This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

FERDINAND DE LESSEPS
DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

SOUVENIRS
DE QUARANTE ANS

DÉDIÉS

A MES ENFANTS

TOME DEUXIÈME

PARIS
NOUVELLE REVUE
23, BOULEVARD POISSONNIÈRE, 23
1887

SOUVENIRS
DE QUARANTE ANS
DÉDIÉS A MES ENFANTS
II

F. AUREAU — IMPRIMERIE DE LAGNY

FERDINAND DE LESSEPS
DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

SOUVENIRS
DE QUARANTE ANS

DÉDIÉS

A MES ENFANTS

TOME DEUXIÈME

NOUVELLE REVUE
23, BOULEVARD POISSONNIÈRE, 23
PARIS
1887

Droits de reproduction et de traduction réservés.

senti mon cœur battre violemment et j'ai eu besoin d'arrêter mon imagination qui voyait déjà, dans ce signe d'alliance dont parle l'Ecriture, le présage de la véritable union entre l'Occident et l'Orient du monde et le jour marqué pour la réussite de mon projet.

Le vice-roi m'aide à sortir de mes réflexions. Il s'avance vers moi. Nous nous souhaitons le bonjour par une bonne et franche poignée de main à la française. Il me dit qu'il a le projet de faire, ce matin, une partie de la promenade dont je lui avais parlé la veille, afin de voir, des hauteurs, toutes les dispositions de son camp. Nous montons à cheval, précédés de deux lanciers et suivis de l'état-major. Arrivé à un point culminant, dont le sol est parsemé de pierres signalant d'anciennes constructions, le vice-roi trouve cet endroit très convenable pour préparer le départ du lendemain. Il envoie un aide de camp pour faire diriger de ce côté sa tente et sa voiture, espèce d'omnibus traîné par six mulets et disposé en chambre à coucher. La voiture est enlevée au galop par les mules jusqu'au haut de la colline. Nous nous asseyons à son ombre. Devant nous, le vice-roi fait élever par

faire exécuter par des compagnies financières les grands travaux d'utilité publique. Guidé par l'heureux pressentiment de l'arc-en-ciel, j'espérais que la journée ne se passerait pas sans qu'une décision fût prise au sujet du percement de l'isthme de Suez.

A cinq heures du soir, je remonte à cheval et je retourne dans la tente du vice-roi, escaladant de nouveau le parapet dont je viens de parler. Le vice-roi était gai et souriant; il me prend par la main, qu'il garde un instant dans la sienne, et me fait asseoir sur son divan à côté de lui. Nous étions seuls; l'ouverture de la tente nous laissait voir le beau coucher de ce soleil dont le lever m'avait si fort ému, le matin. Je me sentais fort de mon calme et de ma tranquillité, dans un moment où j'allais aborder une question bien décisive pour mon avenir. Mes études et mes réflexions sur le canal des deux mers se présentaient clairement à mon esprit, et l'exécution me semblait si réalisable que je ne doutais pas de faire passer ma conviction dans l'esprit du prince. J'exposai mon projet, sans entrer dans les détails, en m'appuyant sur les principaux faits et arguments développés dans mon mémoire, que j'aurais pu réciter

On apporta le plateau du dîner et, de même que nous avions tous été du même avis, nous plongeâmes nos cuillères dans la même gamelle, qui contenait un excellent potage. Tel est le fidèle récit de la plus importante négociation que j'aie jamais faite et que je ferai jamais.

Vers huit heures, je pris congé du vice-roi qui m'annonça le départ pour le lendemain matin, et je rejoignis mon campement. Zulfikar-Pacha, en me voyant, devine mon succès et partage ma satisfaction. Camarade d'enfance du vice-roi et son plus intime confident, il m'avait puissamment aidé, pour amener le résultat auquel nous venions d'arriver.

Je n'étais pas disposé au sommeil ; je me mis à crayonner mes notes de voyage et à donner le dernier coup de lime au mémoire *improvisé* que m'avait demandé le vice-roi, et qui était déjà préparé depuis deux ans.

Voici ce mémoire, adressé du camp de Maréa, le 15 novembre 1854, à S. A. Mohammed-Saïd, vice-roi d'Égypte et dépendances :

La jonction de la mer Méditerranée et de la mer Rouge, par un canal navigable, est une entreprise dont l'utilité a appelé

percement de l'isthme de Suez, et l'on créera en Orient une double situation inébranlable : car, pour ce qui concerne le nouveau passage, les grandes puissances européennes, par la crainte de voir l'une d'elles s'en emparer un jour, regarderont comme une question vitale la nécessité d'en garantir la neutralité.

M. Lepère demandait, il y a cinquante ans, dix mille ouvriers, quatre années de travail et 30 à 40 millions pour la restauration de l'ancien canal indirect ; il concluait à la possibilité du percement direct de l'isthme de Suez à Péluse.

M. Paulin Talabot, l'un des trois célèbres ingénieurs choisis, il y a dix ans, avec MM. Stephenson et Negrelli, par une société d'études du canal des deux mers, avait adopté la voie indirecte d'Alexandrie à Suez, en profitant du barrage pour la traversée du Nil. Il évaluait la dépense totale à 130 millions pour le canal et à 20 millions pour le port et la rade de Suez.

M. Linant-Bey qui, depuis trente années, dirige avec habileté des travaux de canalisation en Égypte, qui a fait sur les lieux, de la question du canal des deux mers, l'étude de toute sa vie et dont l'opinion mérite une sérieuse attention, avait proposé de trancher l'isthme sur une ligne presque directe dans sa partie la plus étroite, en établissant un grand port intérieur dans le bassin du lac Timsah, et en rendant abordable aux plus grands navires les passages de Péluse et de Suez sur la Méditerranée et sur la mer Rouge.

Le général du génie Gallice-Bey, auteur et directeur des fortifications d'Alexandrie avait, de son côté, présenté à Mohammed-Ali un projet de percement de l'isthme conforme au plan proposé par M. Linant-Bey.

M. Mougel-Bey, directeur des travaux du barrage du Nil, ingénieur en chef des ponts et chaussées, avait également entretenu Mohammed-Ali de la possibilité et de l'utilité du percement de l'isthme de Suez, et en 1840, sur la demande de M. le comte Walewski, alors en mission en Égypte, il fut chargé de faire en Europe des démarches préliminaires auxquelles les événements politiques ne permirent pas de donner suite.

Un examen approfondi déterminera celui des tracés qui conviendra le mieux, mais l'entreprise étant reconnue exé-

Il est hors de doute que le canal de Suez donnera lieu à une augmentation considérable de tonnage, mais en comptant seulement sur 3 millions de tonneaux, on obtiendra encore un produit annuel de 30 millions de francs, par la perception d'un droit de 10 francs par tonneau, qui pourrait être réduit en proportion de l'augmentation de la navigation.

En terminant cette note, je crois devoir appeler l'attention de Votre Altesse sur les préparatifs qui se font actuellement en Amérique pour établir, entre l'océan Atlantique et l'océan Pacifique, de grandes voies de communication, et sur les résultats qu'aurait pour le commerce du monde et, par suite, pour l'avenir de la Turquie, l'ouverture de ces voies nouvelles, si l'isthme qui sépare la Méditerranée de la mer Rouge devait rester longtemps encore fermé au commerce et à la navigation.

N'est-ce pas un signe que le moment de traiter la question de l'isthme de Suez est arrivé ? N'en faut-il pas conclure que cette grande œuvre, bien autrement importante pour l'avenir du monde, est désormais à l'abri de toute opposition sérieuse et que les tentatives qui auraient pour but d'en amener la réalisation seront soutenues par la sympathie universelle et par le concours actif et énergique des hommes éclairés de tous les pays.

Signé : FERDINAND DE LESSEPS.

L'emplacement de Maréa où nous sommes campés, appelé *Gheil* en arabe, garde quelques vestiges d'antiquités. J'ai remarqué plusieurs fûts de colonnes et une vaste citerne à moitié démolie, ayant une douzaine d'arceaux en ogive ; toutes les collines environnantes sont parsemées de pierres de taille. L'eau est abondante et très bonne. Ibrahim, personnage très officieux, qui mérite une mention particulière, s'était

senter, à notre descente de cheval, de l'eau fraîche et une tasse de café.

Le 16 novembre.

Je me lève avec le jour. Ibrahim, l'oreille au guet, m'apporte la bassine, l'aiguière et le savon. Il n'y a encore aucun mouvement autour de nous et la tente du vice-roi, qui est ordinairement enlevée la première, est toujours debout. J'écris en France pour vous envoyer la bonne nouvelle. Zulfikar-Pacha fera partir un courrier à dromadaire pour Alexandrie. J'arrange mes affaires dans ma valise, ne laissant ce soin à personne, je fais plier mon lit, mes chevaux sont sellés et m'attendent, tenus par les saïs. Je vais aux informations chez le vice-roi. Il me retient à déjeuner. Pendant qu'on nous sert le café, un coup de canon annonce l'ordre de lever le camp. En un instant nous voyons enlever et charger sur des chameaux des milliers de tentes. Cette caravane passe la première devant nous, elle tourne le dos au lac Maréotis et prend la route du désert, faisant bientôt l'effet d'un long ruban qui se déroule au loin. Les régiments d'infanterie se forment sur trois colonnes,

tout le confortable possible, à un demi-siècle de distance.

Nous prenons la direction Est. Le vice-roi, après deux heures de marche, ordonne une halte autour d'une construction servant de tombeau à un marabout, feu le cheik Abou-Hadidja. On prend une demi-heure de repos.

Le vice-roi fait avancer sa voiture-chambre à coucher. Comme l'allure des troupes ne leur permettait pas d'arriver à la prochaine étape, avant la nuit, je prends les devants à cheval, avec Zulfikar-Pacha

Nous arrivons, au moment du coucher du soleil, à Gavazi, petit village habité par une population mixte d'Arabes bédouins et de fellahs.

Le vice-roi n'arriva, avec ses troupes, que deux heures après nous ; il m'envoya demander comment je me trouvais ; lui, il allait se reposer et m'enverrait son dîner auquel travaillait, à la lueur d'une douzaine de machallas ou torches, une escouade de vingt-cinq à trente cuisiniers et marmitons. J'allai voir ce laboratoire en plein air. Trois rangées de chaudières, alignées sur des sillons creusés en terre, composaient l'appareil que chauffaient des fagots étendus dans les

commente brièvement la déclaration du prince, en lui laissant la spontanéité et le mérite de la décision du projet, et en ayant bien soin de ménager les susceptibilités étrangères.

Le consul général d'Angleterre avait une attitude un peu embarrassée.

Le consul général des États-Unis d'Amérique, auquel le vice-roi avait dit : « Eh bien, Monsieur de Léon, nous allons faire concurrence à l'isthme de Panama et nous aurons fini avant vous », avait au contraire pris son parti en brave et répondu de manière à faire supposer une opinion favorable.

Les consuls se retirent. Je reste avec le vice-roi. Il est frappé de la coïncidence de mon habitation dans le local de l'ancien Institut d'Égypte, où ont été faites les premières études du canal des deux mers. Il appelle quelques intimes pour leur en faire part. Il se félicite de la déclaration faite aux consuls. Je lui dis que je n'aurais pas osé la lui conseiller, mais que je croyais qu'il avait pris le meilleur parti pour couper court à beaucoup d'objections et de difficultés en saisissant tout d'un coup l'opinion publique d'un projet dont l'utilité générale est incontestable. Il

massacrer les habitants de Jéricho jusqu'aux femmes, aux enfants et aux ânes, cette fin de verset : « Ainsi se manifeste la puissance de Dieu. »

Je vais voir, dans la journée, les trois princes, fils d'Ibrahim-Pacha. L'aîné, Achmet-Pacha, est un homme instruit qui a suivi avec succès les cours de notre École polytechnique. Il est très entendu, comme l'était son père, dans l'administration de ses immenses propriétés, et il raisonne parfaitement en français sur toutes choses. Il était allé voir le vice-roi, le matin même de son arrivée à la citadelle et en avait été bien reçu. Il savait que j'avais concouru à la réconciliation; il me remercia et m'offrit toute son amitié.

J'ai déjà parlé du troisième fils d'Ibrahim-Pacha, Moustafa-Pacha; quant au second, Ismaël-Pacha, m'est très sympathique et j'ai été enchanté de son accueil. Il a une figure fine et distinguée, et il a réellement le sang de Méhémet-Ali. Lorsqu'il ne s'occupera plus autant de ses plaisirs, je crois qu'il se fera connaître utilement. Quoiqu'il n'ait que vingt-cinq ans, il est déjà père d'une douzaine d'enfants. Il a eu dans sa part de succession, le plus beau palais

Visite à M. de Huber, agent et consul général d'Autriche. Il me parle de l'intérêt qu'a son gouvernement à l'ouverture du canal de Suez; il a des instructions de sa cour pour appuyer chaudement ce projet, lorsqu'il sera à l'ordre du jour.

M. de Huber vient dîner à la maison avec M. Bruce, le baron de Pentz, consul général de Prusse, le comte d'Escayrac, voyageur français, Linant-Bey, etc.

Clot-Bey est devenu mon hôte, le vice-roi l'a fait inviter par Zulfikar-Pacha à loger avec moi. Il m'a présenté M. Reynier, jeune poète, précepteur de ses enfants, qu'il a amené de Marseille. M. Reynier a vingt-deux ans, il a une charmante physionomie; c'est une nature honnête et candide. Son père est bibliothécaire de la ville de Marseille. Il s'est très obligeamment mis à ma disposition pour mes écritures; c'est un parfait secrétaire. Après avoir fait quelques copies de mon mémoire et du firman, il n'a plus besoin de la minute pour en faire des expéditions. Il les sait par cœur.

Le 26 novembre.

Je reçois la visite de Talat-Bey, premier secrétaire du vice-roi pour les affaires turques; Kœnig-Bey, qui

naud se loue de l'accueil des populations nègres qu'il a traversées, et qui n'avaient jamais vu de bateaux à voiles ; aucun des soldats n'a été tué par les indigènes. En remontant vers l'équateur, dont il s'est approché jusqu'au 2e degré, les gens du pays lui ont dit que l'on pouvait encore naviguer à 4 degrés au delà de l'équateur, c'est-à-dire pendant un mois, à cause des détours du fleuve, ce qui représente 150 lieues. Dans les hautes régions se trouvent, de chaque côté du Nil, d'immenses forêts habitées par les éléphants, les lions et toutes sortes d'animaux. Le bataillon de M. d'Arnaud a quelquefois fait feu sur des troupeaux de centaines d'éléphants qui passaient tranquillement sans se retourner, et sans même hâter le pas après la décharge, comme si on ne leur avait envoyé que des dragées. Une fois, un éléphant a été entouré, il s'est élancé sur un homme, l'a enlevé avec sa trompe et l'a jeté en l'air. A force de coups de fusil tirés de près, l'animal a fini par succomber.

litique, qui a, si longtemps et si malheureusement existé entre la France et l'Angleterre, a pu seul accréditer l'opinion que l'ouverture du canal de Suez, œuvre de civilisation et de progrès, ne convenait pas aux intérêts de la Grande-Bretagne. L'alliance franche et complète des deux peuples placés à la tête de la civilisation, alliance qui a déjà démontré la possibilité de solutions regardées jusqu'ici comme impossibles par les traditions vulgaires, permettra, parmi tant d'autres bienfaits, d'examiner avec impartialité cette immense question du canal de Suez, de se rendre un compte exact de son influence sur la prospérité de tous les peuples, et de faire considérer comme une hérésie la croyance qu'une entreprise destinée à abréger de moitié la distance entre l'occident et l'orient du globe, ne convient pas à l'Angleterre, maîtresse de Gibraltar, de Malte, des îles Ioniennes, d'Aden, d'établissements importants sur la côte orientale d'Afrique, de l'Inde, de Singapour, de l'Australie.

L'Angleterre, aussi bien et plus encore que la France, doit donc vouloir le percement de cette langue de terre de quarante lieues, que tout homme préoccupé des questions de civilisation et de pros

de capitalistes appartenant à toutes les nations.

Je vous prie de vouloir bien informer le gouvernement de l'Empereur de la décision de Mohammed-Saïd de me confier le soin de constituer et de diriger la compagnie du canal des deux mers. Je m'empresserai, à mon prochain retour à Paris, de solliciter l'honneur de rendre moi-même compte à Sa Majesté l'Empereur des moyens d'exécution de l'entreprise et du résultat de l'exploration que je vais faire dans l'isthme avec M. Linant-Bey, directeur des travaux publics de l'Egypte et M. Mougel-Bey, ingénieur en chef des ponts et chaussées, que le vice-roi nous a permis de nous adjoindre.

En attendant, je me fais un devoir de vous communiquer :

1° Le mémoire qui m'a été demandé par le vice-roi, sur la canalisation de l'isthme de Suez ;

2° La traduction des pouvoirs que doit me donner le vice-roi ;

3° La copie de la lettre que j'ai adressée à M. Bertre et que vous avez bien voulu vous charger de remettre après en avoir pris connaissance, et en avoir approuvé le contenu.

tance de cette grande entreprise, et, désirant la voir mettre à exécution, il m'a chargé de ses pouvoirs pour constituer une Compagnie formée de capitalistes de toutes les nations. Je vous communique la traduction du firman contenant ces pouvoirs. Le vice-roi m'a invité à en donner connaissance à l'agent et consul général de Sa Majesté Britannique, ainsi qu'aux autres consuls généraux en Egypte.

Quelques personnes prétendent que le projet du vice-roi d'Egypte rencontrera de l'opposition en Angleterre. Je ne puis pas le croire. Vos hommes d'Etat doivent être trop éclairés pour que, dans les circonstances actuelles, j'admette une semblable hypothèse. Quoi ! l'Angleterre fait à elle seule plus de la moitié du commerce général avec les Indes et la Chine ; elle possède en Asie un empire immense ; elle peut réduire d'un tiers les frais de son commerce et rapprocher la métropole de la moitié de la distance totale, et elle ne le laisserait pas faire ! Et pourquoi ? Afin d'empêcher les nations méditerranéennes de profiter de leur situation géogaphique, pour faire, dans les mers orientales, un peu plus de commerce qu'elles n'en font aujourd'hui ; elle se priverait des avantages qu'elle doit reti-

nace déjà se produisaient, j'espère que l'esprit publ[illegible]c, si puissant en Angleterre, aurait bientôt fait just[illegible]ce des oppositions intéressées et des objections sura[illegible]n-nées.

Permettez-moi, au besoin, de compter sur vo[illegible]tre juste influence.

A madame Delamalle, à Paris.

(Suite du Journal.)

Le 16 décembre.

Visite sur le Nil au général espagnol Pavia, revenant de Manille, où il vient de gouverner pendant trois ans les îles Philippines. Vous vous rappelez que nous l'avons beaucoup connu autrefois à Barcelone, où il était second gouverneur (cabo secundo). En apportant ma correspondance à bord du steamer conduisant les passagers de l'Inde à Alexandrie, je voulais rendre visite à mon ancien ami. Tout Espagnol me regarde, ainsi que je le regarde moi-même, comme un compatriote; nous parlons ma langue maternelle. Le général Pavia est enchanté du projet d'ouverture

formée par la selle du dromadaire, recouverte d'une grande peau de mouton du Sennaar, peinte en rouge. De chaque côté de la tête, les grandes sacoches contenant nos effets, et placées ainsi pour garantir des vents coulis; au milieu, les fusils, serrés par des courroies autour du poteau qui soutient la tente; à deux pas du poteau, entre les deux chevets, un piquet ayant deux crochets pour pendre les montres, et surmonté d'une petite potence en fer où l'on accroche une lanterne. Des caisses de provisions, des valises, des sacs de nuit, des pliants et une table à tréteau complètent l'ameublement.

Nous convenons que nous nous mettrons en route, le lendemain matin, de bonne heure.

Nous nous faisons lire, par M. Aïvas, la partie du mémoire de M. Linant relative aux nivellements exécutés sous sa direction, en 1853, dans tout le parcours de l'isthme, depuis Suez jusqu'à Péluse.

Le 31 décembre.

Réveil à cinq heures du matin par un très beau clair de lune. Hommes et bêtes sont bientôt sur pied.

Les tentes, les barils, les caisses, les matelas roulés

laissé au Caire nous apportera la correspondance, et le nègre Abdalhah, maître-Jacques de Linant, complètent le personnel de notre état-major.

Mougel-Bey, fièrement planté sur son baudet, est le seul de la bande qui, par son costume, rappelle l'Europe avec son paletot et son pantalon gris.

Nous marchons pendant trois heures dans le lit de l'ancien canal, dont les deux berges sont encore parfaitement conservées.

Avant le coucher du soleil, nous formons notre campement en plein désert, dans un endroit appelé Makfar (lieu creusé), où l'on voit çà et là quelques maigres végétations.

Notre campement est organisé. J'ouvre ma Bible. Cette lecture, qui m'intéresse surtout en Egypte, m'attache particulièrement aujourd'hui, parce que j'approche des lieux où Jacob et sa famille sont venus s'établir et d'où, quatre cents ans plus tard, Moïse tirait de la servitude le peuple hébreu.

Je fermais mon livre et je sortais pour jouir d'un beau coucher de soleil, quand M. Mougel et M. Aïvas arrivent, chacun d'un côté opposé, disant qu'ils viennent de voir un magnifique météore lumineux,

amers qui faisaient partie de la mer Rouge, du temps de Moïse et qui est aujourd'hui desséché. On voit, éparses dans l'ancien lit de la mer, des croûtes salines qui présentent l'aspect d'une débâcle de glaçons. Nous traversons une partie de ces terrains, laissant à notre droite des fondrières dans lesquelles les voyageurs se gardent bien de s'engager, car ils y disparaissent avec leurs montures, sans aucune chance de salut. Nous avons, sur notre gauche, à un quart de lieue, les monts Awebet, pouvant fournir de bonnes pierres à chaux et de construction.

Nous montons sur une colline où se trouvent des blocs de granit qui ont composé ce qu'on appelle le monument Persépolitain; un de ces blocs est recouvert, sur une de ses faces, d'inscriptions *cunéiformes* ou assyriennes; sur une autre est un vautour aux ailes déployées; aux angles l'antique bâton royal égyptien.

On croit que ce monument a été élevé par Darius, le conquérant persan, lors de son expédition en Egypte, soit pour indiquer une limite de terrain, soit pour perpétuer le souvenir de la reconstruction du canal des Pharaons qui lui est attribuée par Héro-

Cette masse liquide alimentera suffisamment le canal et produira, lorsque les vents ne la refouleront pas, un faible courant vers la Méditerranée.

Le 2 Janvier.

Départ à six heures. Temps couvert. Vent froid et désagréable. Nous visitons un second monument persépolitain, appelé à tort Sérapéum. Nous marchons sur la digue de l'ancien canal qui forme une route.

Nous arrivons, à deux heures, à l'endroit où nous allons établir notre troisième campement, près du lac Timsah (des crocodiles), contre le bir (puits) Abouballah. Ce lieu est appelé dans l'Écriture *Pihahirot*, qui veut dire en hébreu vallée des Roseaux ; il est encore nommé par les arabes Oued-bet-el-Bouze (vallée des Roseaux).

Nous sommes en pleine terre de Gessen.

C'est maintenant le cas de transcrire les versets de la Bible qui parlent de cette contrée, que nous visiterons demain et après-demain.

V. 6. — Vous pouvez choisir dans toute l'Égypte (dit Pharaon à Joseph); faites-les demeurer dans l'endroit du pays qui vous paraîtra le meilleur, et donnez-leur la terre de Gessen.

V. 11 — Joseph, selon le commandement de Pharaon, mit son père et ses frères en possession de Rhamsès, dans le pays le plus fertile de l'Égypte.

EXODE. — CHAPITRE PREMIER

V. 7. — Les enfants d'Israël (après la mort de Jacob et de tous ses fils) s'accrurent et se multiplièrent extraordinairement, et étant devenus extrêmement forts, ils remplirent le pays où ils étaient.

V. 8. — Cependant il s'éleva dans l'Égypte un roi nouveau.

V. 11. — Il établit des intendants des ouvrages afin qu'ils accablassent les Hébreux de fardeaux insupportables, et ils bâtirent à Pharaon des villes pour servir de magasins, savoir : Pi-Toum et Rhamsès.

CHAPITRE VIII. — PLUIE DE MOUCHES.

V. 6 — Moïse dit à Pharaon : « Je rendrai la terre de Gessen, où est mon peuple, une terre miraculeuse où il ne se trouvera aucune de ces mouches. »

Socoth veut dire, en hébreu, *tentes*.

Cet endroit est nommé aujourd'hui par les Arabes, soit Oum-riam *(mère des tentes)*, soit Makfar (*lieu creusé* où passait l'ancien canal).

CHAPITRE XIII

V. 20. — Etant donc sortis de *Socoth*, ils campèrent à *Etham*, à l'extrémité de la solitude.

Etham qui est, en effet, à l'extrémité d'une vaste solitude bornée par le bassin des Lacs amers, où arrivait alors la mer Rouge, est un endroit que nous avons visité ce matin et où se trouve le second monument persépolitain. La tribu qui vient dans certaines saisons camper dans le voisinage s'appelle les *Ethamis*.

V. 22. — Jamais la colonne de nuée ne manquera de paraître devant le peuple pendant le jour, ni la colonne de feu pendant la nuit.

Moïse ayant tué, dans sa jeunesse, un Égyptien qui battait un Israélite, avait dû se réfugier au Sinaï, où il avait épousé la fille de Jethro, prêtre de Madian, dont il garda les troupeaux pendant quarante ans. Son

le niveau est inférieur à celui de la mer et qui redeviendront lagunes, lorsque le canal maritime sera ouvert. Les Israélites, favorisés par la tempête décrite dans la Bible, auront passé le soir à marée basse dans les bas-fonds qui se trouvent entre le bassin du lac Timsah et celui des Lacs amers, au milieu des longues dunes qui font l'effet, au clair de lune, de murailles blanchies à la chaux, et le lendemain matin, le vent s'étant calmé, les troupes égyptiennes se sont lancées à la poursuite du peuple hébreu et ont été culbutées dans les flots et les fondrières de la vallée.

CHAPITRE XV

Après que Moïse eut fait partir les Israélites de la mer Rouge, ils entrèrent au désert de *Sur* (désert de Syrie, de l'autre côté des lacs Timsah et Amers), et ayant marché trois jours dans la solitude, ils ne trouvèrent point d'eau.

V. 23. — Ils arrivèrent à Mara et ils ne pouvaient boire des eaux de Mara parce qu'elles étaient amères.

Il y a dans le désert de *Sur* une source qui est marquée sur toutes les cartes sous le nom de *Bir-Mara*, — *mara* voulant dire *amer* en hébreu comme en arabe.

V. 25. — Mais Moïse cria au Seigneur, lequel lui

hébreu : *Qu'est-ce que c'est ?* Telle est l'étymologie de manne.

M. Linant a vu les Arabes du Sinaï recueillir la manne qui s'écoule le matin, au lever du soleil, par une certaine température, des feuilles du *tamaris*, végétation qui pousse naturellement à l'état de buisson ou d'arbrisseau dans presque toute l'étendue du désert que nous venons de parcourir, aussi bien que de l'autre côté jusqu'au Sinaï. C'est effectivement une espèce de gelée ou écume blanche qui se forme le matin sur les feuilles du tamaris et qui, fondant aux premiers rayons du soleil, tombe goutte à goute sur le sol et forme une pâte ressemblant au miel. La manne du Sinaï n'a pas une saveur désagréable et ne possède pas la qualité purgative de la manne, récoltée en Sicile, que l'on trouve chez nos pharmaciens.

Les travaux inédits de Linant prouveront que la terre de Gessen est la contrée où nous sommes aujourd'hui.

Étant arrivés de bonne heure à notre campement de la vallée des Roseaux (Pihahirot), nous en profitons pour nous réunir en conférence, nous commu-

L'emplacement de Rhamsès ne peut donner lieu à aucun doute depuis que l'on connaît les statues dont je vous envoie le croquis dessiné par Linant. Les inscriptions hiéroglyfiques qui se trouvent au dos du bloc de granit et qui ont été traduites, expliquent que les figures représentent Rhamsès II (Sésostris) et ses deux fils.

Le sol est parsemé de fragments des anciennes briques dont la confection rendait aux Israélites la *vie si ennuyeuse*.

CHAPITRE PREMIER. — DE L'EXODE.

V. 14. — Les Égyptiens leur rendaient la vie ennuyeuse en les employant à des travaux pénibles de mortier et briques et à toutes sortes d'ouvrages de terre dont ils étaient accablés.

Nous déjeunons en présence de Sésostris, et nous rentrons au campement après avoir suivi une partie de l'ancien canal de communication du Nil avec la mer Rouge.

Le 4 janvier.

Départ à sept heures pour faire le tour du lac de Timsah du côté de l'ouest. Nous reconnaissons l'em-

entre nos deux pays, alliance dont je m'honore d'être un des partisans les plus sincères, pour donner lieu de créer ici une question d'antagonisme, où il serait déplorable d'engager l'amour-propre des deux gouvernements, par un commencement de démarches contraires.

Votre Excellence ne voudra pas qu'il soit dit que l'Angleterre, qui proclame avec raison qu'elle n'a tiré l'épée contre la Russie que dans l'intérêt de la civilisation, de la liberté des mers, de l'indépendance de l'Europe et de l'intégrité de la Turquie, vient *elle seule* apporter des entraves à une œuvre essentiellement favorable à la réalisation des principes qui doivent être la conséquence de l'alliance anglo-austro-française et qui assureront la pacification de l'Orient.

Je me félicite, milord, de l'entretien que j'ai eu l'honneur d'avoir avec vous. Il a détruit chez moi de impressions que je ne crains pas d'avouer. Je vous demande la permission de le renouveler et, dans ce but, je passerai demain, vers une heure, au palais d'Angleterre.

P. S. — Le vice-roi vient de me faire savoir, par une lettre d'Alexandrie, en date du 17 février, qu'à

vers ses considérations que vous avez effleurées d'une manière délicate à la fois et flatteuse pour moi, appartiennent toutefois à la haute politique.

Dans une position comme la mienne, l'indépendance personnelle a ses limites et ne saurait s'effacer devant les éventualités officielles.

A M. le comte Th. de Lesseps, à Paris.

Constantinople, le 26 février 1855.

Le conseil du Sultan, réuni, dans la soirée du 23, pour statuer sur la demande du vice-roi d'Égypte, était disposé à lui donner son approbation, lorsque lord Stratford, à bout de moyens, s'imagina de produire, à défaut d'instructions de son gouvernement, l'extrait d'une ancienne lettre adressée par Lord Clarendon au consul général d'Angleterre en Égypte. Le représentant britannique était assez timidement invité, dans cette lettre, à représenter au vice-roi que son entreprise n'était peut-être pas exécutable et qu'il ferait bien d'attendre, avant d'y donner suite, l'opinion de toutes les puissances, dont quelques-unes pourraient y voir leur intérêt affecté.

M. Bruce n'avait communiqué à l'ambassade de Constantinople aucun des documents que je lui avais remis, avant même d'en avoir donné connaissance au consul général de France.

Il fut convenu que ces documents et d'autres lui seraient adressés, dès le lendemain. Je t'envoie la copie de ma lettre à lord Stratford, accompagnant l'expédition de ces documents. J'en ai donné lecture ce matin à Réchid-Pacha qui l'a fort approuvée.

Pour couper court à ce ridicule subterfuge, qui consistait à attendre de nouvelles explications du vice-roi, je lui ai montré une lettre à moi adressée de la part du prince, le 17 de ce mois, et contenant les passages suivants :

Mohammed-Saïd-Pacha ne manque aucune occasion de prouver sa bonne volonté. Le duc de Brabant a parlé à Son Altesse du projet du canal; il a montré son admiration pour la grande œuvre; il a seulement exprimé une crainte sur la réunion des moyens financiers, pendant la guerre actuelle. Le vice-roi a répondu que cette circonstance ne serait pas un obstacle, puisqu'il avait assez d'argent lui-même pour commencer tout de suite, sauf à en réunir plus tard davantage, lorsqu'il s'agira d'achever. Le consul général d'Angleterre reste au Caire, voit peu le vice-roi et ne parle plus à Son Altesse du projet. Il paraît donc qu'il n'a aucune instruction positive pour s'y opposer.

trouveront pas disposé à aller à leur suite. Je n'ai aucune espèce de liens avec eux, pas plus qu'avec d'autres, et leurs propres engagements, auxquels je suis étranger, ne m'engageront pas. S'ils veulent m'aider et ne pas se livrer, comme ils le disent eux-mêmes, à des actes et à des paroles qui me combattent et me contredisent, très bien; sinon, je pourrai regretter leur concours, mais je ne me considérerai pas comme perdu, s'il venait à me manquer.

Ils agiront donc fort sagement en se calmant et en ne s'occupant de leur projet d'organisation que comme d'une étude dont il pourra être tenu compte, au même titre que de beaucoup d'autres documents, lorsque la compagnie se formera *par mes soins...*

A M. le baron Koller, internonce d'Autriche, à Constantinople.

Constantinople, le 1er mars 1855.

J'ai à vous remercier de la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, le 26. Je vois avec grande satisfaction que vous vous êtes empressé d'agir auprès du gouvernement ottoman pour hâter

Lettre du grand-vizir à S. A. Mohammed-Saïd-Pacha, remise à M. Ferd. de Lesseps.

(Traduction du turc.)

Constantinople, le 1er mars 1855.
(12 de Djemazul Akir 1271).

Votre très humble serviteur a l'honneur de vous exposer ce qui suit :

M. Ferdinand de Lesseps retourne maintenant auprès de Votre Altesse. En effet, ainsi qu'Elle a daigné nous le faire connaître, c'est un hôte qui mérite par lui-même toute espèce d'égards et de considération. L'objet de sa venue ici a été relatif à l'affaire du canal, entreprise des plus utiles. Pendant son séjour à Constantinople, j'ai eu l'avantage de le voir plusieurs fois et de l'entretenir longuement sur bien des matières. Il a eu aussi l'honneur d'être présenté à S. H. le Sultan et d'être, de sa part, l'objet de la plus haute bienveillance.

Conformément à l'ordre impérial émané au sujet de l'entreprise si intéressante du canal, la question se trouve actuellement à l'étude du conseil des ministres. M. de Lesseps, ne pouvant pas attendre la fin des conférences, a décidé son départ d'ici. Dans peu, j'aurai à en faire connaître le résultat détaillé à Votre Altesse.

L. S. MOUSTAFA-RÉCHID.

Londres. La fin de son billet du 27, dont je t'envoie une copie et dans laquelle on disait que l'indépendance personnelle devait quelquefois s'effacer devant *les éventualités officielles*, me faisait d'ailleurs pressentir la continuation de son opposition. Lord Stratford sait que sa position est menacée en Angleterre et que plusieurs membres de son propre gouvernement ne lui sont pas favorables. S'il ne va pas jusqu'à supposer un piège dans l'absence d'instructions dont il se plaint, dit-on, à sa cour, il ne voudrait pas laisser s'accomplir un acte qu'il croit devoir être mal accueilli en Angleterre. En outre, en présence des désastres subis par l'armée anglaise en Crimée, il se roidit contre tout ce qui pourrait attester une diminution de son influence omnipotente, et ce sentiment, qu'au fond il n'est guère permis de blâmer, ajoute dans ce moment une force nouvelle à son exclusivisme britannique.

Je ne fus donc pas surpris lorsque j'appris que, dans la matinée du 28, jour où le conseil devait statuer définitivement sur l'affaire de l'isthme de Suez, lord Stratford avait eu une conférence de trois heures avec le grand-vizir et que tous les deux, dans l'im-

d'entrer avec moi dans l'examen détaillé des articles du firman égyptien. Ce firman, rédigé sous l'inspiration du vice-roi, pour ainsi dire par lui-même, déjà approuvé par le divan du Caire, communiqué à tous les cabinets européens, était la base indispensable de l'entreprise et ne se trouvait pas en discussion. Je ne pouvais pas suivre mes adversaires sur un pareil sujet, qu'il m'était d'ailleurs spécialement recommandé de ne pas aborder ; le vice-roi se croit parfaitement en droit de ne pas laisser convertir un acte de déférence envers son souverain en un précédent qui habituerait la Porte, placée trop souvent sous l'influence du fanatisme ou des pressions étrangères, à gêner l'action de l'administration intérieure égyptienne. Ce prince intelligent et éclairé tient à continuer de donner à son pays des exemples salutaires et à se créer des ressources aussi essentielles à la prospérité de l'Égypte qu'aux intérêts bien entendus de l'empire. Réchid-Pacha me parut comprendre le danger de la voie où il allait s'engager, et, comme il tient beaucoup à conserver les bonnes grâces de Mohammed-Saïd-Pacha, il chercha à rejeter toute responsabilité sur le conseil, derrière lequel il a l'habitude de s'abriter. Je ne

beaucoup à me louer, et qui, dans sa position, a fait tout ce qu'il pouvait faire.

A M. Schefer, premier drogman de l'ambassade de France à Constantinople.

Smyrne, 3 mars 1855.

J'ai regretté, au moment de mon départ de Constantinople, de ne pas vous avoir vu, pour vous remercier du concours que vous m'avez constamment prêté dans toutes les phases de ma négociation. Vous m'avez aidé de la manière la plus intelligente et la plus utile. Le canal de Suez vous doit une mention d'honneur.

Vous vous rappelez que Réchid-Pacha et les autres membres du conseil ne paraissaient pas être très au courant des anciens antécédents du canal, en ce qui concerne les relations de la Turquie avec les lieux saints de l'Arabie. Je leur ai bien parlé des auteurs arabes qui rapportaient l'opinion existant à ce sujet dès les premiers temps de l'Islamisme, mais je crois utile de mettre sous leurs yeux des passages textuels, et à cet effet je vous envoie plusieurs extraits qui me

Omar-ben-el-Khahtheb écrivit à Amrou-ben-el-Ass une lettre ainsi conçue :

Au rebelle, fils du rebelle : tandis que toi et tes compagnons vous vous engraissez, vous ne vous inquiétez point si moi et les miens nous maigrissons. Donne-nous donc du secours! Au secours!

Je suis à toi, répondit Amrou ; je t'envoie un convoi de bêtes de somme, dont la première sera chez toi quand la dernière ne sera pas encore partie ; j'espère en outre trouver un moyen de transport par mer.

Mais Amrou ne tarda pas à se repentir d'avoir donné cette première idée, parce qu'on lui fit observer qu'il était possible de dévaster l'Égypte et de la transférer à Médine. Aussitôt il écrivit qu'il avait réfléchi sur le transport par mer et qu'il y trouvait des difficultés insurmontables.

Omar lui répondit :

J'ai reçu ta lettre par laquelle tu cherches à éluder l'exécution du projet contenu dans la précédente. J'en jure par le Tout-Puissant, ou tu l'exécuteras, ou je te chasserai par les oreilles et j'en enverrai un qui l'exécutera.

Amrou vit bien qu'il avait désobéi à Omar et il s'occupa à l'instant même du canal. Omar lui enjoignit de ne pas négliger de lui envoyer de tous les comestibles, des vêtements, des lentilles, des oignons et

Voilà cependant l'abrégé de l'histoire ; elle n'offre que ce tableau, c'est celui de toutes les nations, celui de tous les siècles. Sans ces continuelles destructions, la position la plus heureuse aurait dicté des lois immuables et le canal de la mer Rouge eût été constamment la base du droit public des nations.

A M. le comte Th. de Lesseps, à Paris.

Smyrne, 10 mars 1855.

Mon départ de Constantinople a naturellement provoqué la dissolution de la commission qui n'avait pas eu le temps de se former. Comme l'on n'ose pas avouer officiellement que le sursis jugé nécessaire pour l'adhésion du sultan tient à l'attente des instructions anglaises réclamées par lord Stratford, je viens d'être informé que, sur la proposition de Réchid-Pacha, le divan a été ramené à sa première détermination de demander quelques explications au vice-roi. Le paquebot autrichien, sur lequel je m'embarque aujourd'hui, doit être porteur d'une seconde lettre du grand-vizir pour Saïd-Pacha.

Ma correspondance de Stamboul m'informe que l'ambassadeur anglais a cherché à effrayer la Porte sur l'importance que donnerait à l'Égypte et au vice

lières et confidentielles, la demande d'explications annoncée par votre billet du 8.

Ces observations portent principalement :

1° Sur les garanties à réclamer de la Compagnie du canal des deux mers pour le passage des bâtiments de guerre ;

2° Sur les concessions de terres à des Européens, contraires, dit-on, aux anciens usages et aux préjugés de la Turquie ;

3° Sur les dangers que pourrait faire encourir à l'Égypte l'hostilité de l'Angleterre ;

4° Sur de prétendues représentations qui auraient été faites à Saïd-Pacha de la part du cabinet anglais par l'agent et consul général britannique en Égypte.

Le vice-roi m'a fait connaître son intention de répondre de la manière suivante :

Première question. — Il n'y aura lieu de réclamer de la Compagnie concessionnaire du canal des deux mers aucune garantie concernant la souveraineté territoriale, qui restera intacte en Turquie, lorsque des capitaux anonymes viendront s'engager dans une entreprise de voie de communication, au même titre que

faite à une société anonyme formée, comme il a déjà été dit, par des capitaux universels qui ne portent par conséquent avec eux le caractère d'aucune nationalité particulière.

Troisième question. — Il résulte de toutes les informations reçues en Egypte, de l'accueil obtenu dans toute l'Europe par la nouvelle du projet de l'ouverture de l'isthme de Suez et des avantages que devront nécessairement en recueillir le commerce et la navigation de la Grande Bretagne, que l'hostilité de l'Angleterre n'est point à craindre pour l'Égypte.

Quatrième question. — Le vice-roi est enfin en mesure de déclarer formellement que M Bruce, agent et consul général de S. M. B. en Egypte, informé, dès le 27 novembre dernier, du projet de canalisation de l'isthme de Suez, ne lui a fait aucune observation de la part de son gouvernement.

Tel est le sens des explications qui seront données par Saïd-Pacha. Il est jusqu'à présent convenu entre nous que je serai porteur de son message, et, comme je ne partirai probablement pas avant une quinzaine de jours, j'aurai le temps de recevoir votre réponse par le prochain paquebot direct, et de savoir si les

poser lui-même à mécontenter le vice-roi et il a mis en avant le président du grand Conseil, en l'engageant à se servir de ses relations de parenté pour créer indirectement des difficultés qu'il n'osait pas produire lui-même.

Du reste, ce que dit Kiamil-Pacha sur les intentions de Méhémet-Ali est complètement faux; car, vers 1843, dans le court espace d'une quinzaine de jours, il a distribué à des Européens, entre autres à MM. Pastré, Larking, Thurburn, Tossitza, Zizinia, etc., des contenances de terres de plus de 25,000 feddans, et, si la concession n'a pas été plus considérable, c'est que les Européens n'ont pas voulu en prendre davantage.

A M. le comte Th. de Lesseps, à Paris.

Saïdié (barrage du Nil), 18 mars 1855.

Une seconde lettre, dictée par Réchid-Pacha à Kiamil-Pacha, dont le vice-roi n'a eu connaissance qu'hier, répète et aggrave les premières objections. Cette démarche, en contradiction avec ce que m'avait

vingt ans, la gestion du consulat de France en Egypte. C'est surtout pendant cette gestion que j'ai commencé, avec le jeune prince, devenu vice-roi, les relations d'amitié et de confiance qui m'ont valu l'honneur d'être chargé des moyens d'exécution du canal. Cette œuvre serait au-dessus de mes forces, si je ne pouvais pas compter sur la sympathie et le concours des hommes dont l'opinion, hautement exprimée, exerce une influence universelle. J'ai tenu à dire à M. Thiers que je serais heureux de lui voir prendre la défense du canal dans ses correspondances ou ses entretiens avec les hommes d'Etat anglais, sur lesquels il exerce une juste influence. Mettez sous ses yeux et laissez entre ses mains les copies ci-jointes de mes lettres aux représentants de la Grande-Bretagne en Egypte et à Constantinople. Elles lui montreront que mes seules difficultés viennent de l'Angleterre. C'est donc là qu'il faut frapper, et si M. Thiers, avec son merveilleux talent d'exposition et la grandeur de ses vues, prend ma défense, son opinion pèsera d'un grand poids.

Il y a un point de vue qui ne lui aura pas échappé. L'ouverture de l'isthme de Suez sera une des plus

indivise de tous les peuples, par le respect obligé de leurs capitaux, elle serait mise au ban de l'opinion publique et finirait par succomber dans ses prétentions. Il sera plus sage et plus profitable pour elle d'abandonner ses projets exclusifs d'omnipotence et d'entrer en partage avec les autres peuples. Sa part sera toujours la plus belle, lorsqu'il s'agira de commerce, d'industrie et de navigation.

Le vice-roi d'Égypte a reçu dernièrement une lettre du prince de Metternich. Dans sa réponse, dont il m'a donné lecture lui-même, il parle de son projet de percement de l'isthme de Suez; il dit que les représentants de toutes les puissances à Constantinople ont fait connaître à la Porte leurs sympathies; qu'un seul agent a fait une opposition, personnelle, il est vrai, mais qui ne semble pas moins dangereuse; que l'internonce d'Autriche ayant manifesté une approbation officielle, il croit pouvoir compter sur l'influence dont jouit le prince parmi les diplomates de l'Europe; il ajoute enfin que l'exécution de son entreprise étant d'un intérêt universel, il n'y aurait que des préjugés étroits et égoïstes qui pourraient chercher à l'entraver.

tué. Je pense que la jonction de la Méditerranée et de l'océan Indien, si féconde en immenses résultats, pouvant être clairement présentée dans ses moyens d'exécution, les esprits les plus prévenus seront amenés à être convaincus que nulle spéculation n'offrirait autant de chances de profits à ceux qui y prendront part ; et, du moment que le plus pur du bénéfice n'aura pas été, dès le début, la proie de quelques-uns, croyez-vous que les preneurs d'actions, dans toute l'Europe, dont les intérêts auront été à l'avance défendus par ceux qui sont résolus à conduire honnêtement l'affaire, manqueront à l'appel? Lorsqu'ils sauront que l'entreprise est présentée sans qu'il y ait eu un acte ou une promesse de corruption, que pas un centime n'aura été dépensé en Égypte où à Constantinople pour obtenir ou ratifier la concession, et que, grâce à la générosité du vice-roi, les études et les travaux préliminaires n'auront rien coûté, ils verront dans les principes qui nous ont dirigés, la meilleure garantie de l'avenir.

Vous me reprochez de ne pas avoir encore puisé dans votre bourse, qui m'est ouverte avec un dévouement et un désintéressement bien consolants pour

Suez, qu'elle a bien voulu m'exprimer le désir de recevoir. J'ose espérer qu'elle daignera appeler l'attention de S. M. le roi des Belges sur l'importance de l'entreprise et sur l'intérêt qu'y attache le prince éclairé qui gouverne l'Égypte.

Dans un moment où nous avons lieu de craindre que la question ne soit pas appréciée comme elle mérite de l'être par quelques hommes d'État de la Grande-Bretagne, le roi, votre père, dont la haute expérience et le sage esprit de conciliation ont souvent rendu à l'Europe de grands services, peut exercer, par le poids de son opinion, la plus heureuse influence.

S. A. Mohammed-Saïd-Pacha, dans une réponse qu'il adressait dernièrement au prince Metternich, le chargeait de remercier S. M. l'empereur d'Autriche pour l'appui officiel donné par son internonce à Constantinople, au sujet du percement de l'isthme de Suez; il ajoutait que cette œuvre grandiose, étant d'un avantage universel, ne pouvait être entravée que par des préjugés étroits et égoïstes.

Je prie Votre Altesse Royale d'agréer mes remerciments et ma gratitude pour les encouragements qu'elle veut bien me donner.

Votre Altesse sait que le firman relatif au chemin de fer demandé par l'Angleterre, sous Abbas-Pacha, avait été accordé en Egypte sans qu'on eût préalablement demandé une autorisation à Constantinople. L'Angleterre soutenait alors que cette autorisation n'était pas nécessaire. Aujourd'hui vous avez voulu agir avec plus de prudence et vous avez bien fait; mais la prudence a ses limites. Votre Altesse est convaincue d'ailleurs que je ne la compromettrai pas et que je ne ferai de ses pouvoirs qu'un usage convenable. Elle a bien voulu reconnaître que ma mission à Constantinople avait bien posé la question et avait produit un bon résultat. Maintenant nous ne devons pas nous arrêter en chemin. La France, l'Autriche et les autres puissances appuient le grand projet de Votre Altesse. L'Angleterre ne peut pas faire une opposition avouée. Elle se trouve réduite, pour unique moyen de résistance, à chercher à gagner du temps. Il serait dangereux de lui laisser obtenir ce qu'elle désire.

Je répète donc que la situation est excellente pour faire ce dont nous sommes convenus, c'est-à-dire pour continuer à marcher en avant, pendant que

ner satisfaction dans une juste mesure aux intérêts anglais, il a annoncé son intention; il a passé un contrat avec une maison anglaise MM. Briggs et Cᵉ, pour la fourniture des rails nécessaires à la construction de la voie ferrée, et un de ses ingénieurs, M. Mouchelet, est chargé de commencer immédiatement les études, ainsi que les terrassements sur la route du Caire à Suez.

Cette décision a une très grande importance comme précédent à invoquer contre l'opposition anglaise à notre canal.

Lorsque je disais à Réchid-Pacha, pendant mon séjour à Constantinople, que l'ambassade anglaise, ayant dans le temps soutenu le droit du vice-roi de faire en Egypte un chemin de fer, sans même avoir besoin de l'autorisation de la Porte, aurait mauvaise grâce à empêcher l'exécution du canal pour lequel nous nous soumettions à la ratification du Sultan, il objecta que la disposition prise par Abbas-Pacha, sur la demande du consul général d'Angleterre, s'appliquait à un chemin de fer entre Alexandrie et le Caire, et que ce chemin intérieur ne pouvait être comparé au canal des deux mers. Il ajoutait qu'il n'avait pas été

politique britannique, ôtait tout prétexte d'opposition au projet du canal. Notre conversation avait lieu en présence de lord Haddo, fils de lord Aberdeen. Je crains fort que M. Bruce, s'il est sincère, ce que je crois, ne soit pas longtemps le représentant du cabinet anglais en Egypte.

Je trouverai dans M. Walewski, notre nouveau ministre des affaires étrangères, un des plus chauds partisans du canal de Suez. J'ai une lettre qu'il m'avait écrite, il y a peu de temps, de son ambassade de Londres, dans laquelle il me promettait son meilleur appui pour une entreprise dont il avait lui-même, lors de sa mission en Egypte, en 1840, entretenu Méhémet-Ali, et à laquelle il attachait le plus grand intérêt.

Note remise à l'Empereur (en prévision des instructions à donner à M. Thouvenel, nommé ambassadeur à Constantinople).

Paris, le 5 juin 1855.

Les deux gouvernements (anglais et français) s'étaient en quelque sorte promis de ne pas agir officiel-

de Suez son caractère privé et de ne pas s'exposer à la faire dépendre de la volonté d'un gouvernement qui ne serait pas favorable à l'entreprise.

S'il fallait répondre à des objections ou à des propositions qui seraient faites, serais-je autorisé à dire qu'on trouverait le gouvernement de l'Empereur disposé dès à présent, avec l'Angleterre, à déclarer qu'en aucun temps la navigation commerciale ne sera entravée par une puissance belligérante ?

Afin de ne pas froisser les susceptibilites étrangères, il est essentiel de faire remarquer, lorsque l'occasion s'en présente, que la concession du canal de Suez n'a pas été donnée à un Français, ni à une compagnie française. M. de Lesseps, comme ami du vice-roi d'Egypte, a reçu ses pouvoirs exclusifs pour former une compagnie universelle à laquelle *seule* la concession de l'entreprise sera donnée.

Note pour l'Empereur.

Paris, le 9 juin 1855.

Dans l'audience que Sa Majesté a bien voulu m'accorder, à mon retour d'Égypte, elle m'a recommandé de

gnent de son désir constant de chercher à éviter tout ce qui pourrait porter ombrage à de justes susceptibilités; nous savons que ses efforts n'ont pas peu contribué à faire décider par le vice-roi l'achèvement du chemin de fer du Caire à Suez, résultat depuis longtemps désiré par la politique anglaise.

Lorsqu'il se rendit ensuite à Constantinople, il entretint de bons rapports avec lord Stratford de Redcliffe, et bien que le grand-vizir lui eût remis pour le vice-roi d'Égypte une lettre officielle dans laquelle l'entreprise du percement de l'isthme de Suez était considérée *comme des plus utiles et des plus intéressantes*, il ne voulut pas insister pour obtenir la ratification du Sultan, dès qu'il vit se manifester l'opposition formelle de l'ambassadeur d'Angleterre.

Lord Stratford ayant fait connaître au divan qu'il allait adresser un rapport à son gouvernement, et ayant demandé qu'aucune décision ne fût prise, avant qu'il eût des instructions, M. de Lesseps, toujours désireux de ne pas donner prétexte à la manifestation officielle d'une divergence d'opinion entre les deux ambassadeurs de France et d'Angleterre, quitta Constantinople et revint en Égypte, se contentant pour le moment de la lettre vizirielle dont il vient d'être parlé.

Dès que les ingénieurs du vice-roi eurent terminé un mémoire très intéressant et très concluant sur la canalisation de l'isthme de Suez, M. de Lesseps s'occupa, avec S. A. Mohammed-Saïd-Pacha, de combiner les principales bases de l'organisation de la Compagnie.

Il nous a été assuré que, dans la répartition projetée de 200 millions de francs à distribuer entre les divers pays, suivant la proportion de leur importance actuelle ou éventuelle dans le commerce des Indes, la Grande-Bretagne figure pour 40 millions et la France pour 30 millions.

Aujourd'hui, M. de Lesseps, au lieu de retourner à Constantinople, où il craignait de ne pas rencontrer, sur la ques-

surtout à ce qu'ils peuvent faire de bien ou de mal à leurs adversaires, ce ne serait pas assurément un médiocre avantage pour l'Angleterre qu'une révolution qui amènerait le courant principal du globe à passer sous les batteries de ses forteresses et de ses vaisseaux. Sont-ce bien les marines de la Méditerranée dont l'Angleterre a le plus à redouter les attaques dans les Indes? Dans tous les cas, le salut de ses établissements pourra dépendre de l'abréviation de la distance, à partir de sa base d'opération.

» Les grandes Indes ne sont pas la seule possession britannique dont le passage par Suez abrégera la route. L'Australie n'en profitera pas moins, et il serait d'autant plus nécessaire de fortifier la défense de cette contrée qu'elle deviendra, si le percement de l'isthme américain s'effectue, plus accessible aux navires de guerre des États-Unis.

» Il est permis de conclure de ces observations que l'ouverture de l'isthme de Suez risquerait peu d'affaiblir la puissance des Iles Britanniques. Pour qu'elle compromît leur puissance commerciale, il faudrait qu'une abréviation de trois mille lieues dans la distance qui les sépare des Indes, réduisît la multiplicité des échanges entre elles, et que ceux qui produisent et qui vendent les denrées de l'extrême Orient perdissent à ce que la consommation en doublât en Europe.

» Si l'Angleterre gagne à l'ouverture de l'isthme un accroissement de puissance militaire et commerciale, l'esprit de calcul triomphera bientôt chez elle d'une opposition peu réfléchie. Elle ne sacrifiera point l'élévation absolue dont la base s'élargit avec le développement de ce qui l'entoure, à l'élévation relative qui se contente de l'abaissement des autres, et elle ne donnera plus à qui que ce soit le droit de lui prêter vis-à-vis de tous les peuples riverains de la Méditerranée le langage tenu ailleurs sur la Grèce et sur l'Orient. Elle laisse une pareille politique à sa place. Sa-

depuis le jour de mon arrivée à Paris. M. Thouvenel a eu hier son audience de congé de l'Empereur et a reçu de lui ses dernières instructions. Sa Majesté a sorti d'un tiroir de son bureau la propre note dont je vous ai envoyé une copie. Il a engagé l'ambassadeur à s'y conformer, en faisant toutefois connaître, dès à présent, à la Porte et au Sultan son désir que la ratification fût directement envoyée au vice-roi d'Égypte, et en l'autorisant à exprimer son mécontentement, dans le cas où des démarches contraires de lord Stratford seraient prises en considération.

Je suis invité à passer aujourd'hui la soirée aux Tuileries. J'aurai donc l'occasion de revoir l'Empereur et l'Impératrice, et de prendre leurs directions pour mon voyage à Londres. M. Damas-Hinard, le secrétaire des commandements, qui a dîné hier à la maison avec les chefs du ministère des affaires étrangères, mes anciens collègues, m'a dit que je serai en mesure de partir pour Londres, à la fin de la semaine.

Vous voyez que nos affaires ne pouvaient pas mieux marcher. Des incidents heureux, des relations qui se forment ou qui se renouvellent au moment voulu, me montrent de plus en plus que l'entreprise du canal des

lement, parce que je la regarde, vu la perspicacité du prince de la finance, comme un des meilleurs symptômes. Voici cette lettre :

Nous avons l'avantage d'introduire auprès de vous M. Ferd. de Lesseps, ministre plénipotentiaire, qui arrive d'Égypte où il s'est beaucoup occupé, vous le savez, du percement de l'isthme de Suez.

Nous ne doutons pas que vous n'ayez grand plaisir à voir M. de Lesseps, qui se propose de vous entretenir à ce sujet. Nous ne pouvons, pour notre part, que vous le recommander vivement et vous prier de donner l'attention la plus sérieuse à ses intéressantes communications, dont vous comprendrez comme moi l'importance.

D'un autre côté, M. Thiers m'a annoncé, ce matin, que lord Ashburton, frère des grands banquiers Baring, de Londres, qui est dans, ce moment, à Paris, a écrit à sa famille ainsi qu'à ses amis dans le sens le plus favorable au canal de Suez, et que je trouverai parmi eux le meilleur accueil.

Dites à Son Altesse qu'une des choses qui ont produit l'effet le plus satisfaisant sur l'esprit de l'Empereur et de nos hommes d'Etat, a été sa résolution de faire terminer à ses frais, comme avance de l'intérêt qu'il prendra dans l'entreprise, toutes les études de sondages, de nivellements, etc., etc. Il convient donc

vous aurez à verser, d'ici au 1er septembre prochain, entre les mains de M. S.-W. Ruyssenaers, à Alexandrie, soit la somme de 5,000 francs, soit celle de 2,500 francs, suivant l'attribution d'une part entière ou d'une demi-part de membre fondateur.

Ce versement, destiné à subvenir aux dépenses préparatoires dont il vous sera rendu compte ultérieurement, est effectué par chacun de nous, dans le seul intérêt de la réussite de l'entreprise à laquelle nous vouons tous nos efforts ; il n'engage notre responsabilité ni entre nous, ni vis-à-vis d'aucun tiers et il permettra, avec les avances importantes si généreusement faites par Son Altesse, de conduire sûrement l'opération à maturité et de choisir le moment le plus favorable pour la mise en actions de l'affaire.

En échange de votre versement, vous recevrez plus tard, en cas de réussite et lors de la formation légale de la Compagnie, un nombre d'actions correspondant à vos débours.

la crainte de voir les relations commerciales et maritimes de la Grande-Bretagne bouleversées par l'ouverture d'une voie nouvelle qui, en donnant passage à la navigation de tous les pays, nous fera perdre les avantages que nous possédons actuellement. Je vous avouerai aussi que je redoute l'incertitude de l'avenir, à l'égard de la France, avenir que tout homme d'Etat doit calculer dans ses plus fâcheuses éventualités, bien que notre confiance soit complète dans la sincérité et dans la loyauté des dispositions de l'Empereur, mais, après lui, les dispositions peuvent changer.

J'ai alors demandé à lord Palmerston d'examiner à loisir toutes les questions se rattachant au côté politique de l'affaire, dans la conviction qu'il résulterait d'un examen impartial et dégagé de préventions et de défiances :

1° Que l'Angleterre aurait intérêt plus qu'aucune autre nation à voir la route commerciale des Indes abrégée pour elle de trois mille lieues :

2° Que si, par impossible et pour le malheur du monde, les relations de la France et de l'Angleterre venaient jamais à se troubler, il serait facile de démontrer que l'ouverture de l'isthme de Suez ne serait pas une cause d'affaiblissement pour la Grande-Bretagne, maîtresse de tous les passages importants et de toutes les étapes maritimes depuis la métropole jusqu'à l'Inde. Il fallait aussi considérer que, depuis l'emploi de la vapeur, les

ma part, très courtoise de la part de lord Palmerston, qui y a consacré plus de temps que je ne pouvais l'espérer.

Peu d'heures après ma sortie de chez lui, lady Palmerston m'a envoyé une invitation à passer la soirée chez elle, le lendemain.

Je ne t'ai pas encore parlé de M. de Persigny ; il m'a, dès le premier jour de mon arrivée, fort cordialement accueilli ; nous avions parlé en termes généraux de l'affaire, le jour même, et il m'avait retenu à dîner à l'ambassade, où il réunissait plusieurs membres du corps diplomatique. Ni au dîner, ni pendant la soirée, il ne fut question de Suez que comme approbation unanime donnée au projet ; j'ai toujours eu soin de ne pas prendre l'initiative du sujet, et chaque fois qu'on m'a fait une demande, j'ai répondu avec réserve. Je terminai la soirée dans le cabinet de M. de Persigny, avec M. Baudin, le premier secrétaire, et M. Herbet, le consul général.

L'ambassadeur continua à se montrer on ne peut mieux disposé.

Je me rendis chez lui, hier matin, pour lui rendre compte de mon entretien avec lord Palmerston et de

tre des notes et des renseignements écrits, sur une question que j'avais spécialement étudiée, qu'il y avait même des éclaircissements que j'étais seul en mesure de donner, et que je ne pouvais pas savoir ce qui lui avait été écrit de Paris, depuis mon départ. « La dépêche, répliqua-t-il, n'est rien auprès de ce que m'écrit particulièrement M. Walewski » Comme il me lisait un paragraphe très sensé et très digne du billet du ministre, je me permis de lui faire observer que je n'y voyais rien qui ne fût en complète harmonie avec son propre désir de ménager les hommes d'État de l'Angleterre, qu'il me semblait difficile de ne pas futer des objections mêmes futiles, que si l'on en présentait de plus sérieuses, on serait sans doute en mesure d'y répondre de même, et qu'en le faisant avec la modération qui était dans son caractère, on ne pouvait que lui savoir gré de la franchise de ses explications.

Nous nous sommes quittés dans de bons termes. Je lui ai donné l'assurance qu'il ne rencontrerait chez moi aucun obstacle à sa mission de cordiale entente avec la cour de Saint-James, mais le désir sincère de lui venir en aide, au lieu de l'embarrasser. Il se félicita

A M. le baron de Bruck, *ministre des finances à Vienne.*

Londres, 28 juin 1855.

D'après les instructions qui m'ont été données par le vice-roi d'Égypte, il n'y a pas lieu de s'occuper de la formation de la Compagnie universelle d'exécution. Lorsque nous en serons là, je m'en remettrai à votre direction pour tout ce qui concerne la coopération de l'Autriche, c'est-à-dire la part qu'il conviendra de lui faire dans les capitaux à admettre et le concours des personnes qui auront à donner leur appui ou à exercer leur action.

Mon voyage à Vienne sera un peu retardé par la prolongation de mon séjour à Londres, où il est nécessaire de combattre des difficultés et des objections tenant à une fausse appréciation de l'affaire. Je ne dois pas vous cacher que les rapports et les discours d'un membre de la Société d'études de 1847, M. Robert Stephenson, et le dernier article de la *Revue des Deux-Mondes*, en faveur d'un tracé indirect, au moyen d'un pont-canal établi sur les deux branches du Nil et alimenté par l'eau du fleuve, n'ont pas peu

A M. le baron de Bruck, ministre des finances à Vienne.

Londres, 28 juin 1855.

D'après les instructions qui m'ont été données par le vice-roi d'Égypte, il n'y a pas lieu de s'occuper de la formation de la Compagnie universelle d'exécution. Lorsque nous en serons là, je m'en remettrai à votre direction pour tout ce qui concerne la coopération de l'Autriche, c'est-à-dire la part qu'il conviendra de lui faire dans les capitaux à admettre et le concours des personnes qui auront à donner leur appui ou à exercer leur action.

Mon voyage à Vienne sera un peu retardé par la prolongation de mon séjour à Londres, où il est nécessaire de combattre des difficultés et des objections tenant à une fausse appréciation de l'affaire. Je ne dois pas vous cacher que les rapports et les discours d'un membre de la Société d'études de 1847, M. Robert Stephenson, et le dernier article de la *Revue des Deux-Mondes*, en faveur d'un tracé indirect, au moyen d'un pont-canal établi sur les deux branches du Nil et alimenté par l'eau du fleuve, n'ont pas peu

détacher d'une association avec lui, personne, mieux que vous, ne pourra apprécier la valeur de cette allégation. Vous vous rappellerez ce que je vous ai dit, à Constantinople, au sujet de l'intervention des amis de M. Arlès.

Veuillez, si vous le jugez à propos, communiquer ce que je vous écris à M. le chevalier de Negrelli, en lui renouvelant ma promesse de lui envoyer le plus tôt possible l'avant-projet et les plans de MM. Linant Bey et Mougel Bey.

Le vice-roi désire que le projet définitif soit confié à une commission d'ingénieurs connus par leurs travaux hydrauliques, et choisis en France, en Angleterre, en Autriche, en Prusse, en Hollande, en Italie et en Espagne. Je vous serai obligé de vous entendre avec M. Negrelli pour désigner, lorsque le moment arrivera, l'ingénieur autrichien que vous considérerez comme le plus propre à remplir la mission dont il s'agit.

Le vice-roi continue à faire tous les frais des études, et ce sera seulement lorsque la science des ingénieurs européens aura prononcé, que nous nous occuperons de l'appel des capitaux et de l'organisation de la Compagnie universelle.

prise étant reconnue exécutable, des capitalistes, petits ou grands, s'y engageront librement, s'ils croient avoir intérêt à le faire, sans aucune pensée politique; 6° que le vice-roi d'Egypte ayant terminé le chemin de fer d'Alexandrie au Caire, aux frais du trésor égyptien, et faisant achever dans ce moment la dernière section du Caire à Suez, a voulu donner une complète satisfaction à l'Angleterre. Il a, en effet, assuré l'exécution d'une entreprise que les agents britanniques n'avaient cessé de lui recommander, d'accord en cela avec les agents français; et 7° que le canal de Suez étant livré spontanément par lui à l'industrie privée, il n'avait pas à craindre d'y voir compromettre les ressources du pays dont le gouvernement lui était confié, et qu'il n'avait eu d'autre but que de servir les intérêts de l'Egypte et de son souverain.

Ce que je vous demande maintenant, monsieur le comte, c'est d'examiner la question, sans parti pris à l'avance, sans préventions, dans la conviction où je suis qu'un esprit aussi éclairé que le vôtre ne pourra pas admettre qu'un événement aussi profitable aux intérêts moraux et matériels du monde entier nuira à la puissance ou aux relations commerciales de l'Angleterre.

LORD. C. — Je ne vous cacherai pas que la tradition de notre gouvernement a été contraire, jusqu'à présent, à la canalisation de l'isthme de Suez. Moi-même, depuis que je m'occupe de cette question, j'ai dû y conformer mon opinion, et j'avoue qu'elle n'est pas favorable.

Il s'établit alors entre nous une discussion sur les objections de la note à lord Cowley.

F. L. — D'après ce qui vient d'être exposé de part et d'autre, il me paraît que l'opinion que vous auriez pu vous former, après avant de connaître la face nouvelle de l'affaire, pourra être modifiée, ou que, du moins, si vous admettez

canal, je lui racontai que Réchid-Pacha m'avait lui-même expliqué son embarras, parce qu'il était placé entre les démarches actives de lord Stratford et l'attitude passive du chargé d'affaires de France.

Au reste, a répliqué lord Clarendon, je puis vous dire que lord Stratford s'est beaucoup loué, dans sa correspondance, des bons rapports personnels qu'il avait eus avec vous.

Pour en revenir aux rapports actuels du cabinet anglais et du cabinet français, je dois vous assurer que mes collègues et moi nous nous considérons comme les membres d'un même gouvernement. Notre confiance dans l'Empereur et dans le comte Walewski, dont la loyauté a tant contribué à resserrer ici les liens des deux pays, est complète et sans aucune arrière-pensée.

Je constate avec plaisir que ce qu'a dit lord Clarendon est l'expression d'une opinion unanime dans le pays, en haut comme en bas.

La seule crainte que l'on ait généralement, dans la société, c'est que le désir sincère de l'alliance ne soit pas entièrement partagé par l'opinion française. Les gens du monde qui reviennent de France et qui ont parcouru les salons de Paris accréditent cette crainte.

Voilà le vrai motif des défiances pour l'avenir que l'on retrouve encore à notre endroit parmi les hommes politiques anglais, Je leur dis qu'ils se trompent, que

Les rédacteurs du *Times* et des autres journaux m'ont assuré de leurs bonnes dispositions.

J'ai rencontré des sympathies, des promesses d'appui et même un concours actif auprès d'un grand nombre d'hommes influents dans la politique, les sciences, l'industrie, le commerce.

Je citerai parmi eux lord Holland, cet ancien et loyal ami de la France ; le duc de Northumberland ; le fils du duc Sommerset ; sir Edward Ellice et sir Richard Gardner, membres du parlement ; M. Rendel, le premier ingénieur hydraulique de l'Angleterre ; M. Charles Manby, secrétaire de l'Institut des ingénieurs civils ; M. Reeve, secrétaire au conseil privé de la reine ; M. James Wilson, secrétaire du Trésor ; M. Morris, directeur du *Times* ; M. O'liphant, l'un des directeurs de la Compagnie des Indes ; M. James Wetch, capitaine au corps royal du génie, secrétaire de l'amirauté et auteur d'un mémoire sur les avantages du canal de Suez, au point de vue britannique ; M. Pannizzi, bibliothécaire du Museum ; M. Thomas Hankey, gouverneur de la Banque ; M. Powles, secrétaire de la Compagnie des Docks ; MM. Anderson, Wilcox et de Zulueta, directeurs et fondateurs de la

par l'opinion, les publications qui se préparent, l'influence des intérêts du commerce et de la navigation, le désir de donner un gage de confiance à Votre Majesté, ne peuvent manquer d'entraîner ceux des membres du Cabinet anglais, dont l'opposition aurait pu, il y a peu de temps encore, justifier l'idée d'une résistance énergique, qu'il ne semble plus permis de redouter aujourd'hui.

La question de l'isthme de Suez soumise à l'opinion publique anglaise.

Londres, juillet 1855.

Aperire terram gentibus.

Au mois d'octobre 1854, je partis de l'Europe pour l'Egypte, où le vice-roi, Mohammed-Saïd, qui, depuis vingt années, m'honorait de son amitié, avait bien voulu m'inviter à lui rendre visite. Je n'avais aucune mission de mon gouvernement, et ce fut dans un voyage fait avec le prince, d'Alexandrie au Caire, à travers le désert Lybique, qu'il fut question, entre nous, pour la première fois, du percement de l'isthme de Suez. Il me demanda un mémoire à ce sujet, et

large de cent mètres, profond de huit mètres, avec un port intérieur dans le bassin naturel du lac Timsah, s'avançant dans les deux mers au moyen de jetées prolongées jusqu'à la profondeur voulue pour l'entrée facile des bâtiments, coûterait 160 millions de francs, c'est-à-dire la moitié de ce qu'à coûté le rail-way Great Northern, de Londres à York, ou bien celui de Paris à Lyon.

Dans un voyage que je fis à Constantinople, je constatai que le Sultan et ses conseillers étaient favorables au projet, et je rapportai au vice-roi une lettre du grand-vizir dans laquelle l'ouverture de l'isthme de Suez, par un canal maritime, était, en propres termes, considérée comme une œuvre *des plus utiles et des plus intéressantes*. Son Altesse s'empressa de transmettre au divan les documents, les cartes et les plans propres à faire apprécier la question matérielle de l'exécution et qui étaient attendus pour motiver la sanction souveraine.

Je fus alors chargé de retourner en Europe pour appeler l'attention publique sur la question et pour préparer les moyens d'organiser l'entreprise, d'après le principe d'universalité et de satisfaction de

Que l'on consulte la Compagnie des Indes, les négociants de l'Australie, de Singapore, de Madras, de Calcutta, de Bombay, le commerce de la Cité, les armateurs de Londres et de Liverpool, les manufacriers de Manchester, les propriétaires de mines de fer, les fabricants de machines, la Compagnie Péninsulaire et Orientale de navigation à vapeur, les administrateurs des banques et des grandes entreprises, les *associations commerciales*, les propriétaires des bassins houillers, qui, en 1854, ont exporté pour l'étranger 4,309,255 tonnes de charbon, représentant une valeur de 2,127,156 livres sterling, et qui par l'ouverture de l'isthme de Suez, verront augmenter dans une proportion considérable cette immense exportation.

Je m'adresse à leurs intérêts.

Je m'en rapporte à leur jugement.

On a enfin objecté que le gouvernement turc devait s'inquiéter du projet de canal; mais, comme dans toute question, où le principe étant juste, les conséquences prévues sont infaillibles, de quelque côté que l'on envisage l'entreprise du canal de Suez, on n'y trouve que des avantages pour tout le monde. Nous

L'alliance qui existe entre nos deux pays me fait attacher un grand prix à voir l'opinion des hommes les plus éclairés de l'Angleterre d'accord avec celle qui existe en France, à ce sujet.

Vous remarquerez que le projet des ingénieurs du vice-roi d'Égypte doit être soumis, avant de donner suite à l'entreprise, à une commission choisie parmi les plus célèbres ingénieurs de l'Europe. M. Rendel, connu par les remarquables travaux exécutés dans les ports de l'Angleterre, fera partie de cette commission.

Je vous serai obligé de me faire parvenir votre réponse, soit à mon domicile à Paris, 9, rue Richepance, soit chez MM. Baring frères ou MM. de Rothschild, à Londres.

A S. A. Mohammed-Saïd, vice-roi d'Égypte.

Londres, 9 août 1855.

Depuis mon départ d'Égypte, j'ai chargé M. Ruyssenaers de rendre compte à Votre Altesse de toutes mes démarches, relativement à l'entreprise du canal de Suez.

Aucune personne raisonnable ne met aujourd'hui

promptement possible en Europe; je prie Votre Altesse de vouloir bien leur donner ses ordres, à ce sujet.

J'espère que Votre Altesse continuera à approuver ma prudence dans la conduite de l'entreprise qu'elle a bien voulu me confier.

A S. M. l'Impératrice.

Paris, 17 août 1855

Votre Majesté a bien voulu, pendant mon dernier séjour à Londres, me faire donner le conseil de chercher à rendre la Compagnie des Indes favorable au projet de canalisation de l'isthme de Suez, ou tout au moins à amortir l'opposition qu'elle pourrait faire à l'entreprise.

J'ai l'honneur de transmettre à Votre Majesté, en la priant de vouloir bien le communiquer à l'Empereur, le compte rendu de mes démarches et de leur résultat.

Je n'ai pas manqué de suivre les utiles recommandations de Votre Majesté. J'espère que l'Empereur verra, dans les témoignages écrits de la Compagnie des Indes, ainsi que de la Compagnie Péninsulaire et Orientale de navigation à vapeur, la confirmation de l'opinion que

intérêts de son pays, consacrera ses soins à la réalisation de l'entreprise; il a accepté de faire partie de la commission des ingénieurs européens qui examinent l'avant-projet des ingénieurs du vice-roi et se rendra, dans deux mois, en Égypte, pour reconnaître sur les lieux la possibilité de l'exécution de l'entreprise.

J'ai ensuite fait paraître à Londres une brochure en langue anglaise, accompagnée de tous les documents de l'affaire et appuyée de l'opinion des voyageurs et des savants anglais qui ont écrit sur la question. Cette brochure a été envoyée aux membres des deux chambres, aux journaux, aux revues, aux négociants et armateurs intéressés dans le commerce des Indes, à Londres, à Liverpool, à Manchester, à Glascow, etc. Une circulaire faisait connaître en même temps le projet de soumettre à la décision de la science européenne la question d'exécution ; elle annonçait l'adhésion de M. Rendel et indiquait comme mes correspondants à Londres les deux maisons Baring frères et Rothschild.

Le *Times* du 6 août, dans la partie commerciale de sa rédaction (Money-Market), après avoir fait, à un

faires de l'Angleterre expriment toutes l'opinion dont le *Times* s'est rendu l'organe. Ce journal doit prochainement publier un article politique sur la question. D'autres journaux et des revues préparent des articles qui ne laisseront aucun doute sur le sentiment général du pays.

Les journaux de l'Inde anglaise et particulièrement la *Gazette de Bombay* ont exprimé leurs sympathies pour la canalisation de l'isthme de Suez.

Il appartiendra à l'Empereur de juger si, dans l'état actuel de l'affaire, l'ambassadeur d'Angleterre à Constantinople peut convenablement continuer son opposition à la ratification du firman du vice-roi d'Égypte, opposition qui, d'après mes correspondances de Constantinople, est toujours très prononcée.

A M. James Wilson, à Londres.

La Chénaie, 31 août 1855.

L'intérêt que vous avez témoigné à l'entreprise du canal de Suez vous fera apprendre avec plaisir que j'ai reçu deux déclarations importantes de la Cour des directeurs de la Compagnie des Indes, ainsi que des

rémunération de leurs peines, de leurs soins et de leur concours pécuniaire à des personnes qui avaient fait des sacrifices pour la réalisation du percement de l'isthme de Suez, ou qui risquent encore leurs capitaux, jusqu'au moment incertain pour les uns, éloigné pour les autres, où l'entreprise pourra aboutir à un résultat rémunérateur.

Dans toutes les nouvelles concessions de chemin de fer, le gouvernement français a exigé, au delà de 8 pour 100 payés aux actionnaires, le partage par moitié du surplus.

En ce qui concerne la propriété de la concession, personne ne m'a aidé à l'obtenir du vice-roi d'Egypte. L'affaire s'est traitée entre lui et moi, sans aucun intermédiaire, et je n'ai eu besoin de faire à ce sujet aucune promesse à qui que ce soit. Lorsque l'entreprise sera offerte au monde financier, à la suite de l'enquête des ingénieurs européens que je dois emmener en Égypte, vers la fin d'octobre, il sera clairement démontré par des faits que, dès le début, l'entreprise à été conduite avec impartialité et désintéressement, et qu'en évitant de prendre à l'avance des engagements, j'ai voulu réserver aux futurs action-

tout ce monde sont faits par cent vingt-huit chameaux.

M. de Negrelli, directeur général des travaux publics de la Lombardo-Vénétie, m'écrit qu'après avoir reçu communication de ma correspondance avec le baron de Bruck, il s'est rendu à Paris pour s'entendre avec moi. Je l'engage à venir me voir à La Chênaie où je compte rester jusqu'au 8 octobre.

Je m'occupe d'un travail qui demande beaucoup de soin pour la rédaction des statuts de la future Compagnie. J'ai pour éléments les statuts de toutes les sociétés connues.

Une lettre de Marseille m'informe que le Conseil général des Bouches-du-Rhône a émis le vœu le plus formel pour la réalisation du percement de l'isthme de Suez,

Je n'ai pas besoin, cher frère, de te remercier de tout ce que tu as fait depuis le commencement de mon entreprise; madame Delamalle et toi, vous aurez bien contribué à la réussite, qui tôt ou tard est infaillible.

A M. S.-W. Ruyssenaers, à Alex[illegible]drie.

La Chênaie, 24 septem[illegible] 1855.

Mon court séjour à Paris a été utilem[illegible]nt employ[illegible] dans l'intérêt du canal. M. de Negrelli s'y trouvai[illegible] La lettre de M. de Chancel, dont je vous en voie copi[illegible] vous mettra au courant du motif de son voyage; avait été appelé par les membres de la Société d'[illegible] tudes de 1847, sur la demande de Stephenson, q[illegible] voulait probablement recommencer ce qu'il a fa[illegible] antérieurement. Vous savez qu'étant envoyé par ce[illegible] commission en Egypte pour plaider auprès du vic[illegible] roi en faveur d'un projet de canal des deux mers, [illegible] s'est tourné contre ce projet, et s'est fait donner [illegible] direction et la fourniture des travaux du chemin [illegible] fer d'Alexandrie au Caire, d'accord avec le con[illegible] général anglais.

Quoi qu'il en soit, la commission dissoute voulait se reconstituer; elle avait publié dans la Revue des *Deux-Mondes* les articles qui ont fait contre nous une grande sensation, et elle avait rédigé un mémoire qu'elle fit présenter à l'Empereur, en demandant

une audience. Dès que M. de Negrelli a été informé par moi, avec détails, de tout ce qui s'était passé, il ne s'est pas étonné du refus de l'audience. Il m'a confirmé ce qu'il avait dit à M. de Chancel sur les travaux des ingénieurs autrichiens établissant la facilité du débouché du canal par la baie de Péluse, et il a été convenu entre nous *que lui personnellement*, en dehors de feu la Société d'études dont je persistais à ne pas vouloir entendre parler, ferait partie de la commission des ingénieurs européens. Il s'embarquera à Trieste pour nous rejoindre en Egypte, à l'époque que je lui indiquerai.

Les journaux français, anglais, italiens, espagnols, allemands, américains, continuent à entretenir leurs lecteurs du percement de l'isthme de Suez et parlent favorablement de notre entreprise; ma publication française produit un excellent effet. L'avant-projet des ingénieurs de Son Altesse est apprécié comme il méritait de l'être.

Un personnage haut placé et dont l'opinion m'est très précieuse, m'écrit ce qui suit :

Ce qui, dans votre volume, m'a le plus frappé, est la conduite de l'affaire. Ceux qui vous connaissent y trouvent

réunies toutes les qualités qui vous distinguent; j'y vois une assurance du succès. En tout cas, ce sera votre honneur, dans ce temps d'agiotage et de surprises, d'avoir mis votre confiance dans les moyens qui devaient réussir, de n'avoir voulu que le grand jour, d'avoir fait marcher l'argent derrière la science et à son service, d'avoir opposé aux intrigues de la diplomatie anglaise, la loyauté du vice-roi, une énergie patiente et la force des intérêts éclairés sur ce qui leur convient. Ce sera d'un bon exemple que triomphe par cette méthode. Il m'a semblé, du reste, que les choses s'acheminent le mieux possible en Égypte, à Constantinople, à Londres et à Paris.

On écrit au ministère, de l'ambassade de France à Constantinople, que les dispositions de la Porte sont excellentes et que le jour où l'ambassadeur de France aura l'ordre de demander la ratification du firman du vice-roi, ce sera l'affaire de quelques jours.

Des journaux anglais ayant fait quelques observations auxquelles j'ai cru devoir répondre, j'ai chargé de ce soin M. James Wilson, membre du Parlement, fondateur de l'*Économist*, le recueil hebdomadaire le plus important de l'Angleterre pour les questions économiques et industrielles. Je vous envoie copie de la lettre que je lui ai adressée. Le vice-roi et vous, ne vous effarouchez pas de mon projet de faire sous-mettre, dans un avenir éloigné, le choix du chef de l'entreprise à la décision des intéressés. C'est ainsi

qu'on agit dans toutes les grandes entreprises industrielles par actions. Mais, pour me conformer aux intentions de Son Altesse, nos statuts établiront que le premier conseil d'administration, ainsi que son président, dont le choix appartient au vice-roi, fonctionneront pendant toute la durée des travaux et tant d'années après l'ouverture du canal à la grande navigation.

A M. le Baron de Bruck, ministre des Affaires étrangères, à Vienne.

La Chénaie, 28 Octobre 1855.

M. le chevalier de Negrelli vous aura déjà rendu compte de la conférence que j'ai eu l'honneur d'avoir avec lui, à Paris, peu d'heures avant son départ pour Vienne. Les explications franches et complètes que je me suis fait un devoir de lui donner, pour son information personnelle et pour la vôtre, l'ont amené à ne pas insister pour me faire accepter, comme base de la Compagnie universelle, les éléments de la Société d'études de 1847, qui, seulement en Autriche, avait un commencement de sérieuse organisation.

Je crois donc que maintenant nous devons être d'accord sur la question de la Société d'études qui, après sa formation et ses travaux de 1847, avait eu si peu de cohésion que ses propres membres ne s'étaient point communiqué leurs études.

J'espère aussi, après les explications que vous donnera M. de Negrelli, que nous serons d'accord sur la nécessité de ne pas donner lieu à une intervention diplomatique des gouvernements d'Autriche, de France et d'Angleterre. Si, il y a dix ans, Méhémet-Ali a été détourné de l'exécution du percement de l'isthme de Suez, c'est parce qu'on lui avait inculqué l'idée qu'on devait lui apporter avant tout l'adhésion préalable de ces gouvernements. Le vice-roi d'Égypte actuel a eu le bon esprit de commencer par le commencement et de ne pas faire intervenir les cabinets européens. En voulant aujourd'hui faire dépendre la ratification de la Porte de négociations internationales, on retarderait indéfiniment le résultat que nous devons désirer et qu'on pourrait compromettre. M. de Negrelli m'a paru avoir bien saisi tout ce qui peut être utile ou nuisible à la réussite de notre grande entreprise. Ce que vous voulez, ce que vous veut

l'Autriche, c'est que cette entreprise atteigne le but; nous ne manquerons pas de l'obtenir en réunissant tous nos efforts.

La phase la plus importante de l'affaire sera la décision de la Commission scientifique européenne qui doit se rendre en Égypte dans les premiers jours de novembre. M. de Negrelli a bien voulu m'annoncer que, déjà désigné par vous, il acceptait de faire partie de la Commission, et qu'il s'embarquerait à Trieste pour venir nous rejoindre. Je l'ai prévenu qu'il aurait pour collègue anglais M. Rendel et pour collègue hollandais M. Conrad, inspecteur général du Water-Staat et président de la Société des ingénieurs civils des Pays-Bas. M. le comte de Manteuffel m'a informé que le ministre des travaux publics à Berlin avait désigné, pour faire partie de la Commission, M. le conseiller privé Lentzé, président des deux commissions que le gouvernement prussien a instituées pour les constructions hydrauliques et l'entretien des digues sur la Vistule et la Nogat.

Circulaire aux membres de la Commission scientifique internationale.

La Chénaie, 11 octobre 1855

J'ai l'honneur de vous informer que la Commission scientifique européenne, appelée à donner son avis sur le projet de canalisation de l'isthme de Suez, se trouve aujourd'hui complétée.

Les ingénieurs du vice-roi d'Égypte, MM. Linant-Bey et Mougel-Bey, viennent d'arriver à Paris, pour s'entendre avec elle et se mettre à sa disposition.

En conséquence, je viens vous prévenir qu'une première réunion des membres de la Commission aura lieu à Paris, le 30 octobre, à une heure, rue Richepance, n° 9. Une seconde réunion, pour ceux des membres qui feront le voyage d'Égypte, aura lieu à Marseille, le 6 novembre, à l'hôtel d'Orient; le départ est fixé, par le paquebot des Messageries impériales, au 8 novembre, à dix heures du matin.

Le désir de Son Altesse Mohammed-Saïd est que tous les membres de la Commission se rendent en

Égypte, où les dispositions sont déjà prises pour les recevoir.

En exprimant, de mon côté, le même vœu, je m'estimerai heureux des relations plus intimes que la grande entreprise à laquelle vous voulez bien concourir me permettra d'entretenir avec vous.

Pendant que l'on fera au Caire les derniers préparatifs pour disposer notre caravane d'exploration de l'isthme, j'ai pensé qu'il pourrait être utile d'étudier le cours du Nil jusqu'à la première cataracte. Le vice-roi mettra à la disposition des membres de la Commission un de ses bateaux à vapeur qui permettra de faire cette excursion intéressante en une quinzaine de jours. Au retour de la haute Égypte, on se rendra à Suez, de là on se dirigera sur le port de Péluse, où un bateau à vapeur nous recevra et nous conduira directement à Alexandrie.

A M. L'éditeur du Times, à lo[illegible]res.

Paris, 30 octo[illegible] 1855.

Monsieur,

Je remarque, dans votre numéro du 25 de ce mois, une correspondance d'Alexandrie, sous la date du 1[illegible], spécialement consacrée à la critique de ma publicatio[illegible] relative au percement de l'isthme de Suez. Cette co[illegible]respondance abonde en trop d'erreurs, soit de raiso[illegible]nements, soit de faits, pour qu'il me soit possible d[illegible] la laisser passer dans le public sans rectifications.

Votre correspondant ne s'occupe point de démo[illegible]trer; il se borne à affirmer. Je résumerai d'abord s[illegible] principales affirmations :

1° En général, tout projet de jonction entre les deux mers serait impraticable et spécialement l'avant-projet dressé par les ingénieurs du vice-roi d'Egypte.

2° Le projet fût-il praticable, il serait sans avantages pour le commerce et la navigation, qui contiueraient à prendre la voie détournée du cap de Bonne-Espérance.

3° Le chemin du canal maritime de Suez fût-il préféré par les navigateurs, l'entreprise serait encore ruineuse pour les actionnaires et les capitaux qui consentiraient à s'y associer, parce que les revenus ne correspondraient pas à la dépense, les évaluations de ces revenus, par les ingénieurs et par moi, étant excessifs et exagérés.

4° Quoique les bénéfices doivent être nuls, votre correspondant n'en dénonce pas moins comme hors de mesure le prélèvement de quinze pour cent réservé au gouvernement égyptien.

Si je ne me trompe, la tendance de cette discussion, sinon le but de l'auteur de la lettre, serait d'écarter de l'opération le concours des capitaux hésitants ou faciles à effaroucher.

Ce résultat, fût-il obtenu, n'entraverait point pour cela le succès d'une grande pensée. L'Europe abonde en capitalistes éclairés et avisés, qui étudient les questions en elles-mêmes et ne se laissent pas influencer par les fausses alarmes des esprits hostiles ou préoccupés. La réunion du fonds nécessaire à la Compagnie dont on m'a fait l'honneur de me confier la formation n'est déjà plus un problème, et les offres

spontanées qui me sont dès à présent transmises de toutes les parties de l'Europe par l'élite des classes intelligentes, sont plus que suffisantes pour assurer la réussite de l'entreprise.

Avant d'aller plus loin, permettez-moi d'annoncer au public européen, et par la même occasion à votre correspondant, un fait qui sera la meilleure réponse à ses objections.

Ce fait, c'est la constitution et le prochain départ pour l'Egypte de la Commission scientifique internationale qui, d'après les instructions du vice-roi, est investie du mandat d'examiner les études préparatoires de l'avant-projet, de résoudre tous les problèmes de science, d'exécution et d'art que présente l'opération.

Il est utile que le public et votre correspondant lui-même sachent bien comment cette commission a été organisée.

En Autriche, M. le baron de Bruck, ministre des affaires étrangères, a été prié de désigner l'ingénieur le plus capable de représenter les intérêts des ports de l'Adriatique. Le choix de ce ministre a désigné le conseiller de cour M. de Negrelli, directeur des tra-

vaux publics, ingénieur d'un grand mérite, et qui, dans des études faites en 1847, a été spécialement chargé de l'examen des questions relatives au débouché du canal par Péluse.

La même demande a été adressée à Turin, à la Haye, à Berlin, et les divers gouvernements ont autorisé à faire partie de la Commission :

Pour l'Italie, M. Paleocapa, ingénieur, ministre des travaux publics, à Turin.

Pour l'Allemagne, M. le conseiller privé Lentzé, ingénieur en chef des constructions hydrauliques de la Prusse.

Pour la Hollande, M. le chevalier Conrad, ingénieur en chef du Water-Staat.

Pour l'Espagne, M. de Montesino, directeur général des travaux publics.

En Angleterre, l'opinion publique a, pour ainsi dire, fait son élection elle-même. Les intérêts et la science britannique sont représentés dans la Commission :

Par M. Rendel, ingénieur, dont le nom est une autorité ;

Par M. Mac Clean, autre ingénieur, également

connu en Angleterre par ses travaux hydrauliques : Par M. le commander Harry Hewet, officier supérieur de la marine britannique des Indes, qui a fait pendant vingt-sept ans des études hydrographiques dans la mer Rouge et dans la mer des Indes.

Les commissaires pour la France sont les M. Renaud, inspecteur général des ponts et chaussées, et M. Lieussou, ingénieur hydrographe de la marine.

Certes, une Commission ainsi composée est nature à rassurer toutes les susceptibilités, toutes défiances, toutes les timidités.

Votre correspondant ne supposera sans doute que tant d'hommes distingués, investis d'une si haute mission, revêtus d'un caractère public, occupant dans leur pays les positions les plus hautes et les plus honorées, iront se prêter, en présence de l'Europe qui les attend, aux légèretés ou aux illusions d'esprits aventureux, aussi peu soigneux de leur honneur que de la bourse des associés qu'ils appelle-raient à l'achèvement d'une œuvre folle.

Donnons maintenant le programme des travaux de la Commission.

Comme je l'ai dit, elle ne s'enfermera pas dans le cabinet. Elle ne fera pas de la science abstraite et de la théorie; elle se transportera sur les lieux, elle ira étudier sur place les problèmes qu'elle doit résoudre.

Du 15 au 20 novembre, elle sera réunie à Alexandrie. De là elle passera au Caire, d'où elle se rendra à Suez, procédera à l'exploration complète de l'isthme et s'embarquera à Péluse pour remonter la côte jusqu'à Gaza, afin d'observer la direction des courants et le prétendu danger des atterrissements; après quoi elle se dirigera vers Alexandrie pour rentrer en Europe et dresser un programme définitif des travaux à entreprendre.

Certes j'ai le droit de penser qu'une telle Commission présente toutes les garanties que peut exiger l'inquiétude la plus ombrageuse. J'ai le droit de dire que ses observations et ses investigations ne pourront laisser prise dans les esprits impartiaux aux assertions gratuites et hasardées qu'avance votre correspondant. J'ai le droit d'espérer que le vice-roi d'Egypte peut hardiment opposer tant de précautions et de mesures aux attaques sourdes ou déclarées qui tenteraient de discréditer sa généreuse initiative. J'ai

Péluse est-elle impraticable ? Nous avons d'un côté la protestation d'un anonyme qui a pris le rôle facile et sommaire de tout défigurer, contester et nier ; de l'autre, nous avons l'autorité des hommes du métier, les études d'ingénieurs rompus à la pratique de ces lieux et de ces questions.

De quel côté penchera la confiance des hommes sérieux ?

Deux conceptions de la même grandeur et de la même nature préoccupent en ce moment notre monde scientifique et commercial : l'une est la jonction des deux océans par l'isthme américain, l'autre la jonction de la mer Indienne et de la Méditerrannée par l'isthme de Suez.

Certes, le percement de l'isthme américain présente, de l'aveu de tous, des difficultés bien autrement considérables que le percement de l'isthme de Suez. Cependant le premier de ces projets n'a pas rencontré les controverses, les négations passionnées qui cherchent à faire obstacle au second. Aujourd'hui la possibilité d'une communication maritime, directe entre les deux côtes américaines, est universellement acceptée. Elle a pour elle l'assentiment de l'opinion

qui continuera à suivre la route du cap de Bonne-Espérance. Ainsi donc, il est indifférent au temps, à la dépense, à la sécurité du navigateur, voulant atteindre deux points donnés, de faire 3,000 lieues ou 5 à 6,000 lieues. Bien plus, il préférera le trajet de 5 à 6,000 lieues à celui de 3,000. Pourtant, aujourd'hui, vos malles, vos dépêches, vos passagers, vos marchandises légères ou précieuses choisissent exclusivement la voie de Suez pour arriver dans la mer de l'Inde, malgré les inconvénients d'un double transbordement, malgré les fatigues du voyage à travers l'Egypte et le désert. Et lorsque ces inconvénients seront supprimés, lorsque, par un large et court canal, les vaisseaux, les passagers, les marchandises de toute espèce pourront sûrement et rapidement communiquer d'une mer à l'autre, ils n'adopteraient pas la voie la plus prompte, la voie, dès à présent préférée par tous ceux qui peuvent la suivre !

La navigation et le commerce n'accepteraient pas le chemin du canal de Suez ! Votre correspondant n'a donc rien entendu des mille échos de la presse européenne, de la sollicitude avec laquelle tous les peuples maritimes suivent les progrès de notre œuvre ;

on occidentale avec des populations de
millions d'âmes, parquées jusqu'ici dans
ent et leur barbarie ;

portance des terres concédées à la Compa-
nt la fertilité naturelle et célèbre n'attend,
enouveler, que les canaux d'arrosement
ns les dépenses du devis ;

leur des terrains de construction, aux abords
t autour du port intérieur de Timsah, ré-
venir une autre Alexandrie.

rant qu'il y a excès dans le prélèvement
r 100 sur les bénéfices nets attribué au
ent égyptien, votre correspondant
conséquent avec lui-même. A quoi bon
l sur les bénéfices, puisqu'il proteste qu'il
possibilité de bénéfices ? Qu'importe la
chacun, si le total est une chimère ?

si cette oiseuse objection, en l'état, si elle
unique objet de faire le vide des capitaux
l'exécution redoutée ?

le correspondant n'est-il pas aussi certain
qu'il voudrait le paraître ? Et ces bénéfices
chimériques lui semblent-ils, au fond de

Il lui accorde la jouissance de toutes les terres du domaine public qui pourront être arrosées, c'est-à-dire portées à toute la puissance de leur fécondité par les deux canaux de dérivation du Nil au lac Timsah, de Timsah à Suez.

Il lui garantit la libre entrée de tous les instruments, matériaux, machines, matières premières de toute espèce nécessaires à son œuvre.

Il prend à sa charge la plus grande partie des frais concernant les études et les opérations préliminaires du canal ; il a fait et il continue de faire des avances importantes.

Tant de privilèges et de faveurs sont-ils donc trop payés par une association du donateur, jusqu'à concurrence de 15 pour 100, aux bénéfices nets de l'entreprise qui lui doit toutes ces abondantes semences d'un avenir fécond ?

Je vais plus loin, monsieur l'éditeur ; je prétends que la seule valeur des terres concédées, après l'établissement des canaux d'eau douce, et c'est par là qu'on doit commencer, représentera un capital correspondant au moins au fonds social à verser pour l'achèvement de toutes les parties du projet.

osé ni l'avant-projet dressé par MM. les ingénieurs
ant et Mougel ; sinon il y aurait vu que cette
essité était au contraire la première à laquelle on
songé et pourvu. Les plans des travaux annoncent
nettement que la première opération à entre-
dre est d'attaquer la tranchée qui doit mettre le
en communication navigable avec l'isthme, et
rer ainsi à toute la ligne, non seulement l'eau
e et les provisions nécessaires, mais encore tous
oyens de navigation intérieure de nature à faci-
le service et le travail.

correspondant, qui semble aimer et chercher
casions de signaler son hostilité contre le gou-
ment égyptien, vous fait un tableau fort sombre,
peu fidèle selon moi, du travailleur indigène
main de l'administration et par la négligence
lministrateurs. A quoi bon ce hors-d'œuvre ?
inistration égyptienne n'a rien à faire ici. Les
rs seront à la solde, sous la sollicitude et la
sabilité de la Compagnie universelle, admi-
et dirigée par des Européens.

orrespondant, toujours possédé du besoin de
le percement impossible, s'évertue à craindre

détaillés de la ligne. Les travaux sont conduits de manière à pouvoir présenter, sur les lieux, à la Commission scientifique internationale, toute la série des opérations et des renseignements recueillis.

Cette fois, votre correspondant sera-t-il rassuré? Mais n'eût-il pas été rassuré bien plus tôt, si, étant dans le pays, au lieu de sonner l'alarme, il se fût d'abord renseigné?

Ce ne sont pas là d'ailleurs les seules erreurs que je lui reproche. Ce n'est pas la première fois qu'il emploie l'immense publicité de votre honorable journal à propager des idées fausses sur des questions et des faits d'une haute portée.

Il vous écrivait, par exemple, le 9 septembre dernier, que le vice-roi d'Égypte se rendait en Europe afin de combattre, à Paris et à Londres, le mauvais effet des plaintes portées contre lui par le Sultan auprès des puissances occidentales.

Jamais le Sultan n'a fait exprimer, ni aux puissances occidentales ni à aucune cour, les sentiments qu'on lui prête envers S. A. Mohammed-Saïd-Pacha. J'en ai des preuves nombreuses; j'en peux citer sans indiscrétion qui me sont personnelles.

de Constantinople, et le désastre de Sinope a révélé au monde le courage de ses marins, avant que les défenses de Silistrie et d'Eupatoria eussent fait admirer la discipline et le dévouement de ses soldats. Les ordres du jour d'Omer-Pacha, les proclamations du Sultan lui-même, ont rendu justice aux services de cette armée. La presse de France et d'Angleterre a parlé plus d'une fois avec honneur de ses exploits. Tout récemment encore un corps égyptien appuyait la cavalerie du général d'Allonville dans le brillant combat livré à la cavalerie russe.

L'envoi de trente-sept mille hommes d'élite, le concours d'une flotte, l'avance de son tribut, voilà les efforts qu'a faits l'Égypte, sous le gouvernement actuel, pour soutenir l'honneur et l'indépendance de l'empire ottoman. Le divan n'a donc pas lieu de se plaindre, et je le répète, il est pleinement satisfait.

Il serait déplorable, monsieur l'éditeur, que la presse de l'Europe fût trompée sur les intentions et les actes du prince éclairé qui gouverne l'Egypte, non point comme un simple pacha de Damas ou de Smyrne, ainsi que le prétend votre correspondant,

hommes de bonne volonté, c'est le propre des esprits élevés et généreux. Je dois, monsieur, ce témoignage public à votre estimable journal, que, le premier, il a aidé de sa sympathie et de son initiative l'entreprise qui sera un des plus beaux titres de notre siècle auprès de la postérité, et l'éternelle gloire du prince qui l'a conçue et est prêt à la faire exécuter.

Aujourd'hui, l'opinion européenne tout entière s'est émue pour le succès de cette œuvre ; elle vous tiendra compte certainement de l'impartialité et de la haute intelligence que vous aurez mises à la seconder, et je sais que ce serait là votre meilleure récompense.

Veuillez agréer, monsieur l'éditeur, etc...

Sur le Nil, branche de Damiette, 19 novembre 1855,
50e anniversaire de ma naissance.

Hier, à trois heures, je partais d'Alexandrie par le chemin de fer, et à sept heures, j'étais à Kaferleïs, où m'attendait un bateau à vapeur pour me conduire au barrage. Ce matin, je rencontrai le vice-roi qui venait au-devant de moi avec son escadrille de bateaux à vapeur. Il fit stopper, m'envoya son canot, et

pour remonter le Nil jusqu'à la première cataracte.

Dès que la Commission aura terminé ses investigations, et qu'elle sera en mesure de faire connaître au vice-roi son opinion définitive sur la possibilité de la jonction des deux mers, sauf à rédiger ensuite en Europe le programme complet des travaux, Son Altesse m'a exprimé son intention d'envoyer à Constantinople Edhem-Pacha, ministre des affaires étrangères, qu'elle a bien voulu adjoindre à la Commission internationale et qui va suivre tous ses travaux.

Edhem-Pacha n'est pas étranger à la science de l'ingénieur qu'il a étudiée en Angleterre et en France. Depuis trente ans, il s'est trouvé successivement à la tête des administrations de l'instruction publique et des travaux publics en Égypte. Il aura pour mission de presser auprès de la Porte la ratification du Sultan pour la concession du canal de Suez, qui doit être exécuté par une compagnie financière universelle.

Le vice-roi a donné à l'avance, devant moi, à Edhem-Pacha, des instructions verbales dans les termes suivants :

Lorsque vous aurez remis à la Porte mes lettres officielles, vous direz combien il est important pour la dignité

Note jointe à la lettre ci-dessus.

La Commission internationale pour le percement de l'isthme de Suez est partie de Marseille, le 8 novembre. Arrivée à Alexandrie, le 18, et passant trois jours dans cette ville, elle a fait des excursions à l'est et à l'ouest pour étudier la nature des rochers et celle des sables qui s'étendent sur toute la côte jusqu'aux embouchures du Nil. La Commission a élu pour son président M. Conrad, ingénieur hollandais. Le 28, elle était accueillie avec distinction et cordialité par S. A. le vice-roi d'Égypte au camp du barrage où les troupes égyptiennes, qui ont parfaitement manœuvré, reçoivent leur instruction, sous la direction personnelle du prince. Consultée par lui sur divers travaux qu'il exécute ou qu'il médite pour la canalisation intérieure du pays, elle doit se rendre d'abord dans la haute Égypte et remonter jusqu'à la première cataracte. Elle descendra ensuite au Caire pour se transporter à Suez et se livrer à l'exploration scientifique de l'isthme jusqu'à Péluse. Pendant ce temps, des agents spéciaux continuent sur la ligne du canal

quittés ; vous pensez bien que le temps a été utilement employé et que nous avons pu à loisir passer et repasser en revue toutes les questions du présent et de l'avenir du canal. Cet excellent prince, dont l'instruction est très variée et qui a une merveilleuse mémoire, m'a en outre longuement entretenu des détails de son gouvernement, de tout ce qu'il avait fait dans l'intérêt du pays, depuis mon départ, du personnel de ses administrations, des difficultés qu'il rencontre de la part de ceux qui le servent, et qui, pour la plupart au lieu de faire leur devoir, ne cherchent qu'à s'enrichir. Il m'a avoué que le découragement l'avait plusieurs fois saisi et qu'il avait pensé à abandonner le pouvoir. « Comprenez ce qu'il y a de désolant, me disait-il, dans cette situation d'un homme qui veut le bien, et qui, par le fait des instruments dont il est obligé de se servir, reconnait que l'histoire peut l'accuser un jour avec raison d'avoir fait le mal. J'ai beau faire la leçon à mes fonctionnaires turcs, très peu se persuadent qu'ils doivent s'identifier avec le pays dans la prospérité duquel ils puiseront leur propre bien-être. Ils continuent à traire la vache sans la soigner et sans vouloir lui donner à manger. Il n'y a

vous ne pouvez pas manquer de réussir, ai-je ajouté. Vous ne pouvez pas tout faire à la fois, mais avec de la persévérance vous sortirez bientôt de cette situation qui paraît encore difficile et compliquée. »

Le soir, au dîner, comme il remarquait que je mangeais fort peu, je lui dis que je réfléchissais à tout ce qu'il m'avait raconté et que j'étais affligé de ces mouvements de découragement dont il m'avait parlé. Ce fut alors à son tour de me rassurer. Il reprit son ancien entrain. Ce que je lui rapportai de la renommée qui s'attachait désormais à son nom par la grande entreprise du percement de l'isthme de Suez, cette arrivée de la Commission internationale venue en Egypte à son appel, l'avaient tout à fait remonté. Il continua à me montrer pendant les jours suivants une confiance touchante.

Je vous envoie une copie de la lettre que j'écris à M. Thouvenel, à Constantinople ; j'en donne également communication à mon frère Théodore, afin qu'il fasse part au comte Walewski et à Benedetti des résolutions du vice-roi.

C'est le 23, que j'ai présenté au vice-roi la Commission. L'accueil a été on ne peut plus gracieux. Tous

tous l'appui chaleureux du vice-roi. Le chemin fait depuis un an est immense ; vous comprendrez la satisfaction que je ressens en voyant se dérouler peu à peu avec succès les diverses phases du plan que j'avais formé.

Nous sommes tous contents de notre nouveau compagnon de voyage, M. de Negrelli ; c'est un homme comme il faut, il a l'habitude du monde ; nos relations sont agréables. Il m'a fait part des lettres qu'il a déjà écrites du Caire à son gouvernement. Il insiste sur la nécessité de ne pas faire intervenir la diplomatie autrement que pour prêter ses bons offices et encourager la Porte à donner, directement, son approbation au projet du vice-roi Les travaux des ingénieurs qu'il avait envoyés en 1846 dans le golfe de Péluse sont fort intéressants. Ils consistent en une douzaine de plans fort détaillés donnant les sondages, les coupes et les pentes des fonds sous l'eau depuis le rivage jusqu'à une certaine distance en mer. Il est convaincu, d'après les observations faites pendant plusieurs mois consécutifs, qu'il y a peu de mouvements de sable dans la baie où le mouillage est très bon, puisqu'il a permis, en mars, avril et mai, au

moins d'enthousiasme pour le succès de l'entreprise.

M. Conrad, l'ingénieur hollandais, a été élu par ses collègues président de la Commission. C'est un homme excellent, fort instruit, dont nous faisons beaucoup de cas.

Il est inutile de vous parler de nos compatriotes MM. Renaud et Lieussou, que vous connaissez. On aurait cherché pendant longtemps que l'on n'aurait pas trouvé mieux.

Devant Thèbes, 1er décembre 1855.

Nous avons visité ce matin les ruines de Dendérah. Le temple est dédié à Hathôr, la Vénus égyptienne. Il est moderne comparativement aux autres monuments de l'Égypte, puisqu'il ne date que de Cléopâtre et de l'époque romaine. Champollion a dit en le voyant :

Je n'essaierai point de décrire l'impression que nous fit le grand propylée et surtout le portique du grand temple ; on peut bien le mesurer, mais en donner une idée, c'est impossible. C'est la grâce et la majesté réunies au même degré.

Nous avons éprouvé la même sensation.

rent cette fin tragique si souvent reproduite par nos peintres. La gravure que j'ai dans mon cabinet de La Chénaie donne une très fausse idée de la célèbre et dernière descendante des Ptolémées.

Maintenant nous sommes devant Thèbes, à quelques pas de Louqsor. Après le dîner, je suis descendu seul sur le bord du fleuve ; je voyais, dans l'ombre, des colonnades, des portiques, je n'ai pu résister au désir de m'en approcher et j'ai pu admirer, à la lueur des étoiles, une suite de colonnes plus hautes et plus grosses que celles de Dendérah, des portiques, des temples et le *frère* de l'obélisque de la place de la Concorde. Je suis revenu à bord rendre compte de mon excursion à mes compagnons de voyage ; mon fils Charles-Aimé a été immédiatement avec eux jouir du spectacle. Nous visiterons tout cela demain matin de bonne heure, nous déjeunerons sur notre bateau à vapeur, et vers onze heures on nous amènera des montures pour nous rendre à Karnac, où il y a beaucoup à voir.

M. et madame Lafosse sont toujours dans l'enchantement de leur voyage. Madame Lafosse est très contente des chevaux du pays, la promenade de ce

En quittant Thèbes, 4 décembre 1855.

Notre première journée à Thèbes (le 2) a été consacrée à la visite des monuments de la rive droite, à Louqsor et à Karnac. Ceux de Louqsor consistent en une suite de temples ou palais dont le premier fondateur a été le pharaon Aménophis-Memnon III, il y a environ 3,500 ans. La dédicace de ces temples a été traduite par Champollion, elle vous donnera une idée du style hiéroglyphique. La voici :

La vie ! l'hôrus puissant et modéré, régnant par la justice, l'organisateur de son pays, celui qui tient le monde en repos, parce que, grand par sa force, il a frappé les barbares; le roi seigneur de justice, bien-aimé du soleil, le fils du soleil, Aménophis, modérateur de la région pure (l'Egypte) a fait exécuter ces constructions consacrées à son père Aménon (la plus grande divinité égyptienne) le dieu seigneur des trois zones de l'univers, dans l'oph du midi (c'est-à-dire la partie méridionale de Thèbes); il les a fait exécuter en pierres dures et bonnes, afin d'ériger un monument durable; c'est ce qu'a fait le fils du soleil, *Aménophis*, chéri d'Ammon-Ra.

Les premiers monuments de Louqsor ont été augmentés ou restaurés par les successeurs d'Aménophis III jusqu'à l'origine de la domination des Grecs, sous le règne d'Alexandre, fils d'Alexandre le Grand.

colonnade et particulièrement les grands pylônes, ainsi que les deux obélisques (dont l'un est à Paris) datent de Rhamsès le Grand (Sésostris), c'est-à-dire de trois mille deux cents ans. Les pylônes sont d'immenses massifs en pierre de cinquante à soixante pieds de haut, dont les tableaux représentant Sésostris combattant et mettant en déroute ses ennemis, ont été souvent reproduits.

Nous rentrions à bord à dix heures. Des chevaux amenés de tous côtés, au nombre d'une trentaine, nous ont conduits l'après-midi à Karnac. Après une demi-heure de marche nous sommes entrés processionnellement dans la grande avenue des Sphinx qui sont en grande partie mutilés ; nous passons sous l'immense porte sculptée dont la disposition, sans toutefois établir aucune comparaison, peut être indiquée par la citation de l'arc de triomphe de l'Etoile, et nous avons en face de nous une suite de monuments dont aucune description ne peut donner l'idée. Comment, en effet, peut-on décrire l'impression causée par la grande salle de Karnac, où se tenaient les assemblées ? Cette salle a cent quarante colonnes de soixante pieds de haut et de vingt-sept pieds de cir-

La ressemblance de ce portrait avec la figure d'Isaac Pereire m'a singulièrement frappé : il doit certainement descendre en ligne directe du roi Roboam, qui vivait mille ans avant Jésus-Christ.

M. Mac-Clean a calculé que l'étendue du palais de Karnac est égale aux deux tiers de la gare du chemin de fer de Birmingham ; chacun de ses côtés en longueur me paraît avoir mille mètres ou un quart de lieue. De là, on aperçoit dans la plaine, de l'autre côté du Nil, les deux colosses de Memnon et les temples de la rive gauche que nous devons visiter le lendemain.

M. Mac-Clean a fait un autre calcul ; il dit qu'il se chargerait de faire élever en Europe un monument semblable à la plus grande pyramide de Gizeh pour vingt-cinq millions de francs ; que le canal de Suez représentera un travail (en déplacement de terres et mouvement de matériaux) trente fois supérieur à celui de la pyramide et qu'il coûtera seulement huit fois ce qu'elle coûterait à bâtir aujourd'hui, c'est-à-dire deux cents millions.

Nous avons quitté le palais de Karnac par une seconde avenue de sphinx aboutissant à une ruine

se tenaient les musiciens, au-dessous d'eux, cinq almées avec leur bouffon, et à droite étaient rangés des pliants qui attendaient le public européen.

Au sortir du dîner, dès que nous parûmes sur le pont, les danses commencèrent. M. Lafosse et M. Barthélemy Saint-Hilaire, accompagnés des membres de la Commission, ainsi que de M. Senior, allèrent prendre place sur les pliants. Je restai sur le pont avec madame Senior et madame Lafosse; les costumes des almées et la lueur des torches qui se reflétaient dans l'eau devaient faire un meilleur effet de loin, à l'endroit où nous étions, que de près. Madame Senior n'a pas trouvé que la danse fût trop *shoking*; du reste comme vous le pensez bien, il avait été recommandé que les choses se passassent décemment.

Le lendemain matin (le 3), tout le monde était réveillé à cinq heures. La veille, on avait fait réunir les montures sur l'autre rive, et dès que nous les vîmes prêtes, nous descendîmes dans des bateaux qui nous conduisirent vers la partie occidentale de Thèbes.

Le premier monument que l'on visite, en arrivant

La porte du milieu donne entrée dans une salle de cinquante pieds de long sur trente-cinq de large; des colonnes soutiennent le plafond subsistant encore en grande partie avec ses hiéroglyphes coloriés.

Champollion dit qu'une des inscriptions contient la dédicace du palais faite par Menephta 1r. Une seconde inscription apprend que cette salle était le lieu où se tenaient les assemblées religieuses et politiques et où siégeaient les tribunaux de justice. Elle avait, dans de plus petites proportions, la destination de ces vastes salles des grands palais de Thèbes, soutenues par de nombreuses rangées de colonnes. Toutes portaient, dit Champollion, le nom de *manôskh* dans les inscriptions sculptées sur le plafond, c'est-à-dire le *lieu de la moisson*, et par suite le *lieu où l'on mesure les grains*, réservé de tout temps par les Égyptiens aux salles les plus vastes de leurs édifices publics.

Nous avons pu voir qu'aujourd'hui encore on mesurait des grains appartenant au gouvernement sous les colonnades du vieux palais de Louqsor.

Un de nos conducteurs, vieillard qui avait accompagné Champollion et qui m'a montré un certificat

était à peine supportable. Après une heure de marche nous avons été bien récompensés par la visite du tombeau découvert en 1815 par Belzoni. C'était, de l'avis unanime, ce que nous avions encore vu de plus intéressant. A la suite de cette visite, un excellent déjeuner nous attendait à l'entrée d'un autre tombeau, et, le déjeuner terminé, j'ai fait à mes compagnons la lecture d'un chapitre de Champollion, dont je vais vous donner quelques extraits :

... Les détails topographiques, donnés par Strabon, ne permettent pas de chercher ailleurs que dans la vallée de Biban-el-Molouk l'emplacement des tombeaux des anciens rois... C'était la nécropole royale, et l'on avait choisi un lieu parfaitement convenable à cette triste destination. . . On n'a suivi aucun ordre ni de dynastie, ni de succession dans le choix de l'emplacement des diverses tombes royales ; chacun a fait creuser la sienne sur le point où il croyait rencontrer une veine de pierre convenable à sa sépulture et à l'immensité de l'excavation projetée. Il est difficile de se défendre d'une certaine surprise, lorsque, après avoir passé sous une porte assez simple, on entre dans de grandes galeries ou corridors couverts de sculptures parfaitement soignées, conservant en grande partie l'éclat des plus vives couleurs, et conduisant successivement à des salles soutenues par des piliers encore plus riches de décorations, jusqu'à ce qu'on arrive enfin à la salle principale, celle que les Égyptiens nommaient la salle dorée, plus vaste que toutes les autres et au milieu de laquelle reposait la momie du roi dans un énorme sarcophage de granit.

reliefs que l'on trouve en entrant dans les tombeaux. Au plafond du premier corridor on lit de magnifiques promesses faites au roi pour cette vie terrestre et des privilèges qui lui sont réservés dans les régions célestes.

Immédiatement après ce tableau, sorte de précaution oratoire assez délicate, on aborde plus franchement la question par un tableau symbolique, le disque du soleil parti de l'orient et avançant vers la frontière de l'occident qui est marquée par un crocodile, emblème des ténèbres dans lesquelles le dieu et le roi vont entrer. . . . . .

A ces tableaux généraux succède le développement des détails : les parois des corridors et salles qui suivent sont couvertes d'une longue série de tableaux représentant la marche du soleil dans l'hémisphère supérieur (image du roi pendant sa vie), et sur les parois opposées on a figuré la marche du soleil dans l'hémisphère inférieur (image du roi après sa mort).

Les nombreux tableaux relatifs à la marche du dieu au-dessus de l'horizon et dans l'hémisphère lumineux, sont partagés en douze séries annoncées chacune par un riche battant de porte sculpté et gardé par un énorme serpent. Ce sont les portes des douze heures du jour. . . . . .

Près du battant de la première porte, celle du lever, on a figuré les vingt-quatre heures du jour astronomique sous forme humaine, une étoile sur la tête et marchant vers le fond du tombeau, comme pour marquer la direction de la course du dieu. Dans chacune des douze heures du jour on a tracé l'image de la barque du dieu, naviguant dans le fleuve céleste. . . . . .

A la première heure, la *bari* ou barque se met en mouvement et reçoit les adorations des esprits de l'orient ; parmi les tableaux de la seconde heure on trouve le grand serpent Apophis, le frère et l'ennemi du soleil, surveillé par le dieu *Atmou* ; à la troisième heure, le dieu soleil arrive dans la zone céleste où se décide le sort des âmes,

la corde et arrête la fougue du dragon. Enfin, à la onzième heure du jour, le serpent captif est étranglé ; et bientôt le dieu soleil arrive au point extrême de l'horizon où il va disparaître. . . . . .

La marche du soleil dans l'*hémisphère inférieur*, celui des ténèbres, pendant les douze heures de la nuit, se trouve sculptée sur les parois des tombeaux royaux opposées à celles dont je viens de donner une idée succincte. Là, le dieu, assez constamment peint en noir de la tête aux pieds, parcourt les soixante-quinze cercles ou zones auxquels président autant de personnages divins de toutes formes et armés de glaives. Ces cercles sont habités par les âmes coupables qui subissent divers supplices ; c'est vraiment là le type primordial de l'enfer du Dante, car la variété des tourments a de quoi surprendre ; et je ne suis pas étonné que quelques voyageurs effrayés de ces scènes de carnage aient cru y trouver la preuve des sacrifices humains dans l'ancienne Égypte ; mais les légendes lèvent toute espèce d'incertitude à cet égard ; ce sont des affaires de l'autre monde et qui ne préjugent rien pour les us et coutumes de celui-ci.

Les âmes coupables sont punies d'une manière différente dans la plupart des zones infernales que visite le dieu soleil : on a figuré ces esprits impurs, presque toujours sous la forme humaine, quelquefois aussi sous la forme symbolique de la grue ou celle de l'épervier à tête humaine, entièrement peints en noir, pour indiquer à la fois et leur nature perverse et leur séjour dans l'abîme des ténèbres. Les âmes sont fortement liées à des poteaux et les gardiens de la zone, brandissant leurs glaives, leur reprochent les crimes qu'elles ont commis sur la terre ; d'autres sont suspendues la tête en bas ; celles-ci, les mains liées sur la poitrine et la tête coupée, marchent en longue file ; quelques-unes, les mains liées derrière le dos, traînent sur la terre leur cœur sorti de leur poitrine ; dans de grandes

christianisme, s'appuyant sur cette grande pensée, épura toutes les doctrines qui l'avaient précédé par cette simple formule qui n'avait jamais été pratiquée, et qui l'est bien peu encore : *Aimez-vous les uns les autres.*

Dans le second tombeau que nous avons visité, celui de Rhamsès-Méïamoun, on remarque huit petites salles percées, à droite et à gauche, dans le corridor d'entrée, avant de parvenir aux grandes salles. L'un de ces petits appartements représente sur ses murs la manière de pétrir le pain, la cuisson, et les divers travaux de la cuisine ; un autre reproduit tous les meubles en usage chez les pharaons, d'excellents fauteuils à la Voltaire et des divans à pieds d'animaux et à riches étoffes ; un autre, l'arsenal complet des armes et des enseignes militaires des légions égyptiennes ; dans un autre, l'on voit sculptées et peintes les barques et les canges royales avec leurs décorations. Il y a dans une de ces pièces deux joueurs de harpes dont les instruments ressemblent tout à fait aux harpes modernes, etc., etc.

Vers deux heures, nous nous sommes décidés à affronter le passage de la vallée, sous un ciel sans

trente-cinq pieds de hauteur, d'un seul morceau de beau granit.

De nombreux bas-reliefs, représentant des actes d'adoration du roi Rhamsès aux grandes divinités de Thèbes, couvrent trois faces des piliers formant la galerie devant le pylone ; sur la quatrième des faces de chacun d'eux, on voit sculptée une image colossale du roi, d'environ trente pieds de hauteur.

Des piliers ornés de colosses et les colonnes qui formaient la seconde cour du palais se font aussi remarquer par la richesse de leurs sculptures.

Plus loin est la salle hypostyle (celle des réunions), dont trente colonnes subsistent encore. On voit, à l'entrée de cette salle, à droite, un bas-relief représentant la mère du conquérant ; elle se nommait Taouaï.

En sortant de la salle hypostyle par la porte du centre, on entre dans une autre salle à colonnes dont la décoration est, comme partout, magnifique.

Plus loin commencent les appartements privés du roi.

Le reste du palais, qui s'étendait jusqu'au pied de la montagne, est complètement détruit.

une pierre dure sur un point déterminé. C'est ce que j'ai moi-même entendu, en faisant monter un Arabe armé d'une pierre ; il m'a même rapporté un fragment de la partie sur laquelle il frappait.

De là, en continuant le chemin de la plaine, nous nous sommes rendus à la butte de Médinet-Habou.

Là existent, à moitié enfouis sous des décombres et des terres amoncelées, une série de monuments grandioses et qui ne le cèdent en rien à ceux que nous venions de visiter ; Champollion, qui les a longtemps étudiés, y a trouvé l'état des arts de l'Égypte, à toutes les époques principales, et en quelque sorte un tableau abrégé de l'Égypte monumentale. On y trouve en effet, dit-il, un temple appartenant à l'époque pharaonique la plus brillante, celle des premiers rois de la dix-huitième dynastie (quelque chose comme 4,000 ans) un immense palais de la période des conquêtes, un édifice de la première décadence sous l'invasion éthiopienne, une chapelle élevée sous un des princes qui avaient brisé le joug des Perses ; un propylon de la dynastie grecque, des propylées de l'époque romaine ; enfin, dans une des cours du palais des pharaons, des colonnes qui

salle à colonnes est intacte, et les chapiteaux, tous différents les uns des autres, et ayant conservé leurs couleurs, nous ont semblé très gracieux. Il paraît que les inscriptions des murs portent les légendes de Ptolémée Épiphane, de Claude, de Titus, de Domitien, de Trajan, d'Antonin et de Septime Sévère.

Nous nous sommes ensuite promenés dans le jardin d'un palais du vice-roi, et nous avons pris le frais dans une grande salle, étendus sur de moelleux divans.

Rentrés à bord, nous avons continué à remonter le beau Nil, que les vieux Égyptiens avaient eu bien raison de déifier. M. Renaud, muni d'une longue vue, annonce bientôt un crocodile bâillant au soleil sur une petite île basse; à cette nouvelle, tout le monde se précipite sur le pont; madame Senior saute de joie; on jouit parfaitement de la vue de l'animal qui, tournant la tête du notre côté, prend un air effaré et fait un plongeon dans le fleuve. La même manœuvre est exécutée par deux autres crocodiles aperçus dans la même journée. C'était fort heureux, car M. Senior s'apprêtait à mettre dans son journal que ce monstre était, comme le phénix, un être fabuleux.

Après avoir reçu les autorités à bord, nous sommes allés, avant le déjeuner, faire une promenade dans l'île d'Éléphantine, île sacrée pour les Pharaons, où il y avait un nilomètre régulateur de l'impôt territorial, et des temples qui n'existent plus aujourd'hui. Le dernier a été détruit, il y a une trentaine d'années, pour faire des constructions dans les environs d'As-Souan. A Éléphantine, les habitants paraissent tous Nubiens ; les enfants mâles sont tout nus, les petites filles ont cette ceinture à franges que vous connaissez : les hommes et les femmes sont drapés dans des étoffes de coton ; les femmes montrent leurs figures ; le type de leur physionomie est fier et agréable. Hérodote dit que cette population, qui n'appartenait pas à l'Éthiopie (la Nubie) parlait la langue éthiopienne ; il en est de même aujourd'hui, après 2,300 ans. On les appelait Ichthyophages, parce qu'ils se nourrissaient de poissons.

L'après-midi nous nous sommes rendus, les uns à dromadaire, les autres à cheval ou à âne, à la première cataracte, distante d'une heure et demie d'As-Souan. Un spectacle curieux nous était réservé.

Nous nous sommes embarqués, au-dessus de la ca-

décent devant les deux dames qui nous accompagnaient.

Nous sommes remontés dans notre cange, remettant au lendemain notre visite à l'île de Philœ dont nous apercevions les temples et nous avons repris en caravane la route d'As-Souan.

Le 7, branle-bas, à quatre heures et demie du matin, à bord de notre bateau. Nous étions à cheval avant le lever du soleil, qui ici chauffe encore plus que dans la plaine de Thèbes, car nous sommes à dix lieues du tropique.

Nous avons d'abord visité les carrières granitiques de Syène d'où sont sortis, dans l'antiquité, tant de colosses, d'obélisques et de statues; nous avons vu un obélisque taillé sur trois faces et tenant encore au rocher sur lequel il reste couché. En cheminant dans une vallée tortueuse, coupée par d'autres vallées, à travers cette chaîne de granit et de basalte dont les blocs superposés présentent l'image du chaos, nous avons débouché, après deux heures de marche, dans une plaine encadrée par une magnifique verdure, par le Nil et par les monuments de la délicieuse île de Philœ.

d'Évergète II, et le second pylone de Ptolémé Philométor. Les sculptures et bas-reliefs de tout l'édifice ont été exécutés sous Auguste et Tibère.

Entre les deux pylones du grand temple d'Isis, il existe à droite et à gauche deux beaux édifices d'un genre particulier. Celui de gauche est un temple dédié à Hathôr et à la délivrance d'Isis qui vient d'enfanter Hôrus. La plus ancienne partie de ce temple est de Ptolémée Épiphane ou de son fils Évergète II. C'est Évergète II qui se donne les honneurs de sa construction dans les dédicaces de la frise intérieure.

Le même roi s'est aussi emparé, par une inscription semblable, de l'édifice de droite qui, presque tout entier, est de son frère Philométor.

Des dessins de Linant vous feront connaître mieux que ma description les jolies vues de Philœ et d'As-Souan.

Nous étions rentrés à bord de notre bateau à vapeur avant dix heures. Les préparatifs du départ s'achevaient pendant notre déjeuner, et nous redescendions le Nil pour ne plus arrêter qu'aux stations de charbon et arriver au Caire, le 11. Nous soupirions après la station de Kenneh où M. Ruyssenaers avait dû envoyer nos correspondances de France. Nous y sommes, le 8, nous recevons nos lettres avec bonheur. Je vais interrompre mon récit pour y répondre et préparer divers travaux qui doivent précéder l'excursion de l'isthme de Suez.

moindre réserve, à ses investigations sur tous les tracés connus depuis cinquante ans, afin que sa sentence souveraine puisse être rendue en toute liberté, et que plus tard il ne reste dans les esprits aucun doute sur le meilleur moyen de faire communiquer la mer Méditerrannée avec le golfe Arabique.

Rapport sommaire de la Commission internationale à S. A. Mohammed-Said-Pacha, vice-roi d'Égypte.

Alexandrie, 2 janvier 1856.

Son Altesse nous a appelés en Égypte pour y étudier la question du percement de l'isthme de Suez. En nous fournissant les moyens de juger, sur le terrain, du mérite des diverses solutions proposées, elle nous a invités à lui soumettre la plus facile, la plus sûre et la plus avantageuse au commerce de l'Europe.

Notre exploration, favorisée par un temps à souhait, facilitée et abrégée par l'ampleur des moyens matériels mis à notre disposition, est terminée. Elle nous a fait connaître des obstacles sans nombre, ou plutôt des impossibilités, pour diriger le canal sur Alexandrie,

tion du canal proprement dit, avec embranchement sur le Nil, et ne présente que des difficultés ordinaires pour la création de deux ports;

3° Le port de Suez s'ouvrira sur une rade sûre et vaste, accessible en tout temps et où l'on trouve 9 mètres d'eau à 1,600 mètres du rivage;

4° Le port de Péluse, que l'avant-projet plaçait dans le fond du golfe, sera établi à 28 kilomètres environ plus à l'ouest, dans la région où l'on trouve 8 mètres d'eau à 2,300 mètres du rivage, où la tenue est bonne et l'appareillage facile;

5° La dépense du canal des deux mers et des travaux qui s'y rattachent ne dépassera pas le chiffre de 200 millions, porté dans l'avant-projet des ingénieurs de S. A. le vice-roi.

Les membres de la Commission internationale du canal de Suez,

Signé : CONRAD, *président;*
A. RENAUD, DE NEGRELLI, MAC-CLEAN,
LIEUSSOU, *rapporteur.*

tions sur le sol égyptien et de remettre au vice-roi les conclusions de son rapport.

Partie de Suez, le 21 décembre, après avoir étudié la rade, elle a traversé l'isthme, du sud au nord, reconnaissant sur sa route les sondages et les nivellements en cours d'exécution depuis trois mois, et qui permettront de fixer définitivement, dans le thalweg de la vallée, le tracé du canal maritime. Elle a campé, le 28 décembre, sur le rivage de Péluse où elle s'est embarquée, le 31, à bord de la frégate à vapeur égyptienne le Nil. Ce bâtiment était mouillé ou croisait depuis un mois dans la baie, avec une corvette à voiles lui servant de magasin à charbon.

La Commission, dès son premier passage à Alexandrie, avait laissé ses instructions à M. Larousse, ingénieur de la marine, qui a relevé en détail, avec une activité et une intelligence remarquables, 4 4 kilomètres de côtes. Secondé par M. d'Arnaud-Bey, ingénieur du vice-roi et M. Cianciolo, ingénieur italien, M. Larousse a exécuté un plan détaillé de la partie de la baie dont l'étude lui avait été confiée.

Voici les résultats tout à fait favorables, et l'on peut dire, inattendus, qu'ont fournis les observations :

comptait d'abord leur donner. Il en sera de même dans la rade de Suez, que l'on connaissait presque aussi imparfaitement que celle de Péluse.

La Commission internationale, dans son rapport au vice-roi, se prononce pour le tracé direct, regardé par elle comme étant *l'unique solution du problème de la jonction de la mer rouge et de la Méditerranée. Elle a déclaré à l'unanimité que l'exécution en était facile et le succès assuré.*

A madame Delamalle, à Paris.

Alexandrie, le 6 janvier 1856.

Les membres de la Commission sont partis hier pour Trieste ; Barthélemy Saint-Hilaire et mon fils, sur le vapeur autrichien le *Calcutta*, pour Marseille.

Le voyage d'Égypte a été réellement merveilleux ; un concours de circonstances plus favorables les unes que les autres s'est rencontré pour aider au résultat et a donné pour bouquet final l'importante découverte d'un bassin maritime rapproché du rivage, dans ce golfe si redouté de Péluse.

Vous m'aviez prédit le retour de l'arc-en-ciel du

comptait d'abord leur donner. Il en sera de même dans la rade de Suez, que l'on connaissait presque aussi imparfaitement que celle de Péluse.

La Commission internationale, dans son rapport au vice-roi, se prononce pour le tracé direct, regardé par elle comme étant *l'unique solution du problème de la jonction de la mer rouge et de la Méditerranée. Elle a déclaré à l'unanimité que l'exécution en était facile et le succès assuré.*

A madame Delamalle, à Paris.

Alexandrie, le 6 janvier 1856.

Les membres de la Commission sont partis hier pour Trieste ; Barthélemy Saint-Hilaire et mon fils, sur le vapeur autrichien le *Calcutta*, pour Marseille.

Le voyage d'Égypte a été réellement merveilleux ; un concours de circonstances plus favorables les unes que les autres s'est rencontré pour aider au résultat et a donné pour bouquet final l'importante découverte d'un bassin maritime rapproché du rivage, dans ce golfe si redouté de Péluse.

Vous m'aviez prédit le retour de l'arc-en-ciel du

L'intérêt que Votre Altesse témoigne à ma personne et à mes projets, celui que Sa Majesté impériale et royale l'Empereur, votre auguste frère, a daigné me faire connaître, me sont très précieux et m'encouragent à marcher dans la voie de progrès et d'amélioration sociale qui me fait obtenir de si hautes sympathies.

Vous me rendez compte de nouvelles publications faites par les partisans de tracés indirects du canal maritime par le moyen de l'eau du Nil. Tout ce qu'ils ont trouvé à dire contre moi, c'est que j'étais *naïf* et *candide* (pas assez cependant pour me laisser égarer par eux). Ils me dénoncent, de plus, comme ayant la *monomanie du tracé direct*. Si monomanie il y a, la mienne vaut au moins la leur, puisqu'elle a été couronnée de succès.

A M. le comte Th. de Lesseps, à Paris.

Caire, 10 février, 1856.

Le gouvernement égyptien avait reçu, depuis plusieurs mois, des propositions de M. Léon Gisborn, représentant d'une compagnie anglaise qui doit se former, pour établir une communication télégraphique de l'Angleterre aux Indes, en passant par Alexandrie, Suez, Massouah et Aden. Ces propositions étaient re-

commandées par le gouvernement ottoman, par M. Frédéric Bruce, agent de Sa Majesté Britannique en Egypte, et elles ont été appuyées en dernier lieu par lord Canning, gouverneur général des possessions anglaises dans l'Inde. J'appris que M. Gisborn se plaignait d'être renvoyé d'un ministère à un autre, sans obtenir depuis longtemps aucune solution. J'en parlai au vice-roi. Son Altesse me demanda si je croyais qu'il y eût danger à faire passer à travers l'Egypte un télégraphique entre l'Angleterre et les Indes, sans qu'il eût connaissance des nouvelles qui se transmettraient d'un point à un autre. Je lui répondis que considérais comme un préjugé toute opposition à un projet de cette nature et que, dans tous les cas, s'il voyait des inconvénients, il fallait le dire franchement, et ne pas laisser dans l'incertitude le pétitionnaire.

Le lendemain matin, je fus invité par Son Altesse à descendre à son divan, où se trouvaient M. Bruce et M. Gisborn qu'il avait fait appeler. — « Je charge mon ami M. de Lesseps, leur dit-il, d'examiner discuter avec vous votre projet. Montez avec lui dans son appartement. J'approuverai ce qu'il fera et je

donner dès à présent l'ordre de faire traduire en turc, pour être soumise à ma signature, la convention qu'il aura réglée, d'accord avec vous. »

En deux heures, le traité fut discuté, écrit et signé.

M. Bruce a pu voir, dans cette circonstance, que loin d'imiter l'exemple de quelques-uns de ses compatriotes, héritiers isolés d'une politique d'exclusion et d'antagonisme, dont les efforts ont cherché et cherchent encore, depuis un an, à entraver l'entreprise universelle du percement de l'isthme de Suez, j'avais au contraire employé tous mes soins à faire triompher le principe libéral de la libre communication télégraphique de l'Angleterre avec ses possessions orientales, à travers le territoire égyptien.

Je te remets ci-joint le projet qui a été arrêté et approuvé par le vice-roi. Il est bon que M. Walewski ait connaissance des détails que je viens de donner pour en faire usage au besoin.

A madame Delamalle, à Paris.

(Suite du journal.)

Caire, 7 février, 1856.

Je me dispose à partir dans dix jours pour Trieste. Tous mes documents, avec le cachet du vice-roi, sont prêts. Dites-le à M. de Chancel, en le prévenant j'ai reçu sa lettre du 25 janvier. Toute sa correspondance est excellente ; elle contient de très bonnes préciations. Je ne partage pas toutefois ses inquiétudes sur ce qui peut se passer au parlement anglais, à l'égard du canal. Si la question y est introduite, soit par des interpellations spontanées que nous ne devons pas provoquer en ce moment, soit par l'initiative du gouvernement, il me paraît difficile qu'on ose se prononcer ouvertement contre l'entreprise du percement. Je conviens qu'il faut tout attendre de l'égoïsme anglais, mais John Bull a généralement la conscience de sa situation ; or, cette situation ne lui permet pas de se mettre au ban de l'opinion publique européenne, de se mentir ouvertement à son programme apparent de progrès et de liberté commerciale, et de démasquer ses batteries de politique exclusive.

Mettons les choses au pis et supposons que lord Palmerston et ses agents, qui ont toujours pour instructions verbales, sous son ministère, de contrarier la politique de la France, réussissent à maintenir, à Constantinople, la situation que subit un peu honteusement la Sublime-Porte, ce succès aura une fin, parce qu'il ne peut plus empêcher la formation de la Compagnie; il ne peut pas non plus empêcher que nous ayons du temps devant nous pour le contrecarrer et pour faire de l'agitation partout, sans que nos préparatifs soient arrêtés, sans qu'il y ait une minute perdue dans le mouvement progressif de l'entreprise.

A. M. Barthélemy Saint-Hilaire, à Paris.

Trieste, 28 février 1856.

Vous savez maintenant *que j'ai quitté l'Egypte* avec toutes mes expéditions en règle.

Dites à M. de Chancel *que j'ai été à temps* de faire retrancher de l'article 17 du cahier des charges, et à l'occasion des tarifs la clause suivante : « *que nous nous réservons de ratifier.* » Pour l'avenir ce retranchement était très-utile, car Mohammed-Saïd ne sera

pas toujours là, et avec les gouvernements orientaux qui ne répondent jamais clairement, il faut que la Compagnie soit libre de modifier en tout temps ses tarifs, suivant son intérêt et ses besoins. Car autrement l'arbitraire oriental, aidé de l'influence britannique, pourrait dans l'avenir causer des dommages à des actionnaires, si, comme je le prévois, les actionnaires ne sont pas Anglais.

Tous mes papiers n'ont été revêtus du sceau vice-royal que la veille de mon départ d'Alexandrie. Il était impossible de le faire pendant la maladie du vice-roi.

On dit que la paix va être conclue. J'espère que j'arriverai à Paris avant l'époque où l'on pourra s'occuper des clauses, relatives à l'isthme, à insérer dans le traité. Si cependant il y avait péril en la demeure, je vous prie de remettre à mon frère, en le priant d'en faire l'objet d'une communication au comte Walewski et, au besoin, à l'Empereur, la note ci-jointe. S'il n'est pas nécessaire de se hâter, attendez mon arrivée. J'ai le projet de soumettre la note en question, à mon passage à Vienne, au baron de Bruck et au prince de Metternich, afin que ce soit l'Autriche qui, ayant

l'initiative des propositions de paix générale, prenne également l'initiative des propositions pour la neutralité de l'isthme. Il est probable, d'ailleurs, d'après ce qui m'a été écrit, qu'elle aura déjà donné dans ce sens des instructions à ses plénipotentiaires.

Vous direz à mon frère que le projet de clauses à insérer au traité de Paris résulte de notes que j'avais prises sous la dictée de M. Thiers, et dans son cabinet de la place Saint-Georges, le 14 juin 1855.

Projet de clauses à insérer dans le traité de Paris.

Les puissances signataires garantissent la neutralité du canal maritime de Suez, en tout temps.

Aucun bâtiment ne pourra jamais être saisi, ni dans le canal ni à quatre lieues des entrées sur les deux mers.

Aucune troupe étrangère ne pourra stationner sur les bords du canal, à moins d'avoir le consentement du gouvernement territorial.

ORIGINES DU CANA

A M. de Negrelli,

Je commence par vous dir
été gâté par l'excellent accueil
j'ai eu beaucoup à me louer
Paris, de la part de Leurs M
personnes influentes pour no
J'ai été *autorisé*, ces jour
M. le comte de Buol de voul
triche, prendre l'initiative,
s'en être entendu avec lord
l'assurance qu'il pouvait c
complet des plénipotentiai
été chargé de remettre à M
base des propositions dont
si on sont d'ailleurs laissé
projet dont vous avez eu c
M. le comte de Buol a
s'entendre avec le comte
que d'après ses instruc
agir et j'ai tout lieu d'e

marches personnelles auprès des plénipotentiaires russes, prussiens et sardes, que leur concours ne manquera pas plus que celui de la France.

Je vous signale, dans le cas où vous ne l'auriez pas déjà remarqué, le passage suivant du discours adressé par le président du Sénat à l'Empereur, à l'occasion de la naissance du prince impérial :

« L'Orient et l'Occident qui se cherchent depuis les Croisades, et commencent seulement à se retrouver, *auront marié les deux mers* et leurs rivages, pour y faire couler le flot bienfaisant des idées, des richesses et de la civilisation. »

Il est bon aussi de noter la réponse de l'Empereur aux plénipotentiaires du congrès de la paix. Elle se termine par une phrase significative, à l'adresse *degli nostri cari amici* :

« J'élèverai mon fils dans le sentiment que les peuples ne doivent pas être *égoïstes* et que le repos de l'Europe dépend de la prospérité de chaque nation. »

La presse de Paris et de Londres continue à faire paraître d'excellents articles. Notre ami Barthélemy Saint-Hilaire laisse peu reposer sa plume, et je vois,

avec une extrême satisfaction, que la question entre chaque jour davantage dans le domaine des faits qui ne peuvent manquer de s'accomplir.

P. S. du 23. — N'ayant pas fait partir ma lettre avant-hier, je puis vous informer que j'ai eu hier une conversation importante avec le baron de Manteuffel et le comte de Cavour, qui m'ont promis de la manière la plus positive le concours de la Prusse et de la Sardaigne. Ce matin, j'avais rendez-vous avec le grand-vizir Aali-Pacha. On est toujours satisfait des Turcs, lorsqu'ils vous parlent, mais il y a souvent le revers de la médaille. Aali-Pacha m'a dit qu'il se rappelait les conversations qu'il avait eues sur l'isthme de Suez avec le prince de Metternich, et qu'il regardait l'entreprise comme tout à fait favorable à l'empire ottoman. Ayant appris que lord Palmerston l'avait vivement engagé à se rendre à Londres, après la signature de la paix et avant de retourner à Constantinople, j'ai cherché à le prémunir contre le piège qu'ils pourraient lui tendre les plénipotentiaires anglais, en essayant de le mettre en avant pour opposer des difficultés de détail ou des causes de retard qui semblaient provenir de Constantinople. Enfin je ne négligerai

rien pour obtenir un résultat. Si ce résultat n'est pas immédiat, il ne manquera pas plus tard, car maintenant rien ne peut plus nous arrêter.

Rapport au Vice-Roi.

Paris, 25 mars 1856.

L'unanimité des sympathies qui l'accueillent, la grandeur et l'universalité des intérêts qu'elle va représenter, semblent faire à l'entreprise du percement de l'isthme de Suez une nécessité de se mettre en communication directe et constante avec le public, par un organe spécial et en quelque sorte officiel.

Dans cet organe, la Compagnie chargée de donner aux deux mondes ce puissant élément de civilisation et de richesse, trouvera un instrument périodique et régulier de relation avec ses actionnaires. En tenant l'opinion en éveil, elle mettra chacun au courant de ses progrès et de ses travaux ; elle pourra faire appel aux industries, toutes les fois que leur concurrence lui sera utile ; elle pourra mettre à l'étude les problèmes que les circonstances feraient surgir et qu'il

lui importerait de faire résoudre par l'ascendant des idées générales et des intérêts de l'humanité.

A ce seul point de vue, les avantages et l'influence d'une pareille publication semblent ne pouvoir être sérieusement contestés.

La Méditerranée va devenir la reine du commerce et de la navigation, la grande route des peuples et de leurs échanges.

L'organe de la Compagnie universelle, s'il est dirigé avec intelligence et esprit de suite, avec mesure et absence de tout nationalisme exclusif, doit devenir l'organe de tout le mouvement commercial de la Méditerranée.

Il doit traverser l'isthme et unir dans son cadre les intérêts de l'Occident et de l'Orient.

L'Égypte devient dès lors naturellement l'un des objets principaux de ses études et de sa sollicitude.

Point de prospérité assurée, point de sécurité pour l'avenir de la Compagnie, si l'Égypte est misérable, si sa situation est précaire.

Le percement de l'isthme de Suez est, pour la vieille terre des Pharaons, l'événement le plus fécond en conséquences politiques. Elle va tenir la clef des

deux mondes. Elle se fait un rôle important dans la communauté des puissances, elle est en outre, par la force des choses, dans l'équilibre européen. Elle va contraindre la nature à lui donner des Dardanelles.

Le coup d'œil qui a compris et choisi la place de la ville qu'attendent les bords du lac Timsah, n'a rien à envier à l'intelligence qui devina Alexandrie.

Désormais toutes les nations vont être intéressées au sort de l'Égypte et à sa prospérité. Mais il faut que les rapports intellectuels s'établissent. Il faut que l'Europe connaisse mieux l'Égypte. Il faut lui rendre familiers ses progrès, ses efforts et même ses obstacles, pour qu'elle lui tienne compte des difficultés survenues et de ce qui lui reste à accomplir.

L'Égypte, dans ses destinées nouvelles, est appelée à redevenir ce qu'elle fut dans l'antiquité, l'initiatrice de l'Orient.

La Compagnie universelle de l'isthme est désormais solidaire du bonheur comme de la décadence de l'Égypte. Elles se doivent l'une et l'autre réciprocité de concours et de défense. Un journal, organe de la Compagnie, manquerait à son but, s'il ne comprenait pas qu'un des objets essentiels de sa rédaction est

d'aider l'Égypte à se développer au dedans — à se populariser au dehors.

Instrument de publicité de la plus utile entreprise des temps modernes, il embrassera toutes les questions qui se rattachent à sa spécialité, mais il n'en sortira jamais.

Il aura toujours une parole d'apaisement, d'union de bonne volonté pour tous ; il se fera une loi d'éviter tout ce qui pourrait aigrir, inquiéter, diviser le grands intérêts qu'il a pour mission de rapprocher dans les œuvres du travail et de la paix.

Note pour l'Empereur.

Paris, 29 mars 1856.

La science européenne, par l'organe de ses plus célèbres ingénieurs, a déclaré que le percement de l'isthme de Suez était une œuvre facile, d'un succès assuré et dont la dépense totale n'excédera pas deux cents millions.

Le vice-roi d'Égypte a déjà fait commencer les travaux préparatoires.

L'opinion publique, en Angleterre, s'est prononcée favorablement.

La Porte attend pour sanctionner le firman du vice-roi d'Égypte, approuvé par elle en principe, que le gouvernement français lui fasse connaître officiellement son approbation et la garantisse contre les réclamations de l'ambassadeur d'Angleterre.

Dans l'état actuel de l'affaire, il appartient à Votre Majesté de choisir le moment où elle croira devoir vaincre les dernières résistances du cabinet anglais.

Elle jugera s'il est possible de faire introduire, dans les actes diplomatiques qui suivront la déclaration de la paix, une clause qui garantirait en tout temps, pour la navigation, aux commerçants de tous les pays, la liberté de passage et la neutralité du canal maritime.

Ci-joint l'extrait d'une correspondance de Péra faisant connaître la situation de l'affaire, à Constantinople.

Copie jointe à la lettre précé

« Péra, 1

« Vous trouverez le grand-vizir
favorable au projet de percement de l
» La seule préoccupation est la ré
diplomatique qui placerait le canal d
de neutralité garantie par toute l'Eu
» Vos adversaires de l'année dern
dans les mêmes sentiments.

» Lord Stratford déplore l'engo
emparé des esprits, à Londres, e
canal, et il ne dissimule pas qu'il c
nir que le projet est contraire aux
de l'Angleterre. Les exemples du
nous prouver que, s'il recevait l'o
il passerait ses instructions sous si
de faire prévaloir ses opinions pe
ragé dans cette voie par les corres
lières de lord Palmerston. Sa rés
ét re vaincue que dans le cas où l'a
re evrait de son gouvernement
no cer. »

L'opinion publique, en Angleterre, s'est prononcée favorablement.

La Porte attend pour sanctionner le firman du vice-roi d'Égypte, approuvé par elle en principe, que le gouvernement français lui fasse connaître officiellement son approbation et la garantisse contre les réclamations de l'ambassadeur d'Angleterre.

Dans l'état actuel de l'affaire, il appartient à Votre Majesté de choisir le moment où elle croira devoir vaincre les dernières résistances du cabinet anglais.

Elle jugera s'il est possible de faire introduire, dans les actes diplomatiques qui suivront la déclaration de la paix, une clause qui garantirait en tout temps, pour la navigation, aux commerçants de tous les pays, la liberté de passage et la neutralité du canal maritime.

Ci-joint l'extrait d'une correspondance de Péra faisant connaître la situation de l'affaire, à Constantinople.

A M. Thouvenel, ambassadeur de France à Constantinople.

Paris, 4 avril 1856.

Depuis mon arrivée à Paris, j'ai attendu pour vous écrire d'être en mesure de vous rendre un compte exact de la situation. Ce compte, je l'ai rendu moi-même à l'Empereur, qui m'a fait appeler, le jour même où la paix se signait. Je vous remets une copie de ma note.

Tous les plénipotentiaires se sont exprimés vis-à-vis de moi de la manière la plus favorable pour l'entreprise de Suez, à l'exception, bien entendu, des Anglais.

Le comte de Buol, autorisé par son gouvernement à prendre l'initiative et à proposer à la conférence de s'occuper de la question, a craint, après en avoir causé avec lord Clarendon, de rencontrer de sa part une opposition trop décidée, et il s'est abstenu, bien qu'il fût assuré de l'appui des plénipotentiaires français, russes, sardes et prussiens. Il a agi sagement, car, l'opinion se prononçant de plus en plus favorable-

que le canal de Suez sera une cause de grands embarras pour l'Égypte, et que cette question est capable de renouveler l'accord des puissances qui eut lieu, en 1840, contre la vice-royauté d'Egypte, en laissant de nouveau la France dans l'isolement.

Mais le vice-roi a compris, au contraire, qu'il améliorera sa situation personnelle, et garantira l'Egypte des mauvaises chances de l'avenir par la réalisation de son projet de percement de l'isthme de Suez. La manière libérale dont ce projet a été conçu et dont il continue à être poursuivi, entraîne peu à peu, dans les intérêts de l'Egypte, l'Europe entière.

Le vice-roi grandira en persévérant dans sa conduite, tout en maintenant ses liens de vassalité, tels que les traités et les usages les ont consacrés.

Sans l'affaire de Suez et les sympathies qui lui ont été acquises à cette occasion, ses ennemis, en Europe, et les intrigants qu'il doit connaître, auraient facilement profité des conférences de la paix, basées sur l'intégrité de l'empire ottoman, pour diminuer sa situation personnelle et paraître fortifier Constantinople, aux dépens de l'Egypte.

Ses adversaires disaient que c'était à tort que on

nature de son caractère ne permet pas un seul instant de supposer.

Pour qu'une accusation ait de la valeur, il faut au moins qu'elle ait quelque vraisemblance. Si le vice-roi a ses défauts comme tous les hommes, il ne manquera jamais à sa parole, à sa dignité, et il ne pèchera certes pas par un manque d'amour-propre ou de juste orgueil.

Mais lorsqu'on gouverne les hommes et que l'on se trouve dans une position publique, où il est impossible d'échapper à la critique, il ne faut pas seulement avoir raison, il faut paraître l'avoir, se modérer dans son langage, être circonspect en public et éviter de blesser l'opinion.

Le vice-roi ne doit pas perdre de vue que si la Turquie échappe à la ruine, ce sera parce qu'elle entrera dans le mouvement européen, qu'elle s'y mêlera de bonne foi et sans arrière-pensée. Il faut que l'Egy[illegible] ne manque jamais à l'initiative qu'elle a prise de[illegible] longtemps dans cette voie, et qu'a si bien c[illegible] tatée l'entreprise du canal de Suez. Les large[illegible] libérales concessions faites à ce sujet sont la m[illegible] leure réponse à opposer aux accusations de h[illegible]

qu'on désire le voir reculer, pour lui ôter les moyens de se fortifier légalement et avec l'assentiment général.

Jusqu à présent, l'affaire marche si bien dans l'opinion publique, en Angleterre, qu'il est inutile de forcer la main aux hommes d'Etat anglais dont la résistance s'est manifestée.

La politique choisira le moment opportun.

Il n'y aura donc pas lieu de s'étonner s'il n'est pas fait mention du canal de Suez dans les actes diplomatiques qui suivront la déclaration de la paix. Il vaut mieux s'abstenir que s'exposer à ne pas avoir l'unanimité, lorsque le résultat définitif ne peut plus être mis en doute.

Le commencement des travaux préparatoires, l'exécution du canal auxiliaire dérivé du Nil continueront à entretenir les esprits en faveur de l'Egypte, répondront par des faits positifs à tous les mauvais vouloirs et permettront aux difficultés politiques de l'affaire se dénouer naturellement sans choquer personne, sans qu'il y ait de temps perdu.

En attendant, je vais aller faire une campagne de quelques jours en Angleterre. Les publications

après s'être assuré que la Porte ne mettrait aucun obstacle à la réalisation de l'entreprise, a approuvé le cahier des charges et les statuts de la Compagnie universelle dont l'organisation m'était confiée.

Cette organisation marche vers une heureuse solution. Assuré de réussir en France, je vais me rendre à Londres, où j'ai l'intention de charger un comité anglais de répartir la somme de 40 millions de francs, destinée aux capitalistes anglais, dans la souscription générale, dont la liste a été combinée d'accord avec le vice-roi d'Egypte.

Comme, l'année dernière, l'ambassadeur de la Grande-Bretagne à Constantinople est intervenu pour empêcher la Porte de ratifier la concession du vice-roi, je viens vous demander ce que je dois faire savoir aux capitalistes anglais, et si leur gouvernement a le projet d'apporter des obstacles à la réalisation de l'entreprise.

Lord Clarendon. Si nous avons émis des doutes sur l'opportunité de votre entreprise, ce n'a jamais été au point de vue commercial anglais, mais uniquement sous le point de vue politique de l'empire ottoman, parce que nous avons craint que la coupure de

l'opinion de l'Angleterre. Je me suis ainsi exprimé dans plusieurs écrits, à Paris et à Londres, et récemment dans une réunion publique à Trieste, dont la presse, française et étrangère, a rendu compte.

Pour ce qui concerne la Porte, il est hors de doute qu'elle est meilleur juge de ce qui lui convient, dans ses rapports avec l'Égypte, qu'un gouvernement étranger; or, je suis en mesure d'affirmer qu'elle n'a manifesté aucune des préoccupations qu'on lui attribue gratuitement à l'égard du vice-roi. J'ai eu l'honneur d'entretenir personnellement le Sultan et ses conseillers de l'entreprise du canal de Suez, et dès le commencement de l'année dernière, j'aurais rapporté, d[illegible] Constantinople à Alexandrie, la ratification impériale [illegible] sans l'intervention alors spontanée de l'ambassade[illegible] anglais.

Toutefois, l'entreprise a été acceptée en princi[illegible] par le Sultan, ainsi que l'a constaté une lettre v[illegible] rielle adressée au vice-roi et rendue publique.

Depuis cette époque, le vice-roi a patiem[illegible] attendu le bon vouloir de l'Angleterre.

On doit savoir d'autant plus de gré au vice-roi [illegible] de sa condescendance et de sa réserve, que les conve[illegible]tio[illegible]

canal de Suez viendrait trouble
situation.

Puisqu'il m'est permis d'e
ment ma pensée, je dirai que,
très dangereux et très impoliti
souverain et le vassal des dé
pas.

Les amis de l'alliance français
vent point oublier ce qui s'est pa
Alors, une politique hostile à
habilement des défiances suscité
Ali, et l'Angleterre se mit à la tèt
l'Égypte, dont l'affaiblissement ser
projets des ennemis de la Turquie
Méhémet-Ali, auprès duquel je r
agent français, travaillait à prépa
sa famille, pour asseoir un gouv
Égypte. C'est à tort qu'on lui a pr
substituer à son souverain, il n'en e
Voyant la décadence de la Turquie
tre ambition que d'être le bras droi
tien de l'empire ottoman dont il r
position. C'est dans ce but que, pou

Lord Clarendon. Je ne vois pas qu'il soit impossible de nous entendre. Puisque que vous allez à Londres, veuillez entretenir lord Palmerston de ce qui vient de faire l'objet de notre conversation; nous en causerons ensuite, car nous nous retrouverons dans quelques jours à Londres.

A M. de Negrelli, à Vienne.

Londres, 17 avril.

Je vous envoie le procès-verbal, rédigé pour le comte Walewski, d'une conversation importante que j'ai eue, le jour même de mon départ pour Londres, avec lord Clarendon. La lecture de ce document vous expliquera les motifs de mon voyage en Angleterre. Arrivé depuis huit jours, je n'ai pas encore eu l'occasion d'entretenir lord Palmerston, à cause de la mort subite de son beau-fils lord Cooper. Mais je n'ai pas perdu mon temps et je prépare avec soin l'organisation d'un comité anglais composé de personnages honorables, qui feront ce que, le baron de Bruck vous, faites si bien en Autriche.

Il ressort de la situation qu'il n'y a pas beaucoup

Cette résolution obtenue, nous sommes maîtres de la situation et nous évitons le danger que je viens de vous signaler. Causez-en sérieusement avec le prince de Metternich et le baron de Bruck. Soyez certain que si le vice-roi voyait poindre, de la part de telle puissance que ce soit, l'intention d'amoindrir sa position régulière, il renoncerait au concours de l'Europe pour l'exécution du canal. De mon côté, je suis trop sincèrement son ami pour ne pas le suivre dans cette voie. Notre base et notre appui sont en Égypte. Si depuis quinze mois j'avais cherché ailleurs ma force, je n'aurais rien fait et l'affaire ne serait pas arrivée au point où elle est.

Quels que soient les progrès qu'elle a faits, il dépend du vice-roi de ne pas la laisser s'accomplir. Je crois inutile de m'étendre davantage sur ce sujet, dont vous comprendrez toute la gravité. Vous connaissez assez l'Égypte et le caractère de Mohammed-Saïd pour être d'accord avec moi.

J'avais interrompu cette lettre pour me rendre à un rendez-vous de lord Palmerston. Le premier ministre anglais, tout en confirmant le langage tenu à Paris par son collègue, persiste dans son opposition et il ne m'a

A M. Barthélemy Saint-Hilaire, à Paris.

Londres, 7 avril 1856.

J'ai retrouvé lord Palmerston toujours l'homme de 1840, rempli de défiance et de préjugés à l'égard de la France et de l'Egypte. Il a été fort poli et n'a pas manqué d'une certaine franchise, mais après avoir entendu la lecture de mon entretien avec lord Clarendon, il m'a tenu sur le canal de Suez le langage le plus contradictoire, le plus incohérent et j'oserai même dire le *plus* insensé qu'on puisse imaginer. Il en est à croire que la France a suivi depuis longtemps en Egypte contre l'Angleterre une politique machiavélique, et que c'est l'or de Louis Philippe ou de son gouvernement qui a payé les dépenses des fortifications d'Alexandrie. Il voit, dans le canal de Suez, la conséquence de cette politique. D'un autre côté, il persiste à soutenir que l'exécution du canal est matériellement impossible et qu'il en sait beaucoup plus à ce sujet que tous les ingénieurs de l'Europe, dont l'opinion n'ébranlera pas la sienne (*sic*). Ensuite, sans tenir compte de cette impossibilité si bien démontrée, il m'a fait une longue

A M. S. W. Ruyssenaers, à Alexandrie.

Londres, 21 avril 1856.

Nous savons maintenant le vrai motif de l'opposition de lord Palmerston. C'est la crainte de favoriser le développement de la prospérité et de la puissance de l'Egypte. Heureusement, ce motif n'est pas fait pour décourager le vice-roi dans la poursuite de sa noble entreprise.

Je le soupçonnais bien depuis longtemps, et je l'avais, dès l'année derniére, signalé à Son Altesse, lorsque je lui avais parlé d'une dépêche de l'avant-dernier gouverneur général des Indes britanniques, où il était dit que, si l'Angleterre réussissait un jour à mettre le pied en Egypte, comme elle l'avait déjà dans les Indes, elle serait la maîtresse du monde. Son Altesse n'oubliera pas non plus que dans un document de 1840, rendu public par M. Urquart, premier secrétaire de l'ambassade britannique à Constantinople, l'ambassadeur anglais, lord Ponsomby, écrivait au grand-vizir, que le but de la politique de l'Angleterre est

peut être certain qu'on l'aurait travaillé de la même manière, sous un prétexte ou sous un autre, et que bientôt ce sera, au contraire, le canal qui lui servira de paratonnerre.

Depuis que je suis en Angleterre, je ne cesse de rectifier dans le monde les idées erronées que l'on a sur l'Égypte, et qui ont été propagées par la malveillance de quelques journaux.

M. Mac-Clean m'a donné, avant-hier, dans la grande salle de Trafalgar-Hôtel, à Greenwich, un banquet qui n'a pas été sans importance. Il avait réuni une trentaine de convives, parmi lesquels les ingénieurs les plus renommés de l'Angleterre, des industriels, des commerçants, des banquiers. M. Mac-Clean, en portant ma santé, à la fin du dîner, a fait connaître l'accueil honorable et hospitalier que lui et ses collègues de la Commission internationale avaient reçu en Egypte, et il a exprimé, tant en son nom qu'au nom de l'assemblée, les vœux que l'on faisait en Angleterre pour la réalisation du percement de l'isthme de Suez et pour que mes efforts soient couronnés de succès. Ce toast et ma réponse ont été accueillis par bruyantes marques d'approbation.

gouvernement anglais pour le rail-way et sa mauvaise volonté pour le canal.

En résumé, dites à Son Altesse que cette mauvaise volonté finira par être paralysée, et qu'avec sa persévérance et son appui soutenu, les obstacles et difficultés n'auront servi qu'à grandir sa position et rendre le succès plus complet.

A M. Thouvenel, à Constantinople.

Londres, 22 avril 1856.

Voici des renseignements qui vous intéresseront et qui, dans l'occasion, pourront vous être utiles; vous pouvez compter sur leur exactitude.

Le jour du banquet donné par l'Empereur aux plénipotentiaires du congrès de la paix, et après diner, Aali-Pacha, le plénipotentiaire turc, s'est approché de Sa Majesté et lui a demandé ce qu'elle pensait de la question de l'isthme de Suez. Il a ajouté que son maître y attachait une grande importance à tous égards, mais qu'il désirait savoir les intentions de l'Empereur des Français. L'Empereur a répondu qu'il portait le plus grand intérêt à cette affaire;

L'Empereur a paru acquiescer à tout ce qu'a dit Aali-Pacha.

Puis, laissant un instant le grand-vizir, il a fait appeler lord Clarendon et lui a demandé ce qu'il pensait de l'affaire de Suez, en lui racontant ce qu'il avait venait d'entendre d'Aali-Pacha, et ce qu'il avait répondu. Lord Clarendon, un peu surpris de cette sortie à l'improviste, a répondu que c'était une affaire très grave, qu'il n'y avait pas encore assez réfléchi pour donner sur-le-champ une solution, qu'il devait en référer à son cabinet, et que d'ailleurs l'exécution du projet était impossible. L'empereur, tout en accordant qu'il fallait réfléchir à cette affaire, a soutenu que l'exécution était possible, et que la science avait prononcé. Comme lord Clarendon insistait, l'Empereur lui a dit qu'il émettait l'hypothèse que le canal était possible, et que, raisonnant sur cette donnée, il demandait l'avis de l'Angleterre. Lord Clarendon a déclaré alors qu'au point de vue du commerce anglais, il n'avait aucune objection et que l'Angleterre y profiterait beaucoup, mais que, pour les rapports de l'Egypte et de la Turquie, c'était une chose fort délicate et que le vice-roi n'avait pas le droit de faire le canal

A M. S.-W. Ruyssenaers, à Alexandrie.

Paris, 6 mai 1856.

J'ai prolongé mon séjour à Londres et je ne suis de retour à Paris que depuis deux jours. Cette campagne en Angleterre portera ses fruits. J'ai noué d'excellentes relations.

J'ai été présenté à la reine ; j'ai vu particulièrement le prince Albert qui s'est entretenu longuement avec moi, dans son cabinet de travail, de l'affaire du canal, et qui s'est mis au courant des travaux projetés. Il m'a dit que le duc de Brabant, qui s'intéressait à l'entreprise, la lui avait déjà recommandée. J'ai reçu le meilleur accueil du duc de Cambridge qui a très franchement et sans aucune réserve exprimé ses sympathies pour la réussite du projet. Enfin, dans ces diverses occasions, je n'ai pas manqué de dire tout ce que je pensais, pour que l'on n'ajoutât pas foi au système de dénigrement contre le vice-roi d'Égypte, que certaines correspondances avaient depuis quelque temps cherché à faire prévaloir, sans cité des faits positifs établissant la situation sous

vrai jour, et permettant de juger Mohammed-Saïd-Pacha comme il le mérite, malgré des fautes ou des erreurs de détail difficiles à éviter dans un pays où l'administration n'est pas encore organisée.

J'ai été l'objet d'une démonstration très significative de la part de la Société géographique de Londres, composée, comme vous savez, d'hommes fort influents. J'ai d'abord été invité à un diner, au club de la Société. La table était présidée par lord Sheffield. Ma santé a été portée, dans un discours où l'on a loué mes efforts pour arriver à la réalisation du percement de l'isthme de Suez. Alors M. Gladstone, le cousin du ministre, s'exprimant en très bon français, a dit : « Monsieur de Lesseps, si dans notre pays nous n'avons pas été aussi prompts que les autres à accueillir votre entreprise, c'est à cause de notre caractère et de nos habitudes ; mais une fois que nous sommes convaincus, nous allons plus loin et quelquefois avec plus de persévérance que les autres. Pour mon compte, j'avais eu dans le principe beaucoup de doutes ; j'en ai encore, mais je ne demande pas mieux que d'être persuadé et je fais des vœux sincères pour votre succès. »

ments. Les mêmes applaudissements accueillirent la fin de mon speach, que le secrétaire m'a prié de reproduire et de lui envoyer, pour qu'il soit consigné dans le bulletin de la Société. J'ai immédiatement fait ce travail. En voici la copie :

M. le capitaine Fitzroy, parlant d'un projet de canalisation de l'isthme de Darien, vous a dit tout à l'heure, dans un langage éloquent, que beaucoup de grandes entreprises, paraissant d'abord chimériques, avant d'être étudiées, deviennent réalisables aux yeux de tout le monde, lorsqu'elles ont été sérieusement examinées sur les lieux. J'espère qu'il en sera ainsi pour le canal interocéanique dont il vient d'être question et je fais des vœux pour sa réalisation. Quant au percement de l'isthme de Suez, sur lequel M. le président a bien voulu m'inviter à parler, je puis vous assurer que l'entreprise est tout à fait praticable.

J'ai réuni, il y a plusieurs mois, une commission composée des plus célèbres ingénieurs de l'Europe dans les travaux de port ou de canalisation.

La majeure partie de cette commission s'est rendue en Égypte ; elle a déclaré à l'unanimité que la canalisation de l'isthme de Suez et l'établissement de deux ports sur la mer Rouge et la Méditerranée étaient des œuvres faciles et d'un succès assuré.

La rade de Suez est vaste et sûre. Plus de cinq cents bâtiments pourraient y trouver place. Ses profondeurs sont de cinq à treize mètres, sur un fond de vase d'une excellente tenue. La corvette anglaise *Zenobia* y sert depuis trois ans de magasin de charbon pour le service des paquebots des Indes ; elle est dans la région la plus exposée aux vents, et, dans le cours de ces trois années, ses ancres

que la Commission a fixé l'entrée du canal par la Méditerranée. Des jetées de deux à trois mille mètres n'ont rien d'extraordinaire, et dans l'endroit où elles seront placées, l'abordage et l'appareillage présentent toute facilité à la navigation.

Je m'occupe en ce moment de la publication d'une brochure qui contiendra les procès-verbaux des études de la commission des ingénieurs pendant son exploration de l'isthme, ainsi qu'une réponse à la *Revue d'Édimbourg* qui a propagé des idées erronées sur la praticabilité de l'entreprise. Les erreurs dans lesquelles est tombée la *Revue* sont excusables parce que, à l'époque où elle a traité la question, elle ne pouvait pas encore connaître les travaux de la commission des ingénieurs.

Dans un pays où il y a complète liberté de discussions publiques, les bonnes causes finissent toujours par triompher.

La publication anglaise que j'ai annoncée est sur le point de paraître.

Avant de quitter Londres, j'ai préparé les éléments d'un comité local composé d'un membre de la Compagnie des Indes, d'un membre de la Banque d'Angleterre, de deux notabilités financières de la Cité, de M. Powles, secrétaire général de la Compagnie des Docks et des deux ingénieurs anglais de la Commission internationale. Mais ce comité ne devra fonctionner qu'après avoir obtenu la ratification du sultan.

Mais il y a quelquefois lieu de profiter de la conduite de ses ennemis, et lorsque l'on ne craint pas, dans une situation élevée, de savoir la vérité, que l'on a assez d'esprit pour examiner de sang-froid les attaques dont on est l'objet, que l'on a assez de bonne foi vis-à-vis de soi-même pour savoir distinguer entre ce qui est médisance et ce qui est calomnie, vos ennemis, au lieu de vous nuire, vous auront rendu service. On répond à la médisance en réparant les erreurs que l'on a pu commettre, et l'on parvient toujours à confondre la calomnie par le témoignage de faits positifs et par la persévérance dans une conduite irréprochable.

Je puis donner à Votre Altesse l'assurance que tout ce qu'elle a fait de bien est apprécié en Europe, et qu'elle ne doit pas juger l'opinion publique par les propos ridicules de quelques esprits faux ou mécontents qui ont essayé de former en Egypte un comité de calomnies et de dénonciations contre le gouvernement égyptien. La vérité se fait jour de plus en plus. Des flatteurs peuvent dire que Votre Altesse n'a pas besoin d'être justifiée, mais il est toujours bon de faire connaître loyalement les faits, sans cela, les

serait sans berges dans la traversée des lacs amers.

4° L'interposition des lacs amers laissés libres ayant pour effet d'amortir les courants de marée, la Commission a jugé que des écluses aux deux entrées du canal, à Suez et à Péluse, n'étaient pas nécessaires. Elle a réservé néanmoins la faculté de les établir plus tard, s'il le fallait.

5° Elle a maintenu la largeur de 100 mètres à la ligne d'eau, 46 au plafond sur tout le parcours du canal, pour la partie de 20 kilomètres qui devra être empierrée entre Suez et les lacs amers. Elle a réduit la largeur dans le reste du canal à 80 mètres à la ligne d'eau et à 36 au plafond.

6° Le profil de l'avant-projet des ingénieurs de Son Altesse le vice-roi est maintenu.

7° Entrée sur la Méditerranée (Port-Saïd).

La Commission adopte pour le port de Port-Saïd le projet de jetées présenté par les membres qui sont allés en Égypte, seulement la largeur du chenal sera de 400 mètres au lieu de 500, et l'on ajoutera un arrière-bassin.

8° Port de Suez sur la mer Rouge :

La Commission adopte l'emplacement et la direc-

A M. le comte Th. de Lesseps, à Paris.

Vienne, le 8 juillet 1856.

Après la clôture des travaux de la commission internationale, il était de mon devoir d'aller rendre compte au vice-roi d'Égypte du résultat définitif de ses délibérations. Mais en même temps que j'avais à faire connaître à Son Altesse la consultation scientifique des ingénieurs, j'ai jugé utile de lui apporter la consultation politique du doyen de la diplomatie européenne.

Je te prie de communiquer au comte Walewski l'opinion de S. A. le prince de Metternich que j'ai consignée par écrit, au sortir de mon entretien avec lui, et dont il a reconnu l'exactitude.

OPINION DU PRINCE DE METTERNICH.

S. A. Mohammed-Saïd avait le droit de décréter l'exécution du canal de Suez. Toutes les mesures prises par lui à ce sujet méritent l'assentiment des hommes d'État de l'Europe ; mais dans une question de cette importance, où il y avait lieu de prévoir que la politique étrangère pourrait s'engager, il a très sagement fait de demander la ratification de la Porte.

L'approbation officielle d'une entreprise si évidemment

A madame Delamalle, à Paris.

(Suite du Journal.)

Alexandrie, le 16 juillet 1856.

Je suis entré ce matin dans le port d'Alexandrie ; je ne pouvais arriver plus à propos : au moment où le bâtiment jetait l'ancre, les salves du fort et de la marine annonçaient la fête du vice-roi. Prévenu qu'à huit heures le corps consulaire et les autorités devaient féliciter Son Altesse, j'eus soin que personne ne lui fît connaître que j'étais à bord du paquebot de Trieste. Je me rendis au palais sans m'arrêter en ville. J'entrai dans la chambre du vice-roi, Nous nous embrassâmes, et je fus le premier à le complimenter.

Je terminerai bientôt tout ce que j'ai à faire, et je partirai, le 22, pour Paris, en passant par Trieste, Venise, Milan, Gênes et Marseille.

A M. Thouvenel, à Constantinople.

Alexandrie, 20 juillet 1856.

L'attention publique est ici tout entière à la mission officielle du Nedjib-Bey, l'envoyé du Sultan, qui

mandé mon opinion. Cette opinion, vous la connaissez. Elle se trouve aujourd'hui confirmée par l'avis du prince de Metternich, avec lequel je me suis longuement entretenu, à mon passage à Vienne, avant de me rendre en Égypte. L'illustre doyen de la diplomatie, après avoir rappelé, avec une merveilleuse lucidité d'esprit, malgré ses quatre-vingt-quatre ans, tous les antécédents de l'affaire du canal et la situation de chacune des puissances intéressées dans la question, m'a autorisé à consigner par écrit sa consultation et m'a prié de la remettre au vice-roi comme son testament politique, ce sont ses propres expressions.

Je viens de prendre avec le vice-roi tous les arrangements convenables pour commencer à la fin de l'année le creusement du canal auxiliaire qui conduira les eaux du Nil au lac Timsah; nous ne voulons pas que l'affaire souffre des lenteurs obligées de la politique. Nous marchons toujours et nous accomplissons le fait.

Le gouvernement anglais a envoyé en rade de Péluse un bâtiment de la marine royale pour vérifier les sondages de la commission internationale.

Voilà donc les gouvernements qui, sans faire aucune démarche diplomatique, et chacun isolément, s'occupent de notre entreprise. Tous ces examens ne peuvent tourner qu'au progrès de l'œuvre, et nous en attendons avec assurance le résultat prochain.

Note publiée dans le journal L'ISTHME DE SUEZ.

Considérations sur l'Égypte.

Paris, 25 août 1856.

Si l'on considère avec attention l'état particulier de chacun des pays qui composent la monarchie ottomane, il est impossible de ne pas être frappé des conditions exceptionnelles dans lesquelles se trouve l'Égypte.

La population de l'Égypte n'a point d'analogie avec celle du reste de l'empire. Elle n'est turque, ni grecque, ni arabe. Les habitants de la vallée du Nil sont le même peuple que les Égyptiens des Pharaons. Pour peu qu'on ait vécu au milieu d'eux, on ne saurait conserver de doute à cet égard. Conformation corporelle, dispositions intellectuelles, mœurs, préjugés, ils ont *à peu près tout gardé de* l'ancienne race, et les révolutions, qui ont si souvent changé la face politique de l'Égypte, n'ont pas sensiblement altéré le type primitif de la population indigène.

C'est assez dire que les Égyptiens de nos jours ont hérité

la métropole un utile concours en soldats et en subsides.

Mais croit-on que Méhémet-Ali, malgré ses éminentes qualités, eût accompli son œuvre, s'il n'avait été investi que d'une autorité temporaire et limitée ? Simple gouverneur de province, Méhémet-Ali serait-il parvenu à anéantir les tronçons toujours vivaces des milices circassiennes ; à comprimer les ferments d'anarchie qui se produisaient sous toutes les formes ; à mettre fin aux déprédations d'un brigandage séculaire ; à triompher de la formidable insurrection qui, en 1824, mit en feu la haute Égypte ; à rendre les villes saintes à la vénération des musulmans ; à restaurer l'ordre et le travail exilés depuis si longtemps ; à réparer et à étendre, dans des proportions inconnues jusqu'à lui, la canalisation de la vallée du Nil ; à donner à l'agriculture l'impulsion qui a décuplé la valeur du mouvement commercial de l'Égypte ? Simple gouverneur de province, Méhémet-Ali aurait-il, en un mot, créé l'administration active et vigilante qui, en fondant sur des bases solides la paix intérieure et la sécurité publique, a rouvert l'Égypte aux explorations des voyageurs, aux études de la science, aux entreprises du commerce étranger et au transit important de l'Angleterre avec les Indes ?

Pour obtenir ces merveilleux résultats, il a fallu à Méhémet-Ali, outre son génie, un pouvoir permanent, incontesté, une complète liberté d'action, et quarante ans de travaux et d'efforts dirigés vers le même but. Il lui a fallu plus encore, pourquoi ne pas le dire ? il lui a fallu la conviction intime que sa tâche serait continuée par sa famille, et qu'il travaillait pour sa postérité.

Il ressort évidemment des faits que nous venons d'exposer et des conséquences qui en découlent, que l'Égypte ne jouira jamais du calme intérieur et de l'entier développement de ses ressources, et ne sera jamais pour la métropole ni une possession assurée, ni une annexe utile, si elle n'est dotée d'institutions en rapport avec son état moral,

souverain ont jusqu'à présent réussi à faire disparaître dans la pratique les imperfections du hatti-shérif dont nous venons de parler. Chaque fois que le vice-roi a démontré au Sultan la nécessité de ne pas appliquer à la lettre certaines dispositions de détail inutiles ou nuisibles aux intérêts bien entendus de l'Égypte et de l'empire, il a été fait droit à ses demandes, de même que, de son côté, il n'a pas hésité à augmenter volontairement le tribut primitivement réglé, ou à fournir dans certaines circonstances des subsides extraordinaires.

Le hatti-shérif limitait à 18,000 hommes le nombre des troupes égyptiennes. La Porte a laissé en fait aux successeurs de Méhémet-Ali la faculté de porter leur force militaire à un chiffre bien supérieur; et elle s'en est bien trouvée, puisque, au moment où la dernière guerre a éclaté, les 60,000 soldats égyptiens qui composaient alors l'effectif de l'armée ont pu fournir à la Turquie un contingent de près de 40,000 hommes.

L'acte de 1841 établissait que les troupes égyptiennes porteraient le même uniforme que les troupes ottomanes. Cette disposition pouvait-elle être observée, quand il est prouvé que le climat de l'Egypte rend cet uniforme incommode et même nuisible à la santé du soldat? Les héroïques zouaves, qui ont planté le drapeau français sur les murs de Sébastopol, sont habillés à la turque; ils portent le chirwal (large pantalon) et le turban : en sont-ils moins pour cela au premier rang des soldats de la France? Napoléon Ier avait les mamelouks de sa garde; l'empereur de Russie a son escadron de Circassiens. Ce n'est pas le costume qui fait le courage et le dévouement, et il eût été puéril d'attacher à la forme du vêtement le gage de la fidélité.

Enfin, on lit dans le hatti-shérif que les lois et règlements d'administration publique émanés de la Sublime-Porte seront exécutoires en Egypte. Appliquée dans toute sa rigueur, cette disposition aurait pu servir de prétexte pour annuler

uniforme. Comme si la véritable, la grande unité, pour un Etat composé d'éléments dissemblables, n'était pas l'unité des résultats plutôt que celle des moyens; comme si la véritable centralisation pour une monarchie ainsi constituée ne résidait pas dans le concours actif et toujours disponible de toutes les forces nationales développées selon leur nature, et conformément aux lois particulières de leur existence.

En tendant à diminuer la part d'autorité et à restreindre la liberté d'action justement attribuées au gouvernement de l'Egypte, on ne porterait pas seulement atteinte à ce gouvernement ; la métropole elle-même aurait à regreter des tentatives irréfléchies.

En effet, pour peu que le chef du gouvernement égyptien ait le sentiment de ses devoirs et la conscience de la responsabilité qui pèse sur lui, aux yeux du monde entier, comme à ceux de son suzerain ; pour peu qu'il se rende compte des grands et nombreux intérêts qui reposent sur la bonne police et la paix intérieure du pays confié à ses soins, il regardera comme une impérieuse obligation de ne pas accepter aveuglément des mesures qui auraient pour effet d'atténuer les droits, dans lesquels il puise la force nécessaire pour remplir dignement son mandat. Il opposera donc, comme cela s'est déjà vu, une résistance morale à des actes de nature à affaiblir entre ses mains les moyens d'action, que, précédemment, on avait jugé convenable et utile de mettre à sa disposition. Sa fidélité n'en serait pas un instant ébranlée, et loin que des doutes puissent s'élever sur la loyauté de ses intentions, sa résistance même serait le gage le plus sûr de son dévouement à la patrie commune. Mais il n'en est pas moins vrai que, si un dissentiment s'élevait entre la métropole et l'Égypte, si le faisceau des forces ottomanes était momentanément relâché, s'il y avait divergence de vues et d'efforts, rien dans la situation actuelle de la Turquie ne saurait être plus préjudiciable à la chose publique.

grand monument de l'Égypte moderne, le barrage du Nil, proclament assez haut, par les appellations qu'ils ont reçues, les noms des monarques sous lesquels ils ont été exécutés. Prestations effectives et obligatoires envers la Sublime-Porte, symboles extérieurs, tout révèle et consacre aujourd'hui en Égypte la souveraineté du Sultan.

Ce rapprochement entre le passé et le présent est assez concluant, nous ne le pousserons pas plus loin.

Les vrais amis de l'empire ottoman, ceux qui regardent comme inséparables la prospérité de l'Égypte et la régénération de la Turquie, doivent donc s'attacher à maintenir les principes qui ont donné naissance à la transaction de 1841. Les alliés du généreux Abdul-Medjid ont bien senti que l'œuvre de la délivrance ne serait complète qu'autant qu'ils éclaireraient la Sublime-Porte sur la marche à suivre, pour dégager les forces vitales de l'empire des éléments délétères qui les frappent d'inertie. Déjà, par leurs avis, de sages réformes sont au moment de s'accomplir, de grandes voies de communication vont faire pénétrer dans l'intérieur de l'empire le mouvement qui donne la vie au commerce et à l'agriculture. et les capitaux étrangers pourront y mettre en valeur les richesses du sol. L'Égypte a eu la gloire de prendre l'initiative de ce mouvement. Depuis plus d'un quart de siècle la tolérance religieuse la plus large est dans la pratique du gouvernement égyptien ; et bien avant que l'égalité des droits eût été formulée dans la législation de la métropole, les chrétiens se voyaient, en Égypte, élevés aux mêmes grades, aux mêmes honneurs que les musulmans.

Si, de la question de principe, nous passons à la question de personne, il sera facile de démontrer que les intérêts de la Turquie, liés à ceux de l'Égypte, ne risquent en aucune façon de péricliter sous l'administration du vice-roi actuel, prince qui, répudiant les traditions léguées par ses prédécesseurs, a spontanément renoncé à se faire le premier

avec le vice-roi qu'après avoir obtenu le consentement de l'Angleterre, l'expédient en question pèche par la base, à moins que vous ne receviez l'ordre d'appuyer la demande du vice-roi. C'est à cela que mes efforts ont tendu, depuis mon arrivée à Paris. J'ai fait connaître la situation à l'Empereur. Le comte Walewski la connaît aussi très bien. Il leur appartiendra de décider. J'ai fait en Angleterre tout ce qui était humainement possible ; les résultats obtenus ont dépassé mes espérances, mais la presse des trois royaumes a beau être à peu près unanime, lord Palmerston est parfaitement résolu à ne tenir compte d'aucune considération, et, d'après ses idées de jalousie invétérée à l'égard de la France, il n'y a pas lieu de supposer que l'opinion et la raison publiques puissent, dans cette affaire, exercer quelque influence sur son esprit.

A cette situation que puis-je faire ? avertir le gouvernement français ; regretter de ne pas le voir se décider, mais dissimuler autant que possible cette situation aux yeux du public et continuer à accomplir le fait en Égypte, où j'ai trouvé constamment la base la plus solide de mes opérations, je pourrais même dire la seule.

Note pour l'Empereur.

Paris, 12 octobre 1858.

Lors du départ de M. Thouvenel pour Constantinople, en juin 1856, il avait été convenu que les deux ambassadeurs de France et d'Angleterre s'abstiendraient d'intervenir auprès de la Porte, pour ou contre la question du canal de Suez.

Si l'un des deux agents venait à manquer à cet arrangement dans un sens, on devait laisser liberté de manœuvre à son collègue pour agir dans l'autre sens.

Jusqu'à présent, lord Stratford n'a cessé d'employer son influence pour inspirer aux ministres de la Porte, des dispositions contraires au percement de l'isthme et pour empêcher la ratification de l'acte de concession accordé régulièrement et légalement par le vice-roi d'Égypte.

Il est, en outre, certain que l'agent anglais en Égypte a cherché à influencer le vice-roi pour le détourner d'un projet qui excite la plus vive sympathie en France comme dans le reste de l'Europe. Mais si les démarches de la politique anglaise en Egypte ont complète-

contrat, le Sultan s'engagerait à garantir, pour l'exécution de l'entreprise, un intérêt de six pour cent. Ce chemin, dont les études ne sont même pas commencées, est aujourd'hui coté avec prime à la Bourse de Londres. Il coûtera de quatre à cinq cent millions, et il exposera la Turquie à une charge annuelle de trente millions de francs au profit exclusif des capitaux anglais et de l'influence britannique, car l'on ne peut pas se dissimuler que, dans l'avenir, le *British railway Euphrate valley* deviendra une espèce de prise de possession du centre de la Syrie et des contrées qui bornent la vallée de l'Euphrate.

Quoi qu'il en soit, il est probable que si cette entreprise réussit, ce dont je doute, elle profitera, en définitive, à la civilisation et au progrès humain. Il ne nous conviendrait donc pas de la combattre, mais ce qui vient de se passer ne doit-il pas nous servir d'exemple dans une juste mesure, et faire penser qu'il est temps d'envoyer des instructions à notre ambassadeur, pour que l'entreprise du canal de Suez ne soit plus entravée à Constantinople, et que la formalité de la ratification soit accordée?

On croit devoir faire remarquer, en terminant cette

Je comprends l'utilité de me rendre le plus promptement possible en Égyte pour contribuer à rassurer notre prince. Le rapport général de la commission internationale étant sous presse, et M. Barthélemy Saint-Hilaire se chargeant de faire les corrections et la publication, je pourrai m'embarquer à Marseille, le 12 de ce mois.

A madame Delamalle, à Paris.

Caire, le 22 novembre 1856.

Je suis arrivé le 22 à Alexandrie, où le vice-roi avait donné l'ordre de me recevoir et de me faire partir pour le Caire par un train spécial. Le prince m'attendait à son palais de Kasr-el-Nil, où il m'a fait loger avec lui. Ses premières paroles, en me voyant, ont été celles-ci : — « *Votre vertu me raccommode avec l'humanité.* » Il m'a fait la confidence de tous ses ennuis ; ce qui l'affectait le plus, c'était l'envoi en Egypte d'émissaires qui cherchaient à le déconsidérer aux yeux du peuple et à agir sur l'esprit de l'armée. — J'ai cherché à atténuer ses chagrins, en lui représentant qu'il y avait certainement de l'exagéra-

de la direction des affaires, seraient aveuglés par d'anciens préjugés, par d'étroits sentiments d'exclusivisme ou de rivalité, et tenteraient de s'opposer à l'exécution d'une entreprise d'intérêt universel.

Depuis lors, j'ai eu l'occasion de vous entretenir personnellement de cette intéressante question. Je vous ai prévenu que les résistances auxquelles je m'étais attendu s'étaient réalisées, mais que, dans un pays de libre discussion comme le vôtre, je considérais qu'il fallait avant tout éclairer l'opinion publique encore mal renseignée et lui démontrer nettement la praticabilité de l'entreprise.

Ce travail sur l'opinion publique a été opéré. Les ingénieurs les plus expérimentés de l'Europe ont visité les localités, ont publié leur rapport définitif; des capitaux se sont offerts pour commencer l'exécution; le vice-roi d'Egypte s'est mis lui-même à la tête d'une entreprise que soutient la presse de l'Europe et de l'Amérique avec unanimité et énergie; enfin l'adhésion des gouvernements a marché d'accord avec le sentiment public.

Une seule difficulté s'est présentée; c'est l'opposition de votre gouvernement, qui, par l'influence de

une question de liberté de transactions internationales, et si, d'un autre côté, la France acquiert la persuasion que ses anciens alliés ont pour elle deux poids et deux mesures, il est évident que tous les efforts des hommes raisonnables échoueront un jour devant une nouvelle explosion des anciens préjugés qui ont si longtemps séparé les deux nations.

Comment voulez-vous, en effet, que *l'on puisse* croire, sur le continent, à la sincérité de l'Angleterre, à son amour du progrès universel, de la civilisation et de la richesse publique, s'il est constaté que l'Angleterre, où l'opinion est souveraine, laisse son gouvernement maintenir son incroyable opposition au canal de Suez, entreprise particulière, *qui ne peut* même justifier par son origine, sa constitution et son but; aucune susceptibilité de politique rivale? Comment les apôtres du libre échange et de la concurrence pourront-ils propager leurs doctrines, lorsque les deux membres les plus importants du cabinet, qui figuraient naguère dans leurs rangs, ne consentent point, par crainte et par horreur de la concurrence, à laisser supprimer une langue de terre qui sépare les deux plus opulentes mers et oppose

C'était le 27 mars 1846, que sir Robert Peel s'exprimait ainsi, et lorsque, plus tard, la loi de liberté revenait à la Chambre des communes, approuvée par la Chambre des lords, le célèbre ministre ajoutait :

Le nom qui doit être et qui sera placé en *tête de ce succès*, n'est ni le nom du noble lord (John Russell) qui dirige le parti dont nous avons le concours, ni le *mien; c'est le* nom d'un homme qui, par des motifs purs et une infatigable énergie, a fait appel à notre raison à *tous, et nous a* forcés de l'écouter, par une éloquence d'autant plus admirable qu'elle était sans prétention et sans ornement; *c'est* le nom de *Richard Cobden*.

Il vous appartient aujourd'hui, armé de l'expérience des dix dernières années de prospérité et de progrès, assurées à l'empire britannique par le *triomphe de* votre système, de maintenir le principe de la libre concurrence, déserté par quelques-uns de vos anciens compagnons de lutte, et de poser de nouveau à vos compatriotes le dilemme : Avance ou *recule*. La force de vos convictions et de l'opinion publique ne manquera pas de vous faire remporter un succès auquel sont certainement intéressés l'honneur et le profit de l'Angleterre.

Je ne doute pas que la question que je vous soumets ne soit portée au parlement britannique. Si vous vou-

qui sera nécessaire au capitaine Philigret pour l'accomplissement de sa mission, lui soit fourni, sur la demande de M. Ruyssenaers. Mougel-Bey a déjà donné des indications, à ce sujet, au ministre de la marine.

Note du 25 novembre 1856.

Les ordres du vice-roi ont été immédiatement donnés, et, pendant notre voyage en Nubie, ils seront exécutés tant pour ce qui concerne la mission du capitaine Philigret que pour la continuation des opérations dans l'isthme.

VOYAGE AU SOUDAN

I

Dès qu'une Commission internationale d'ingénieurs eut fixé le mode d'extension du canal, en adoptant le tracé direct du golfe de Péluse à la baie de Suez, et indiqué les études nécessaires à faire sur les lieux, avant de commencer les grands travaux, la politique britannique se montra hostile au projet. On fit des

flamme d'une bougie qui avait atteint ma moustiquaire propagea subitement le feu qui m'enveloppa en quelques instants ; je cherchai à l'éteindre, n'ayant pu, au premier moment, ouvrir la porte, dont le verrou était rouillé ; après les vives douleurs que me causèrent les premières brûlures, je sentis un soulagement ; mais pensant que c'était l'asphyxie causée par la fumée, je réunis toutes mes forces et parvins à enfoncer la porte. Je me précipitai sur le pont du navire, donnant l'ordre au capitaine d'interrompre toute communication avec la terre, et de se mettre en route immédiatement. Une partie de mon corps n'était qu'une plaie ; il y avait aux jambes plusieurs blessures de second degré. Je fus transporté sur un lit, et là, après avoir remplacé ma peau par des applications de coton, je fis continuellement verser sur les endroits douloureux la bienfaisante eau du Nil. Grâce aux soins et à la société de mes compagnons de voyage, le docteur Abbate, médecin de la famille de Son Altesse, l'ingénieur français Motet-Bey et mon secrétaire-interprète Vernoni, je n'ai pas même eu un accès de fièvre. Seulement, lorsque, à mon arrivée à

chameaux, mille charges de bois, mille charges de paille, etc.

Les habitants, bon gré mal gré, durent se soumettre ; mais en même temps que l'on apportait le tribut, on conspirait, et l'on s'entendit pour se défaire d'Ismaïl-Pacha. Un jour que ce prince, entouré de son état-major, faisait un joyeux repas, les chefs insurgés firent envelopper son camp d'une ceinture de combustible composant une partie du tribut. Le feu fut mis au milieu de la nuit, il forma un immense cercle, et tout Égyptien qui cherchait à en sortir était atteint par les flèches ou les lances des Soudaniens. Ce fut un massacre épouvantable.

La vengeance fut confiée par Méhémet-Ali à son gendre, le Defterdar, qui commit dans le pays des atrocités dont le récit fait frémir d'indignation. On m'a raconté qu'il était également cruel pour ceux de ses soldats ou serviteurs qui manquaient à la discipline. Un jour, à la requête d'une femme du pays qui venait se plaindre d'un vol de lait commis par un militaire égyptien, il fit appeler l'accusé, après avoir dit à la plaignante qu'il lui ferait ouvrir le ventre si elle avait menti : le soldat, dont le ventre fut immé-

II

Le 24 décembre, je n'étais pas encore en état de marcher ; mais je me fis hisser sur mon dromadaire pour traverser en six jours le même désert de Korosko. Nous avions pour points de repère les squelettes des chameaux abandonnés depuis longtemps par les caravanes ; les corps entiers des chameaux laissés pendant le passage du vice-roi conservaient, tout en étant déjà desséchés, la position dans laquelle ils se trouvaient, lorsqu'ils avaient cessé de pouvoir supporter leur charge. On voyait sortir de leur cadavre des oiseaux de proie qui venaient de faire leur repas ; à une certaine distance, des chacals attendaient tranquillement en demi-cercle la fin du festin des vautours, pour venir en prendre les restes.

Nous fîmes une halte d'une demi-journée près d'un puits qui se trouvait au milieu du désert de Korosko. Ce point est le seul où, dans la saison où nous étions, l'on pouvait apercevoir, dans l'hémisphère sud, les quatre étoiles de la Croix du Sud, et dans notre

leur éclat la Croix du Sud, d'un côté, et du côté opposé, l'étoile du Nord, une vieille amie qui m'avait souvent guidé dans mes voyages au désert. Arrivé sur les bords du Nil, à Abou-Hamet, le 1er janvier 1857, j'étais désireux de me trouver, avant la nuit, à Berber, pour aller souhaiter la bonne année à mon ami Mohammed-Saïd; je forçai le pas de mon dromadaire, qui fit dans la journée une trentaine de lieues. Je surpris mon prince, à l'entrée de la nuit. Il était seul dans sa tente, pleurant à chaudes larmes. « Qu'avez-vous lui demandai-je.—Lorsque mes généraux et ministres sont entrés tout à l'heure, me dit-il, et qu'ils m'ont fait la même question, j'ai répondu que la musique militaire m'avait porté sur les nerfs; mais à vous, je confesse que je pleure sur cet infortuné pays dont ma famille a causé les malheurs; et lorsque je pense qu'il n'y a pas de remède, c'est pour moi une grande affliction. » Je cherchai à le consoler, en lui disant qu'au contraire il y avait des remèdes que, dans son esprit de justice, il saurait trouver et appliquer.

Nous partîmes, le lendemain, pour Chendy, le lieu même où son frère Ismaïl avait été brûlé. Le vice-roi avait donné rendez-vous à tous les chefs des villages

qu'il voulait établir chez eux les municipalités qui, depuis le commencement du monde, sont le principal élément de toute société organisée.

Je fus chargé de rester quelques jours à Chendy, pour m'occuper avec les ministres de Son Altesse de la formation des municipalités, qui furent composées, à l'élection, des chefs de famille.

Des barques étaient préparées pour nous conduire à Kartoum, où nous arrivâmes, dans la soirée du 10 janvier.

Le nom de Kartoum signifie les deux doigts de la trompe de l'éléphant, parce que la ville est située comme entre deux défenses, le Nil Bleu et le Nil Blanc.

Je fais mon entrée chez le vice-roi, qui vient au-devant de moi, à l'entrée de la grande salle d'audience, au palais du gouverneur général du Soudan. Il me dit, en riant, qu'à son arrivée, il avait été accueilli par une musique militaire qui n'avait nulle part sa pareille, et dont les instruments à vent, datant de l'époque de Méhémet-Ali, avaient été raccommodés avec du sparadrap par le pharmacien du régiment.

Il m'engagea gaiement à partager son dîner; mais

vice-roi. Toute la nuit nous fûmes inquiets, et nous avions soin d'envoyer de temps en temps un messager au bas de l'escalier; il nous rapportait que l'état d'excitation continuait et que le prince se promenait à grands pas, de long en large, dans la salle où nous avions dîné. A trois heures du matin, il demanda un bain et, au petit jour, il me fit appeler.

« Lesseps, me dit-il, vous avez désiré vous promener sur le Nil Blanc et sur le Nil Bleu; j'ai fait préparer des barques pour vous et pour les personnes qui vous accompagneront. Elles sont prêtes et vous pouvez en disposer quand vous voudrez.—Vous étiez souffrant hier? lui demandai-je. — Ah! pardon, me dit-il, ce n'était pas contre vous que j'étais en fureur, c'était contre moi-même. Je voyais le mal et je ne voyais pas le remède; je m'irritais de n'avoir pas eu votre idée si pratique de donner des lois à ce pays et de chercher à l'organiser. A votre retour, vous verrez, vous serez content de moi. »

Je m'embarquai pour remonter le Nil Blanc avec Arakel-Bey, frère de Nubar, aimable et intelligent jeune homme, élevé en France au collège de Sorrèze et ambitieux du bien. En contournant le rivage du

même jusqu'au quatrième degré, qui est actuellement la limite connue. Nous avons vu des essaims d'oiseaux aquatiques, des ibis sacrés qui ne se rencontrent plus en Egypte, des grues royales, des grues grises, des oies du Nil, des pélicans.

Vers deux heures, le vent étant tombé, nous avons laissé nos barques aller à la dérive du courant, et pendant qu'elles continuaient à descendre, nous nous sommes fait mettre à terre sur la rive droite, à deux lieues au sud du mont Ouéli. Nous nous sommes dirigés, en suivant des endroits très boisés et souvent embarrassés d'épines, du côté de la montagne, que j'ai escaladée en compagnie d'Arakel-Bey, pendant que mes deux autres compagnons chassaient. De cette hauteur et avec la clarté de l'atmosphère, nous voyions à dix ou douze lieues à la ronde d'immenses plaines couvertes de bois, de végétations naturelles, dont on pourrait tirer, au moyen de faciles irrigations, un parti magnifique.

A la descente de la montagne, nous nous trouvons tous réunis dans un campement de la tribu des *Bindja*. Le cheikh et sa famille nous ont parfaitement accueillis ; on a étendu devant nous les plus belles

III

16 janvier, 1857.

Le 16 janvier au matin, nous n'étions encore qu'à dix lieues de Kartoum; nous avions peu de courant, pas de vent, les barques montaient lentement. L'après-midi, nous nous faisions descendre à terre et nous cheminions à travers des bois et des champs de haricots en fleurs qui répandaient une odeur agréable au premier moment, mais trop forte à la longue.

Les oies, les grues et les hérons s'abattaient sur la plage, le long des champs, ressemblant de loin à des troupeaux de moutons : mais ils ne se laissaient pas facilement approcher et nos chasseurs tiraient inutilement de nombreux coups de fusil.

J'étais en avant, accompagné seulement de mon patron de barque; nous aperçûmes, à l'entrée d'une petite baie, deux points qui flottaient à la surface de l'eau et se dirigeaient vers la terre. En nous approchant, nous distinguâmes les museaux de deux crocodiles qui croisaient et étaient en embuscade pour saisir quelque proie. Je tirai à quinze pas un coup de

qui l'étendit par terre. Heureusement Ferrague avait eu le temps de prendre son poignard, que les indigènes portent en guise de bracelet ; il put blesser le crocodile dans la partie du cou qui est dépourvue d'écailles, et l'animal, se sauvant immédiatement, se précipita dans le Nil. Il y a un autre moyen, me dit Ferrague de se faire lâcher par le crocodile lorsqu'il vous saisit dans l'eau, c'est de lui enfoncer les doigts dans les yeux, si la position le permet.

Nous nous embarquons et nous continuons à descendre le fleuve. Nous remarquons sur le rivage de nombreuses traces d'hippopotames ; il était évident que nous nous trouvions dans des parages très fréquentés par ces amphibies ; bientôt nous apercevons sur le fleuve une espèce d'îlot flottant, de couleur noirâtre et à surface brillant au soleil ; c'était le dos d'un énorme hippopotame. Nous en vîmes un second moins volumineux. Pendant ce temps nos barques approchaient. Lorsque nous passâmes près du gros dos, les marins se mirent à crier d'une manière particulière, et nous vîmes l'hippopotame plonger rapidement, sans doute jusqu'au fond de l'eau, puis se redresser en poursuivant son élan en l'air et laissant

règne, les antiques ordonnances de nos rois et les traditions patriarcales de la Bible.

Arakel-Bey m'avait prié de demander au vice-roi de le laisser comme gouverneur général du Soudan ; je profitai de l'occasion pour dire au prince qu'il ne suffisait pas d'avoir de bonnes lois, qu'il fallait avoir des hommes capables de les mettre à exécution, et je lui exprimai le désir manifesté par Arakel-Bey. Son Altesse ne me fit qu'une seule objection : il craignait que le climat malsain du Soudan ne fût fatal à la santé de mon ami. Le prince m'engagea à insister auprès de lui sur les dangers de la mission qu'il ambitionnait, en lui disant que, depuis quelques jours, les fièvres pernicieuses avaient enlevé trente-cinq hommes sur les soixante-dix Albanais composant son escorte.

Malgré cette communication, Arakel-Bey me déclara qu'il voulait avoir l'honneur de faire exécuter les belles ordonnances de Mohammed-Saïd et que tous ses désirs seraient comblés s'il était choisi pour cette importante mission.

Nous étions campés avec le vice-roi aux environs de Kartoum, ma tente était voisine de la sienne ; je lui rendis compte de ma conversation avec Arakel.

voitures, mon palais, enfin tous mes pouvoirs absolus, à une distance de six cents lieues de ma capitale, il m'eût été impossible de remplir ma promesse, à cause de la religion d'Arakel, car il est encore sans exemple, dans l'empire ottoman, qu'un chrétien ait occupé une semblable situation. Maintenant, dites à Arakel que sa demande est agréée et qu'il vienne me trouver. »

19 janvier. — Je vais rendre visite à M. Heuglein, dont les conversations géographiques sur l'intérieur de l'Afrique offrent un grand intérêt. Je trouve chez lui M. de Malzac, arrivé, la veille, du haut Nil. Ce voyageur avait été secrétaire du comte de Rayneval, ambassadeur de France à Rome ; il avait abandonné la diplomatie pour mener la vie aventureuse et périlleuse de chasseur d'éléphants, dans le pays des Djours, entre le 6e et le 7e degré, à dix journées dans l'intérieur, à l'ouest du fleuve Blanc. Sa cargaison de dents d'éléphants lui produira quarante mille francs.

Je suis ensuite arrivé à Kartoum pour y attendre les autres cheiks et notables ; et, si ces derniers étaient arrivés promptement, ils auraient éprouvé, par l'effet de ma présence au milieu d'eux, les marques d'une générosité qu'ils n'ont jamais éprouvée encore. Mais, puisque je vous ai nommé moudir de cette province, vous devez vous occuper avant tout et avec zèle du bien-être des populations, de ce qui peut améliorer leur situation, tranquilliser leur moral, et vous devez agir à leur égard avec toute la sollicitude possible.

Vous ferez rentrer les impôts à l'époque des récoltes les plus lucratives, c'est-à-dire que, chaque année, vous convoquerez une assemblée dans les trois mois où les travaux des cultures n'occupent pas. Dans cette réunion, vous diviserez mensuellement les rentrées de l'impôt, mais de manière que ces rentrées puissent se faire pendant le courant de l'année, sans fatiguer les populations et sans laisser des arrérages,

Cette assemblée devra être composée de douze à vingt-quatre notables de la province, suivant ce que vous jugerez le plus convenable pour le bien général.

En votre qualité de président de cette assemblée, c'est vous qui aurez à vous occuper de la division de l'impôt, des moyens les plus favorables pour augmenter le bien-être et la tranquillité, de manière à rendre bien stable l'état des villes et des villages. Vos décisions devront m'être soumises au fur et à mesure que vous les prendrez...

Tout ce dont le gouvernement aura besoin en comestibles ou autres, en chameaux ou en hommes pour le service, la valeur, le loyer ou la paye des hommes, sera toujours payé 2 p. 100 de plus que ce que payent les habitants entre eux ; et même, s'il arrivait que la valeur et le loyer des objets augmentassent, le gouvernement devra toujours payer 2 p. 100 en sus de l'augmentation ; et dans la crainte que les cheiks, pour démontrer qu'ils prennent l'intérêt du gouvernement, ne déclarent pas la vérité pour le prix et le loyer de la main-d'œuvre, il faut, pour éviter cet inconvénient, que vous ne preniez rien que du consentement libre des propriétaires, afin que par ce moyen la prospérité puisse augmenter, et que ceux du dehors, voyant le prix que paye le gouvernement, soient conduits à payer eux-

avec eux selon leurs désirs, dans le seul but de leur inspirer l'amour du bien-être et de la vie des villes, et de les mettre à l'abri des vicissitudes auxquelles ils sont exposés...

Lorsque je suis arrivé à Berber et à Chindi, j'ai nommé les cheiks et les notables selon les vœux des habitants et d'après leur choix. Les cheiks de quelques villages ne sont pas venus. Vous réglerez les choses de cette manière pour la province de Dongolah, et vous les compléterez pour les villages des provinces de Berber et de Gaulein pour lesquels elles n'ont pas eu lieu. Vous prendrez pour cheiks et pour moulouks ceux qui auront été choisis par les notables et par les habitants, et vous leur donnerez vos sages conseils, afin qu'ils se conduisent bien et qu'ils évitent, grâce à vos soins, tout ce qui pourrait amener l'éloignement des populations.

Examinez les affaires; rendez la justice à chacun sans partialité et suivant toute équité. Si quelqu'un mérite la prison pour quelque délit, vous vous occuperez de terminer de suite cette affaire, afin que le coupable ne reste pas longtemps en prison; car, lors même que la prison serait nécessaire pour punir quelqu'un d'une mauvaise action et qu'il devrait en résulter un bien afin qu'il ne retombe plus dans le mal à l'avenir, et qu'en même temps cette punition soit un exemple pour que les autres ne se hasardent pas à commettre des actions qui la méritent de nouveau ; néanmoins, comme ceux qui sont emprisonnés sont mes sujets, ma clémence et ma pitié ne permettent pas qu'ils restent en prison plus de temps qu'ils ne le méritent, et je veux ainsi les traiter avec miséricorde.

Quoiqu'en considérant tout ce que je viens de faire en faveur des habitants de ces pays, soit en diminuant les impôts, soit en enlevant les corvées, soit en empêchant les vexations et les injustices, il ne semble pas nécessaire d'y entretenir des troupes, puisque les habitants seront nécessairement forcés, pour la conservation de leurs propriétés, de se défendre contre quiconque viendrait les attaquer, pour ne pas être exposés à se voir ruinés, néanmoins, j'ai installé un nombre suffisant de régiments dans les diverses localités. Soyez donc sur vos gardes pour repousser quiconque vous attaquerait, et s'il est nécessaire que les provinces s'entr'aident entre elles, faites-le pour qu'il n'ar-

que l'impôt est fixé sur cette base depuis l'année solaire 127[illegible] (zilkedjè 1273), que ce que les habitants auraient payé, depu[illegible] le commencement de l'année jusqu'à présent, devrait être d[illegible] compté sur l'impôt de cette année, et que, par suite de m[illegible] amour pour mon peuple, vous ne réclamiez pas des habitants les arrérages dus jusqu'à toute l'année 1271.

Mais comme tout cela n'était pas expliqué assez clairement dans l'ordre précité, et que les habitants de ces pays sont illettrés, je crains qu'ils ne pensent que les arrérages existent toujours et qu'ils en sont débiteurs, et je viens, par ce nouvel ordre, les tranquilliser tout à fait, afin que leur joie et leur bonheur soient complets, et je leur explique plus clairement ma volonté.

Les sommes qui ont été encaissées, depuis le commencement de l'année 1272 jusqu'à ce jour, seront déduites, après décompte fait, ainsi qu'il est dit dans mon ordre précédent, de l'impôt de l'année courante, après que les comptes des sérafs (agents comptables) auront été vérifiés avec toute exactitude.

Pour ceux qui seront créanciers jusqu'à la fin de 1271, pour excédent payé sur l'impôt par eux dû, quoique l'équité exigeât que ces excédents fussent compensés par les arrérages, néanmoins, je veux, dans ma justice, que mes sujets ne perdent rien de ce qui leur est dû; en conséquence, tous ceux qui se trouveront créanciers pour de pareilles sommes bien prouvées, après une vérification exacte et rigoureuse, vous leur compenserez ces excédents sur l'impôt de l'année courante...

Il est nécessaire également de connaître les limites de chaque village et d'obliger les cheiks et les notables à respecter ces limites, et d'établir des gardiens nécessaires, lesquels seront responsables de tout assassinat ou vol qui aura lieu dans les limites de leur village, et seront obligés de représenter le voleur ou l'assassin, et, dans le cas contraire, responsables personnellement. Cela est ordonné pour la sûreté des routes et afin d'éviter qu'on ne se rejette la responsabilité les uns sur les autres, ce qui rendrait l'instruction des affaires extrêmement longue et la vérité très difficile à découvrir.

Vous ferez donc ce qui sera nécessaire pour fixer les limites de chaque village: vous ferez comprendre aux cheiks la responsabilité qui pèse sur eux...

à Ouadi-el-Alpha (deuxième cataracte), et si j'ai été en retard de huit jours sur le vice-roi, c'est que j'ai été obligé de donner mes soins, dans le *Dongola*, au médecin que Son Altesse m'avait adjoint, très gravement atteint de fièvre pernicieuse. Malgré mon inexpérience en ce genre, j'ai dû le saigner. Il est actuellement tiré d'affaire et très heureusement rendu à sa nombreuse famille.

Vous savez qu'au lieu de revenir, par le désert de Korosko, sur la rive droite du Nil, afin d'éviter les détours du fleuve et cinq cataractes, nous avions changé notre itinéraire et que nous prenions le chemin opposé, sur la rive droite du Nil, par le grand désert de Bayouda, beaucoup moins désert que les plaines du Berri, de la Beauce ou de la Champagne.

Pendant ce voyage, au milieu de populations dites barbares, je n'ai pas éprouvé le moindre accident ni la moindre aventure. Nous avons commencé, en quittant les bords du Nil, par nous enfoncer dans le pays au sud-ouest de Kartoum, en traversant la tribu des Hassanieh, où les femmes, fort belles, ont un jour de complète liberté sur quatre.

Ma caravane a toujours été bien pourvue de vivres,

répliqué-je à mon tour, j'en ai beaucoup dans mon campement qui est à une heure d'ici et où je vous invite à venir. Quand on paraît ne rien désirer, c'est alors que tout le monde fournit ce qui vous est nécessaire. Aussitôt que les femmes âgées étaient parties pour m'apporter leurs provisions, arrivaient, curieuses, les jeunes filles, assez jolies sous leur couleur de bronze florentin. Les jeunes gens suivaient de près. On se rendait en foule vers nos tentes avec des moutons, des chèvres, des dattes, du lait et tout ce qui pouvait nous être agréable. Chose curieuse ! ces gens-là n'ont jamais voulu recevoir de l'argent. Cependant ils m'auraient peut-être tué, si je m'étais présenté chez eux avec des armes. »

Un jour, le vice-roi me dit : « Vous êtes privilégié, vous, à ce qu'il paraît. J'avais un très beau service, il est arrivé en morceaux. — Si vous preniez les précautions que je prends, lui répondis-je, et si votre vaisselle n'était pas confiée à des gens qui ne sont pas surveillés, il en serait autrement. » Peu de temps après, il prétendit que le chameau, porteur de ma vaisselle, devait être fatigué, et il le fit remplacer par un autre très vil et presque sauvage qui, à la grande hilarité du

répliqué-je à mon tour, j'en ai beaucoup dans mon campement qui est à une heure d'ici et où je vous invite à venir. Quand on paraît ne rien désirer, c'est alors que tout le monde fournit ce qui vous est nécessaire. Aussitôt que les femmes âgées étaient parties pour m'apporter leurs provisions, arrivaient, curieuses, les jeunes filles, assez jolies sous leur couleur de bronze florentin. Les jeunes gens suivaient de près. On se rendait en foule vers nos tentes avec des moutons, des chèvres, des dattes, du lait et tout ce qui pouvait nous être agréable. Chose curieuse ! ces gens-là n'ont jamais voulu recevoir de l'argent. Cependant ils m'auraient peut-être tué, si je m'étais présenté chez eux avec des armes. »

Un jour, le vice-roi me dit : « Vous êtes privilégié, vous, à ce qu'il paraît. J'avais un très beau service, il est arrivé en morceaux. — Si vous preniez les précautions que je prends, lui répondis-je, et si votre vaisselle n'était pas confiée à des gens qui ne sont pas surveillés, il en serait autrement. » Peu de temps après, il prétendit que le chameau, porteur de ma vaisselle, devait être fatigué, et il le fit remplacer par un autre très vif et presque sauvage qui, à la grande hilarité du

temps, a très bien tenu par une seule ancre dans la baie de Péluse ; je vais faire publier ses observations.

Le tracé du canal d'eau douce a été bien étudié par Conrad et Linant-Bey ; les plans sont terminés. Le vice-roi est de nouveau plein de confiance, et personne n'a encore cherché à ébranler cette confiance.

Il paraît qu'il a parlé, dans l'intérieur de sa famille, des preuves que je lui donnais d'une véritable affection, car la princesse sa femme m'a fait remercier par une lettre qu'elle a dictée à madame Stéphan-Bey, femme du ministre des affaires étrangères.

Voici ma réponse :

A madame Stéphan-Bey, au Caire.

Mit-Biré, 7 mars 1857

Je vous ai déjà fait savoir, à mon passage au Caire, combien j'avais été sensible au témoignage de bienveillance de S. A. la vice-reine dont vous avez été l'interprète ; mais je tiens à profiter de mon premier moment de liberté pour vous exprimer par écrit la

réjouir de la confiance qu'elle veut bien avoir dans la sincérité de mon attachement pour un prince assuré de trouver en moi, dans toute circonstance, la respectueuse et franche affection que lui ont acquise son excellent cœur et sa conduite, j'oserai dire fraternelle, envers moi.

Note remise à S. A. le vice-roi.

Mit-Biré, 9 mars 1857.

Comptant retourner dans quelques jours en Europe, je prie Son Altesse de vouloir bien fournir à Linant-Bey et à Mougel-Bey les moyens de continuer les travaux préparatoires du canal d'eau douce, d'après les plans arrêtés d'accord avec M. Conrad, président de la Commission internationale.

Le nombre des travailleurs, qui est actuellement de 400, pourra être porté successivement à 1,000, en attendant l'époque des grands travaux, qui sera ultérieurement fixée.

On pourra également, suivant ce qui a déjà été con-

prince, fit sauter en l'air le très beau service de table qu'il m'avait donné. Mais j'avais en réserve ce que j'appelle ma vaisselle plate en fer blanc qui me sert pendant les études du canal, même lorsque des princes me font l'honneur d'accepter mon hospitalité.

Demain je vais rejoindre le vice-roi, qui m'a donné rendez-vous dans une de ses résidences, sur la branche de Damiette.

Résidence du vice-roi a Mit-Biré.

(Branche de Damiette.)

7 mars 1857.

Son altesse m'attendait à Mit-Biré, où nous nous sommes tout de suite occupés de donner des ordres pour la poursuite des études et travaux préparatoires. Pendant notre absence, tout ce qui avait été prévu a été parfaitement exécuté, et comme le maître était absent, personne n'a eu d'observations contraires à lui faire. Le capitaine Philigret, chargé des sondages dans le golfe de Péluse, entre la branche de Damiette et l'ancienne branche pélusiaque, a parfaitement rempli sa mission : son bâtiment, malgré de très mauvais

satisfaction que j'en ai éprouvée. Rien ne pouvait me flatter davantage que de recevoir cette marque de haute estime, de la part d'une princesse connue, non seulement en Égypte, mais encore en Europe, par la distinction de son esprit et de son caractère, et par ses actes de bonté et de charité.

Ce qui m'a surtout touché, c'est que mes sentiments de dévouement absolu envers le prince qui, depuis son enfance, m'a honoré de son amitié, sont appréciés par la personne qui pouvait le mieux les deviner, car les femmes supérieures ont un instinct pour ainsi dire surnaturel pour reconnaître, même sans les avoir vus, les amis ou les ennemis de ceux qu'elles aiment. Leurs vœux les trompent rarement, et il n'y a pas d'homme qui, ayant auprès de lui une conseillère fidèle et désintéressée, n'ait pas eu à regretter quelquefois de n'avoir pas voulu suivre des avis ou respecter des pressentiments que sa vanité l'empêchait d'écouter.

S. A. le vice-roi a daigné m'entretenir particulièrement, pendant notre voyage au Soudan, de la haute opinion qu'il avait du jugement droit et juste de son auguste épouse. J'ai donc un motif de plus de me

venu, réunir à l'avance le matériel des couffes, des pioches, etc., dont l'état a été présenté, et il y aura lieu de s'occuper, dès à présent, de l'exploitation des carrières, de la fabrication des briques et des commandes de bois.

A M. Paleocapa, ministre des travaux publics, à Turin.

Malte, 12 mars 1857.

En me séparant ici de M. Conrad, qui va suivre la côte d'Italie et ira vous faire visite à Turin, je ne veux pas manquer cette occasion de me rappeler à votre souvenir.

Votre lettre du 24 novembre, qui me donnait de très intéressantes informations, m'a été remise seulement ces jours derniers au Caire, à mon retour du long voyage que j'ai fait jusqu'au Sennaar avec le vice-roi d'Egypte. Depuis que vous me l'avez écrite, le temps, la force des choses et l'impression produite par le rapport si remarquable de la Commission internationale ont avancé notre affaire, en donnant à l'opinion publique de l'Europe une vive impatience de voir atteindre le résultat définitif, et une véritable irritation contre

Je persiste à être d'avis
tinople n'est pas indispen
le principe soutenu ouver
glaise elle-même, lors d
l'exécution du chemin de
cipe qui tranchait la questi
à travers l'Egypte et entre
vention de la Porte ou d'a
mais, redoutant dès l'orig
net anglais a l'habitude d'
traver ce qui peut porter or
et exclusive, je n'ai pa
taux, disposés à suivre m
fluctuation ou de discréd
nœuvres difficiles à prévoi
tie peu scrupuleuse.

Heureusement, il y a u
dans la nation anglaise.
l'ennemi chez lui-même
nellement dans quelques
gleterre, où l'esprit pul
ment préparé, et où mes
pas croire à la conduite

Cavour et de lui communiquer ce que vous jugerez à propos de ce que je vous écris.

Mes amitiés à Louis Torelli, un de nos plus zélés et intelligents champions.

Communication faite à l'Empereur Napoléon le 20 mars 1857.

Extrait d'une lettre adressée de Constantinople par un membre du ministère ottoman.

On nous écrit de Paris que l'on n'est pas content de nous dans le public et que l'on se plaint beaucoup des concessions faites exclusivement à des Anglais ; mais à qui la faute ? Les Français ont-ils sérieusement demandé quelque chose ?

Si la Porte s'est abstenue jusqu'à présent d'autoriser le percement de l'isthme de Suez, c'est qu'il était seulement demandé par le vice-roi d'Égypte et que lord Stratford s'y opposait.

M. de Lesseps a-t-il été soutenu par son gouvernement ? Non. Aucune démarche n'a été faite dans ce sens par M. Thouvenel, tandis que lord Stratford a formellement demandé, au nom de son gouverne-

licier l'appui de son gouvernement à Constantinople.

J'ai, en même temps, eu l'occasion de donner de nombreux détails qui m'ont été demandés avec beaucoup d'intérêt sur Votre Altesse, sur le voyage qu'elle vient de faire au Soudan et sur les excellents résultats obtenus par les remarquables mesures prises dans les États d'Égypte et d'Éthiopie. Les documents relatifs à ces mesures ont été publiés dans notre journal l'*Isthme de Suez*, ont été reproduits avec les commentaires les plus honorables pour Son Altesse par les journaux de l'Europe et ont produit le meilleur effet sur l'opinion publique.

Je me suis ensuite rendu à Londres où j'ai reconnu que, depuis plusieurs mois, la question du canal de Suez avait fait des progrès extraordinaires. Le haut commerce et les principaux banquiers de la Cité m'ont parfaitement accueilli et m'ont remis des lettres d'introduction et de recommandation pour les notabilités commerçantes, manufacturières et maritimes des autres villes importantes de l'Angleterre, au nombre de quinze. Les Chambres de commerce, les négociants, les fabricants, les armateurs de ces villes sont

liciter l'appui de son g
nople.

J'ai, en même temps, e
nombreux détails qui m'or
coup d'intérêt sur Votre Al
vient de faire au Soudan et
obtenus par les remarqu
les États d'Égypte et d'Ét
tifs à ces mesures ont été
l'Isthme de Suez, ont été
mentaires les plus honora
les journaux de l'Europe
effet sur l'opinion publiqu

Je me suis ensuite rend
que, depuis plusieurs moi
Suez avait fait des progrè
commerce et les princip
m'ont parfaitement accue
d'introduction et de rec
lités commerçantes, ma
autres villes importante
de quinze. Les Chamb
ciants, les fabricants, le

naux de Londres, parce qu'elle définit la situation de l'entreprise dans son rapport actuel avec l'opinion anglaise.

D'après ce que j'ai constaté moi-même à Paris et à Londres, et d'après ce que m'écrivent M. de Negrelli et M. Paleocopa, tout le monde loue Votre Altesse du commencement des travaux du canal d'eau douce, et je lui garantis, avec toute confiance, qu'elle peut poursuivre les travaux comme elle le jugera convenable, sans aucune inquiétude, si la saison, les besoins de l'agriculture et les ressources de son gouvernement lui permettent de leur donner toute l'impulsion désirable.

Quoi qu'il en soit, ce que Votre Altesse jugera à propos de faire sera pour le mieux, et j'aurai soin, lorsque ma tournée en Angleterre sera terminée, et lorsque je serai en mesure de me présenter à Constantinople, de passer d'abord par l'Égypte pour prendre les ordres de Votre Altesse.

sidérable soumise à notre examen, œuvre expliquée dans les mémoires de M. Ferdinand de Lesseps et dans les calculs, les plans, les devis, les rapports à l'appui : *La conception et les moyens d'exécution du canal maritime de Suez sont les dignes apprêts d'une entreprise utile au genre humain.*

« Par ces simples mots, nous croyons exprimer dans sa plus grande étendue le jugement favorable de toute l'Académie.

« Nous vous proposons de déclarer que les mémoires présentés par M. Ferdinand de Lesseps, tant en son nom qu'au nom de ses collaborateurs, sont dignes de votre approbation. »

Je ferai publier sous le titre : *Observations hydrographiques dans la baie de Péluse*, les rapports et le journal nautique du capitaine Philigret, à la disposition duquel Votre Altesse a mis depuis six mois une corvette égyptienne. Le capitaine Philigret se loue beaucoup de l'état-major et de l'équipage de ce navire qui a montré beaucoup de courage et de dévouement dans une mission qui n'était pas exempte de péril pendant la saison d'hiver. Cette publication sera une nouvelle démonstration du concours efficace et de la pro-

tection persévérante de Votre Altesse en faveur de notre entreprise.

Les rapports du capitaine Philigret seront la meilleure réponse aux objections de ceux qui prétendent encore que la baie de Péluse est impraticable, puisque la corvette égyptienne, mouillée sur une seule ancre, n'a pas dérivé, et s'il y a eu quelquefois danger pour les marins, c'est dans les moments où, avec une grande hardiesse, on faisait les explorations en sondant le long des plages et lorsque souvent il fallait se laisser échouer sur le rivage ou revenir à bord par grosse mer. Cette expérience est elle-même concluante, car il serait difficile de la pratiquer impunément, à l'entrée de la plupart des ports réputés les plus sûrs.

Note pour M. Élie de Beaumont, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences.

La Chénaie, 11 avril 1857.

L'Académie des Sciences de l'Institut impérial de France avait bien voulu, d'accord avec l'Académie des inscriptions et belles-lettres, rédiger des instructions destinées à l'expédition scientifique à la recherche des sources du Nil.

M. Ferdinand de Lesseps reçut ces instructions à l'époque où il était dans le Soudan, et il profita de son séjour dans cette contrée pour y recueillir des renseignements qui répondaient en partie aux questions de l'Académie et étaient de nature à l'intéresser. Ces observations de diverse nature ont été réunies en un mémoire que M. Ferdinand de Lesseps croit devoir offrir à l'Académie.

MÉMOIRE A L'ACADÉMIE DES SCIENCES DE L'INSTITUT IMPÉRIAL DE FRANCE SUR LA RECHERCHE DES SOURCES DU NIL ET SUR LE SOUDAN, PRÉSENTÉ PAR M. ÉLIE DE BEAUMONT DANS LA SÉANCE DU 27 AVRIL 1857.

Monsieur le secrétaire perpétuel,

J'ai reçu, pendant mon séjour à Kartoum, en janvier 1857, par l'entremise de mon ami M. Jomard, membre de l'Institut de France, les questions et instructions de l'Académie impériale des Sciences, préparées pour les voyageurs dont le but est de rechercher les sources du Nil Blanc.

J'ai fait connaître ces instructions aux Européens établis ou de passage à Kartoum, et j'en ai remis un exemplaire au nouveau gouverneur général des provinces du Sennaar, Arakel-Bey, dont l'éducation, les

sentiments et le mérite ne manqueront pas d'exercer sur des contrées encore barbares la plus heureuse influence. J'ai prié ce haut fonctionnaire du vice-roi d'Égypte de vouloir bien établir dans sa résidence, capitale du Soudan, et d'après les questions posées par l'Académie des Sciences, une enquête permanente parmi les voyageurs, touristes, savants, commerçants ou pèlerins soit indigènes, soit européens.

Les circonstances étaient favorables pour me permettre de commencer moi-même cette enquête. J'ai eu plusieurs fois l'occasion, pendant un séjour de trois semaines à Kartoum, d'interroger ensemble ou séparément MM. de Malzac, Thibaut et Vayssières, voyageurs français ; un autre de nos compatriotes, le docteur Peney, résidant depuis douze ans au Sennaar ; M. Heuglein, consul d'Autriche, savant géographe et naturaliste, et don Ignacio Knoblecher, le digne et courageux chef de la mission apostolique de l'Afrique orientale.

J'ai l'honneur de faire connaître à l'Académie le résultat de mes investigations ; je serai heureux si mes renseignements peuvent lui offrir quelque intérêt.

ORIGINES DU CA

Depuis l'expédition de 1
arrêté à 4° 42′ 42″, personne 1
Ignacio Knoblecher, don Ang
lomeo Mosgan. Ces hardis mis
pendant quinze jours au delà
tion d'Arnaud, jusque vers le
à Gondokoro, chez les Barrys,
et 28° 47′ longitude orientale (M
qui prospère, malgré la mort
mier fondateur, don Angelo V
d'hui presque aussi importa
principal de Kartoum.

Le personnel de la mission
ans douze de ses membres su
tout à Kartoum que le climat s
par suite de fièvres pernicieuse
Ali y perdit, dans une semaine
soixante qui l'accompagnaient
séjour, sur soixante-cinq Al
l'escorte du vice-roi, trente fu
de notre campement, à une lie
journées des 25, 26 et 27 janvi
le soleil avait été fort brûlant.

Les environs de la ville de Kartoum doivent être assainis ; les eaux qui séjournent sur des terrains bas, à la suite des inondations et des pluies, sont la principale cause des maladies qui attaquent surtout les Européens. La ville, fondée par Méhémet-Ali, il y a moins de quarante ans, a aujourd'hui 35 à 40,000 habitants. Elle est le centre d'un commerce important; et des dispositions très sages, ordonnées en dernier lieu par le vice-roi Mohammet-Saïd, contribueront certainement à sa prospérite et à sa salubrité.

M. Heuglein a mesuré sa hauteur au-dessus du niveau de la mer; cette hauteur n'avait jamais été vérifiée : elle est de 1,060 pieds français. La latitude est connue.

Kartoum, en arabe, veut dire *trompe d'éléphant*. La ville a reçu ce nom parce qu'elle est placée au confluent du Nil Blanc et du Nil Bleu, et que les deux fleuves ont été comparés aux deux cartilages ou doigts qui terminent la trompe de l'éléphant. Les eaux des deux Nils ne se confondent pas immédiatement lorsqu'elles se rencontrent à la pointe de Kartoum; elles se distinguent très nettement, claires et bleues à l'est, limoneuses et blanchâtres à l'ouest.

En remontant le Nil Blanc, de Kartoum au 10e degré, le fleuve coule sur un lit fort large et peu incliné ; ce qui rend son cours très lent et lui donne à peine une vitesse d'un kilomètre à l'heure, quand les vents du nord ne rendent pas le courant à peu près nul. Les bords sont très peu élevés et sont formés par une plage étroite séparant le Nil de plaines immenses souvent plus basses que le niveau du fleuve. Les terres sont très bien cultivées près de l'eau, plus loin elles sont couvertes de plantes naturelles, de bois et de broussailles. Au 14e degré commence l'archipel des Choulouks, jusqu'à une journée de l'embouchure de la *Saubat*, affluent venant de l'est, entre le 10e et le 9e degré.

Du 10e au 6e degré, le Nil Blanc coule à travers des marais où les voyageurs sont fort incommodés par les insectes. M. de Malzac, intrépide chasseur d'éléphants, qui a tué l'année dernière de sa main sept de ces animaux, a formé un établissement à Kelt, la tribu des Djours, entre le 6e et le 9e degré, à deux lieues du Nil à l'ouest. De là, il s'est mis en relations avec plusieurs autres tribus qui parlent toutes des langues différentes. Il a déjà cinq interprètes indi-

gènes pour faire son commerce d'échange de verroteries contre des dents d'éléphant; et, comme, chaque année, ses relations s'étendent, il me disait que dans ce moment il lui faudrait au moins cinq interprètes de plus pour s'entendre avec les tribus dans le rayon desquelles il fait ses excursions. Pour citer un exemple, l'éléphant se nomme *akou* chez les Kilches, *keddé* chez les Djours, et *aio* chez les Manga. Cependant le serpent est appelé dans la plupart des tribus *python*. La coïncidence avec le mot grec est assez singulière.

Dernièrement, cinq cents noirs ont accompagné M. de Malzac en apportant sur leurs dos, depuis son établissement jusqu'au bord du Nil, une cargaison de dents d'éléphant qu'il allait vendre à Kartoum. Ce transport à dos d'hommes a duré huit jours. On passait dans des terrains marécageux où l'on n'aurait pas pu conduire des bêtes de somme. M. de Malzac avait prévenu ses noirs, avant de les engager à son service, qu'il avait épuisé ses verroteries et qu'il ne pourrait les payer qu'à son retour. Malgré cette déclaration, tous le suivirent jusqu'au fleuve avec leurs charges et s'en retournèrent chez eux, se confiant à sa parole.

Un pareil fait prouve que les peuplades de contrées ne sont pas naturellement hostiles aux étrangers.

Il faut attribuer la plupart des malheurs que l'on a eu récemment à déplorer à l'imprudence, à l'avidité et quelquefois à la cruauté de certains traitants.

Le Niebor, appelé dans le Soudan *Bahr-el-Gazel* (fleuve des Gazelles,) n'est point, d'après M. Malzac et Vayssières, la principale branche du Nil, mais seulement un de ses affluents, et probablement le plus considérable.

Chez les Dinkas et les Choulouks le Nil Blanc s'appelle *Kyr*, et chez les Barrys, *Churifiry*.

M. Knoblecher rapporte qu'en remontant au-dessus de Gondokoro il a remarqué sur la rive gauche à 4° 9', une montagne de grès appelée par les nègres *Logouat*. Cette montagne a 500 pieds de hauteur. Pendant qu'il y montait, il ressentit une secousse de tremblement de terre. Les nègres qui l'accompagnaient, s'étant alors jetés la face contre terre, manifestèrent une grande frayeur et s'écrièrent que c'étaient les esprits des morts qui revenaient.

M. Knoblecher leur ayant demandé quels étaient,

suivant eux, ces esprits, ils répondirent qu'autrefois il y avait eu une grande bataille dans les environs ; qu'on avait enterré les morts sous la montagne, et que, depuis lors, leurs âmes ébranlaient de temps en temps la terre pour chercher à s'échapper. Le missionnaire profita alors de cette occasion, tout en combattant leurs préjugés, pour leur faire comprendre que les notions d'immortalité de l'âme humaine, qu'ils prétendaient leur être tout à fait inconnues, étaient cependant naturelles chez eux : car il ne leur viendrait jamais à l'idée de croire que des esprits pussent survivre à des bœufs ou à des ânes.

A quelques lieues au sud du mont Logouat, se trouve, sur la rive droite, un affluent navigable pendant trois jours, et qui paraît prendre sa source au pied d'une haute montagne appelée *Lologouchi*. Plus loin, à huit lieues de Logouat, commencent des rapides entre des îlots très rapprochés. Ces rapides se prolongent, dit-on, pendant une centaine de lieues et rendent le fleuve innavigable.

M. Knoblecher a pu passer avec sa barque entre les premiers îlots ; mais il a dû aller à pied jusqu'à un rocher qui a 100 pieds d'élévation. Il a aperçu, de

cette hauteur, autant que la vue pouvait s'étendre, le Nil coulant dans le sud entre deux hautes montagnes appelées *Merek-Rego* et *Merek-Wigo*. Il résulte de son récit et de tous les renseignements recueillis par les autres voyageurs, qu'au delà des rapides le fleuve redeviendrait navigable jusqu'au 4e ou 5e degré de latitude sud ; que là il formerait un coude vers l'est, reviendrait ensuite au nord pour prendre sa source entre le 1er et le 2e degré de latitude sud, au pied d'une longue chaîne de montagnes, appelées par les Saumalis *Kœnia*, et dont les plateaux les plus rapprochés des sources sont appelés dans le *Kali-Mandjaro*, c'est-à-dire *montagne blanche*. Ce serait donc les montagnes à tête d'argent de la Bible, quité et les montagnes couvertes de neige éternelle, tuelle reconnues par les missionnaires protestants de Monbaz, ainsi que par le navigateur anglais résidant à Zanzibar.

Dans le cours du fleuve Blanc, où se trouvent des rapides, les deux bords sont souvent si rapprochés que les gens du pays disent qu'on peut se donner la main d'une rive à l'autre. Les missionnaires catholiques ont constaté que dans plusieurs endroits on tra-

verse le fleuve en se servant d'un grand arbre couché et appuyé sur les deux rives.

Les crues commencent à se faire sentir en février et mars. Quelquefois le fleuve s'élève et s'abaisse successivement dans les vingt-quatre heures, c'est ce qui est arrivé à M. Knoblecher, lors de son passage entre les îlots des premiers rapides. Il craignit un jour de ne pouvoir retourner à Gondokoro, sa barque étant restée presque à sec; mais le lendemain elle revint à flot, et ce mouvement de flux et de reflux se produisit plusieurs fois.

Les Barrys, au milieu desquels est situé l'établissement catholique de Gondokoro, appartiennent à une tribu nombreuse et puissante qui fait remonter son origine à un chef nommé Zangara et à ses fils Karchiouk, Bepo, Pilza, Wany, Watavy et Manabour. Ils étaient autrefois en relations périodiques avec une tribu très éloignée habitant le sud-est; mais la caravane qui arrivait tous les ans chez eux n'a pas paru depuis plusieurs années, à cause de l'attitude hostile de quelques populations intermédiaires.

ETHNOLOGIE

Les populations riveraines du Nil Blanc sont très-denses, partout où la terre est féconde.

Les armes sont des lances, des flèches, de grands sabres droits à deux tranchants, des massues en bois d'ébène, des tridents à trois lames tranchantes qu'ils lancent à la main. J'offre à l'Académie un de ces tri-dents et deux fers de bèche fabriqués chez les Djours avec le fer du pays.

Aucune des tribus ne connait l'écriture.

Ils savent calculer et leur numération est semblable à la nôtre. Je donne, d'après M. de Malzac, un tableau des nombres en usage chez les Kidjs, les Agar, les Ocools, les Dinka, les Bohr, etc.

Les riverains du Nil Blanc se nourrissent habituellement de lait de vache, de grains de doura, de haricots, d'arachides, de glio sucré, de riz, de haricots, d'arachides, de patates.

Les femmes mariées se couvrent, *en partie*, des peaux de mouton: les hommes sont, en général, entièrement nus. Cependant, chez les Djours, ils portent les parties sexuelles dans des sacs de peau et-

de

panthère, et les femmes ceignent autour des reins des feuilles ou des tiges garnies de verdure.

— Les logements, dans les régions où il pleut, sont des cabanes rondes à toit conique ; dans les régions où il ne pleut pas, ils ont la forme carrée et le toit plat.

Les Barrys font des invocations à une divinité qu'ils appellent la grande pluie : *Dendit*. Dans les temps de sécheresse, ils lui sacrifient un bœuf blanc, pour obtenir la pluie, et dans les temps trop pluvieux, ils sacrifient un bœuf noir pour obtenir le soleil. Le sacrifice des bœufs est d'ailleurs en usage chez presque toutes les tribus du Nil Blanc.

Lorsque deux ennemis se réconcilient, chacun d'eux porte à la bouche un morceau de fer qui est le gage de la paix, et qui est immédiatement enterré dans le lieu où la paix a été conclue.

Pour toutes funérailles, les corps sont jetés au Nil par les riverains ; et dans l'intérieur les morts sont enterrés devant leurs habitations et accroupis verticalement, position obtenue par la rupture des os des cuisses. Sur les tombeaux des hommes, on plante en terre une lance, et sur les tombeaux des femmes, on

place l'écuelle dans laquelle elles avaient l'habitude de piler la graine de doura.

Tous les soirs, il y a des réunions où l'on danse et l'on chante. Les chants n'ont point la monotonie de la musique arabe ; les airs sont vifs, très variés, et les voix sont justes et assez agréables.

Bien que la loi soit celle du plus fort, les mœurs sont, en général, très douces. Les vols et les meurtres sont rares, à moins que l'on ne soit en guerre, famille à famille ou de tribu à tribu. Le vol est puni par le volé ; le meurtre par la famille du mort.

Le premier de chaque tribu, le plus puissant de les siens est celui qui est le plus riche, c'est-à-dire qui a le plus de femmes et de bestiaux.

La polygamie est partout en usage. La prostitution n'est admise nulle part.

On consulte des devins pour faire venir la pluie, la chaleur ; mais le métier n'est pas toujours lucratif, et si les prévisions des devins ne se réalisent pas, il arrive quelquefois que le peuple les met à mort, en leur faisant ouvrir le ventre.

On comprend que le devin n'attende pas toujours le retour de ses clients, lorsque sa prophétie ne s'est

pas réalisée, et qu'il s'empresse de disparaître dans les moments critiques où l'on veut lui faire rendre ses comptes d'une manière aussi terrible. Le seul métier public est celui de forgeron.

ANTHROPOLOGIE ET ZOOLOGIE

Je considère que, depuis la Méditerranée jusqu'au 4° degré et au delà, les populations riveraines du Nil proviennent de races dans lesquelles toutes les races étrangères à l'Afrique ont été absorbées. Les populations appartiennent à deux types très distincts, mais qui se sont parfois confondus dans la même localité : le type éthiopien et le type nègre. Le type éthiopien domine jusqu'au 10° degré ; au delà on ne voit plus que la race nègre pure, aux grosses lèvres, au nez épaté et aux cheveux laineux.

On s'est souvent demandé si les populations éthiopiennes ont dégénéré. Je crois qu'elles sont restées stationnaires. Elles étaient probablement, du temps de la splendeur des rois égyptiens et éthiopiens, ce qu'elles sont aujourd'hui. C'est la puissance des rois

et des grands qui a péri avec leurs palais et leurs monuments. Retranchez des temps anciens les palais royaux, les édifices du gouvernement, les tombeaux creusés dans le roc ou élevés dans les pyramides ; mais les habitations particulières, les mœurs, les usages, les instruments, les meubles, les armes, les vêtements étaient les mêmes qu'aujourd'hui.

L'étude des monuments de la vieille Egypte a amené Champollion à cette opinion : que la vallée du Nil avait reçu ses premiers habitants de l'Abyssinie et du Sennaar, et que les anciens Égyptiens appartenaient à une race d'hommes tout à fait semblable aux Barabras, habitants actuels de la Nubie.

Diodore de Sicile avait, avant Champollion, exprimé la même opinion, en constatant que de son temps encore les Éthiopiens affirmaient que l'Égypte était une de leurs colonies.

Les tribus du Nil supérieur tressent aujourd'hui leurs cheveux comme les tressaient les anciens Égyptiens.

Les sandales qu'on trouve dans les monuments égyptiens sont les mêmes que celles dont se servent encore les gens du pays ; il en est de même des cous-

sinets en bois pour reposer la tête, des lances, javelots et boucliers.

Les enfants sont plus clairs à la naissance ; le système colorant va toujours en brunissant.

La puberté commence à douze ou treize ans.

Les femmes ne sont plus fécondes à quarante ans.

Les accouchements présentent cette singularité dans le Sennaar que les femmes sont tenues debout contre une muraille et que souvent on les suspend par les bras avec des cordes, en les balançant ou en les secouant.

Aucun des voyageurs ou des indigènes que j'ai consultés n'a vu ou n'a entendu parler d'hommes à coccyx saillant.

On parle de tribus fellatahs de couleur basanée ou rougeâtre, passant pour être d'origine malaise, et habitant au sud et à l'ouest du Darfour.

J'aurai l'honneur de présenter prochainement à l'Académie, de la part de M. Heuglein, un mémoire complet qu'il m'a promis sur la zoologie du Nil Blanc et du Nil Bleu.

Je remets, en attendant, une carte manuscrite indiquant les routes suivies par M. Heuglein dans ses voyages recents sur les bords du Nil Bleu et en

Abyssinie. M. Heuglein est très bon observateur; il se sert d'instruments perfectionnés, et l'on peut avoir confiance en lui pour les points géographiques qu'il a déterminés.

Il a remarqué la parfaite exactitude des observations géographiques de Bruce, particulièrement pour la position du lac Tana que traverse le Nil Bleu en sortant de la source.

Remarques historiques sur l'empire de Méroé.

Jusqu'où s'étendait l'empire de Méroé? C'est une question à laquelle personne n'a répondu jusqu'à ce jour, tant sont rares les passages des auteurs anciens sur ce sujet.

Suivant M. Heuglein, qui a beaucoup étudié la question sur les lieux, l'ancien empire de Méroé comprenait le royaume de Saba de l'Ecriture; il comprenait la Nubie et la basse Éthiopie, c'est-à-dire l'Abyssinie, la presqu'île de Sennaar entre le fleuve Bleu et le fleuve Blanc, le Kordofan, la presqu'île de Méroé, entre le Nil et l'Atbara (Astaboras), les provinces de Berber et de Dongolah avec Taka. Il a puisé cette opi-

nion dans les inscriptions d'Axoum et dans ses recherches sur les monuments éthiopiques.

Il a trouvé des pyramides à six lieues de Rosérès (Sennaar, Nil Bleu), à Debbeh et à l'embouchure de deux affluents du Nil Bleu, le Yabous et le Taumat, au sud-est de Fazoglou.

Outre les ruines de Méroé, découvertes par Caillaud en 1819, M. Heuglein a signalé dans la presqu'île celles de *Ouad-Benaka*, de *Wady-Safrah*, de *Wady-Okateb*, de *Saba*, ville royale, sur la rive droite du Nil Bleu, à 5 lieues de Kartoum, celles de Khamlim, à 10 lieues plus loin, dans l'intérieur vers l'est.

M. Heuglein m'a montré une carte manuscrite qui lui a été dernièrement envoyée par M. Rehman, missionnaire protestant établi à Monbar, sur la côte de Zanguebar. Ce missionnaire paraît avoir recueilli des renseignements assez précis sur une mer intérieure appelée *Uniamesi*, dont il est question depuis quelque temps, qui occuperait un espace de 12 à 13 degrés, du nord au sud, et qui serait, par conséquent, plus considérable que la mer Noire.

L'existence de cette mer a été certifiée pendant mon séjour à Kartoum par un pèlerin venant de la

Partie médicale.

M. le docteur Peney, qui a recueilli des renseignements fort intéressants, pendant sa longue résidence au Soudan, sur les maladies du pays, s'est chargé de rédiger un mémoire médical, en réponse aux questions posées par M. le docteur Jules Cloquet, dans le rapport présenté, à la séance du 10 novembre 1856.

Ce travail sera offert à l'Académie.

A la suite de ces observations diverses, recueillies à la hâte, durant un rapide voyage qui n'avait pas pour but de répondre spécialement aux questions de l'Académie, je crois devoir lui communiquer un exemplaire des ordonnances rendues par S. A. le vice-roi d'Égypte pour la réorganisation des provinces du Soudan. Ces ordonnances, si libérales et si sages, en réglant une foule de points très importants, *font connaître* du même coup beaucoup de détails de mœurs qui sont de nature à intéresser l'Académie des Sciences, et qui se rapportent à plusieurs des questions ethnologiques que ses instructions ont signalées.

A. Mohammed-Saïd-Pacha, le 26 janvier, à Kartoum. ouvrent à la science des voies plus sûres et plus rapides, aussi bien qu'elles marquent pour ces pays une ère décisive d'amélioration.

MEETINGS.

Les mois de mai et de juin 1857 ont été consacrés à parcourir les principales villes de l'Angleterre, de l'Écosse et de l'Irlande.

Les résolutions de ces meetings ont été unanimes en faveur de l'exécution du canal de Suez — le meeting de Londres (24 juin 1857) les résume toutes dans les termes suivants :

« Au meeting public des négociants, banquiers, » armateurs, etc, etc., tenu à la Taverne de Londres, » le mercredi 24 Juin 1857, sous la présidence de sir » James Duke, baronnet, il a été proposé par M. Ar- » buthnot, appuyé par le capitaine Harris, de la com- » pagnie Péninsulaire :

« Qu'il soit résolu que le canal proposé à travers l'isthme de Suez ayant été déclaré praticable par des ingénieurs

terre, et au moment de poursuivre l'exécution de l'entreprise en faveur de laquelle je ne réclame la protection ou le concours exclusif d'aucun gouvernement, je m'adresse en toute confiance, pour faire cesser l'opposition de l'ambassadeur britannique à Constantinople, aux corps politiques d'un pays libre qui, dans d'autres circonstances, ont déjà eu la gloire de placer au-dessus de toute considération d'intérêts privés ou de rivalités nationales, les grands principes de la civilisation et de la liberté commerciale.

» Ce recueil, que j'adresse à des hommes politiques, paraîtrait insuffisant si je ne mettais pas sous leurs yeux les éléments des discussions politiques qui se sont élevées sur la question du canal de Suez.

» On a dit que l'ouverture de l'isthme africain menaçait la puissance anglaise dans les Indes, et l'on a cherché, à cette occasion, à réveiller les anciennes défiances de l'Angleterre à l'égard de la France.

» On a représenté le canal de Suez comme une cause de relâchement des liens qui existent entre l'Égypte et la Turquie, et comme pouvant provoquer l'indépendance du vice-roi d'Égypte.

» Au lieu d'avouer une opposition qui ne peut se dissimuler aujourd'hui, on s'est retranché derrière des motifs fondés sur de prétendus intérêts de la Turquie, et l'on a attribué cette opposition aux membres du Divan qui, de leur côté, la désavouent, soit dans des correspondances qui m'ont été communiquées, soit dans leurs conversations avec les représentants de divers gouvernements qui n'ont pas craint de faire connaître leurs hautes sympathies.

» Ces trois questions des relations de l'Angleterre et de la France, relativement au canal de Suez, de la situation de l'Égypte à l'égard de la Turquie, et des intérêts de la Turquie dans le percement de l'isthme de Suez ont été traitées, la première dans une lettre que j'ai adressée, au début de l'entreprise, à M. le vicomte Stratford de Redcliffe,

» l'éloignement et la difficulté des transports ne permet-
» tent pas à la Turquie d'envoyer en Arabie, assez régu-
» lièrement ni en assez grand nombre, les forces néces-
» saires à la prépondérance assurée de son pouvoir.

» Enfin, l'on a parlé d'une barrière que le canal élève-
» rait entre la Turquie et l'Égypte. Il suffit de connaître le
» pays pour rester convaincu que, physiquement, la sépa-
» ration entre la Turquie et l'Égypte est bien plus com-
» plète par un large désert sans eau qu'elle ne le sera par
» le canal maritime et le canal d'eau douce autour desquels
» des populations de cultivateurs syriens et égyptiens
» viendront se grouper. »

« Ce langage, remarquable par sa loyauté, ne l'est pas
» moins par sa frappante vérité. »

Discussion au Parlement anglais

Chambre des Communes

Séance du 7 juillet

M. H. Berkeley. — Je demande au premier lord de la Trésorerie (lord Palmerston) si le gouvernement de Sa Majesté veut bien user de son influence auprès de S. H. le Sultan, afin d'appuyer le vice-roi d'Égypte dans la sanction qu'il sollicite de la Sublime Porte pour la construction d'un canal maritime à travers l'isthme de Suez, canal dont la concession a été accordée par le vice-roi d'Égypte à M. Ferdinand de Lesseps, et qui a reçu l'approbation des cités principales, ports et villes commerciales du Royaume-Uni. Si une objection est opposée à cette entreprise par le

parce qu'ils sautent aux yeux de tout homme qui accorde son attention au sujet.

Je puis seulement exprimer ma surprise que M. Ferd. de Lesseps ait assez compté sur la crédulité des capitalistes anglais pour penser que, par une tournée dans les différents comtés, il réussirait à obtenir l'argent anglais pour un projet qui est de tous points opposé aux intérêts britanniques.

Ce projet a été lancé, je crois, il y a quinze ans, comme un rival du chemin de fer d'Alexandrie à Suez par le Caire, qui, étant infiniment plus praticable et de nature à être plus utile, obtint la préférence. Mais probablement l'objet que M. de Lesseps et quelques-uns des promoteurs ont en vue sera accompli, même si la totalité de l'entreprise n'est pas conduite à exécution.

Si mon honorable ami, le membre pour Bristol, veut prendre mon avis, il restera entièrement étranger au projet en question.

Aux Membres des Chambres de Commerce et des Associations commerciales de la Grande-Bretagne.

Paris, 11 juillet 1857.

Messieurs,

Je ne dois pas laisser sans réponse auprès de vous les assertions que le premier lord de la Trésorerie a cru pouvoir se permettre sur l'affaire du canal de

qui, après deux ans des plus minutieuses études et une exploration attentive des lieux, ont décidé, au nom de la science, que le canal était d'une exécution non seulement praticable, mais encore facile. J'oppose au premier lord de la Trésorerie la sanction donnée à l'opinion des ingénieurs et à leurs plans par l'Académie des Sciences de l'Institut impérial de France.

Vous jugerez, Messieurs, entre l'autorité de ce verdict émané de la science européenne et l'autorité dont semble s'armer vaguement lord Palmerston, en s'abstenant de la faire connaître.

Sans m'arrêter à la contradiction dans laquelle on est tombé, en traitant de chimérique un projet dont l'inévitable réalisation inspire en même temps des craintes et des défiances si singulières, je passe au troisième point.

Les arguments politiques de lord Palmerston semblent fondés sur de prétendus dangers que le canal de Suez ferait courir à l'Inde, ainsi qu'à l'intégrité de l'empire ottoman. La presse anglaise a déjà répondu elle-même que les maîtres de l'Inde n'ont rien à redouter des puissances méditerranéennes, lorsqu'ils

permis de pratiquer en leur nom une politique aussi contraire aux principes de libres communications et de libre échange que la nation a proclamés à la face du monde, et s'il est possible de s'obstiner à vouloir empêcher la réunion de deux mers conduisant directement aux Indes et à la Chine, alors que, d'un autre côté, l'on s'efforce de mettre ces vastes contrées en contact avec des peuples civilisés.

J'en viens aux personnalités, et je m'appliquerai, en y répondant, à garder la modération, les égards et la gravité dont on est bien loin de m'avoir donné l'exemple, en m'attaquant dans une assemblée où il ne m'était pas possible de me défendre.

Lord Palmerston a cru pouvoir affirmer, dans des termes qu'un langage sérieux ne permet pas de reproduire, que j'étais venu en Angleterre pour tendre un piège à la bourse des Anglais et abuser de la crédulité des capitalistes assez naïfs pour croire à une entreprise chimérique. Vous savez, Messieurs, s'il y a rien eu dans ma conduite ou dans mes paroles qui pût justifier des imputations de ce genre. Ai-je fait le moindre appel aux capitaux ? Vous vous rappelez que je vous ai, au contraire, déclaré à plusieurs reprises que

Je devais ces explications à la bienveillante estime avec laquelle vous m'avez accueilli, et dont je reste profondément touché et reconnaissant.

Note pour l'Empereur et pour le comte Walewski.

Paris, 19 juin 1857.

J'ai l'honneur de communiquer une lettre que j'adresse aux membres des chambres de commerce et des associations commerciales de la Grande-Bretagne, en réponse à la déclaration que lord Palmerston vient de faire, touchant le canal de Suez.

Il avait été convenu, dans le principe, que M. Thouvenel serait autorisé à agir en faveur du canal, dans le cas où lord Stratford agirait contre. En attendant l'accord des deux gouvernements, leurs agents devaient garder la neutralité envers une entreprise qui était le fait d'une initiative particulière.

Lord Palmerston annonce aujourd'hui publiquement : *que le gouvernement de Sa Majesté Britannique a usé jusqu'à ce moment de toute son influence*

lord a donnée dans la chambre, d'un ton si arrogant.

Lord Palmerston paraît avoir été sous le coup de cette méprise, que M. Berkeley était poussé à la démarche qu'il a faite par quelques capitalistes crédules cherchant un bon placement pour leurs capitaux. Or, nous sommes parfaitement sûrs que les capitalistes et les marchands de Bristol seront grandement obligés au noble lord pour le soin qu'il prend de leurs intérets pécuniaires ; mais nous devons signaler une grande erreur, dans laquelle une sollicitude superflue, quoique très amicale, a fait tomber le noble lord. M. de Lesseps n'est pas venu dans ce pays pour placer des actions ; il n'a pas demandé un seul farthing de monnaie anglaise pour l'exécution de ses projets ; son but a été d'assurer la sympathie du commerce anglais à cette entreprise commerciale. Les capitaux pour sa réalisation sont garantis, indépendamment d'aucun concours de notre part ; et bien loin d'être une spéculation de cupidité, sa visite en ce pays doit être regardée simplement comme la reconnaissance courtoise de notre intérêt, dans tout ce qui concerne le développement des ressources politiques et commerciales des pays de l'Orient. On peut se demander s'il y avait quelque besoin de consulter l'Angleterre à ce sujet ; mais le vice-roi d'Égypte, connu pour être intelligent, entreprenant et dévoué à la sage amélioration de son royaume, désirant assurer à une œuvre d'importance internationale l'approbation des nations intéressées, a chargé M. de Lesseps de chercher à connaître l'opinion de la Grande-Bretagne. En remplissant une mission d'une courtoisie si distinguée, il avait certainement droit au respect du gouvernement ; et nous sentons que les allusions faites à sa personne par lord Palmerston sont un manque de bienséance, une impertinence sans nom, tout à fait indigne d'un gentleman.

Lord Palmerston déclare que pendant quinze ans le gouvernement s'est constamment opposé au projet en question.

adoption. L'Angleterre n'avait rien à craindre politiquement, les grandes puissances devant être invitées à ratifier la neutralité absolue du canal. Comme autre preuve du caractère inoffensif de ce projet, on devrait se rappeler qu'il changera une route de terre en une route de mer, et que ceci doit être à l'avantage de l'Angleterre, tant qu'elle est la reine des mers. L'imputation d'un motif anti-anglais, du moins en tant qu'il a été expliqué, est parfaitement gratuite, et l'allusion vague concernant l'Inde ajoute à une observation peu généreuse le reproche de l'absurdité. Lord Palmerston n'a point nié les immenses avantages commerciaux qui résulteraient pour l'Angleterre, si les idées de M. de Lesseps pouvaient être réalisées; il a seulement ridiculisé ce projet comme une spéculation vaine et impraticable, soutenue par une hostilité rusée contre ce pays.

La question de sa possibilité peut bien être abandonnée avec confiance aux treize grands ingénieurs européens (dont trois anglais) qui ont prononcé sur cette question, et dont le rapport aura certainement plus de poids que ce lazzi non prouvé d'un homme d'État anglais, dont les sources d'information ne peuvent être que très partiales. Sur d'autres bases, nous avons déjà démontré que M. de Lesseps a pour lui les meilleurs arguments.

Nous espérons que nos observations ne seront pas mal interprétées. Si lord Stratford de Redcliffe et lord Palmerston ont de bonnes raisons pour croire que le canal proposé est destiné à être ou à devenir un danger sérieux pour la politique orientale et les intérêts de ce pays, aucun avantage commercial, quelque grand qu'il soit, résultant de son adoption, ne nous rendrait amis de ce projet pour le moment. Mais en attendant, si de telles raisons existent, elles n'ont pas été expliquées. Sur les faits de la question, lord Palmerston est évidemment en défaut. En ce qui concerne la politique, nous n'avons qu'une parole ou deux, très vagues, qui peuvent trahir l'arrogance de l'animosité et la

nion du premier lord de la Trésorerie »; or ce ministre, que sa position ne me permet pas de prendre à partie, venait de prononcer les paroles suivantes : « Je pense donc ne m'être guère trompé en disant que le projet est une de ces chimères, si souvent construites pour entraîner les capitalistes anglais à se séparer de leur argent, avec ce résultat définitif, qu'elles finissent par les laisser plus pauvres, *quoiqu'elles puissent en rendre d'autres plus riches.* »

Je vous demande, Monsieur, des explications écrites à ce sujet, soit par vous-même, soit par deux de vos amis, que vous mettrez en rapport avec moi. Je ne doute pas que vous ne vous empressiez de me donner ces explications. J'ai expressément quitté la France pour venir les réclamer de vous. J'ai l'honneur, Monsieur, de me mettre à votre disposition.

M. Charles Manby à M. Ferd. de Lesseps.

Londres, 28 juillet 1857.

M. Stephenson est revenu ce matin, et je me suis empressé de lui soumettre votre lettre, que j'avais tra-

Réponse de M. R. Stephenson à M. F. de Lesseps.

Londres, 28 juillet 1857.

Dear sir, nothing could be further from my intention in speaking of the Suez canal, the other night, in the house of commons, than to make a simple remark that could be considered as having any personal allusion to yourself, and I am confident no one, who heard me, could regard what I said as having any such bearing, when I said that I concurred with Lord Palmerston in opinion. I referred to his statement, that money might overcome almost any physical difficulties, however great, and that the undertaking, ever finished. would not be commercially advantageous.

The first study which I made of the subject, in 1847, led me to this opinion, and nothing which has come to my knowledge, since that period, has tended to alter my view.

Yours faithfully

ROB. STEPHENSON.

vaux d'une entreprise, sur laquelle j'ai appelé depuis trois ans l'attention et l'examen de tous les savants de l'Europe.

A M. Barthélemy Saint-Hilaire, à Paris.

Londres, 30 juillet 1857.

Je ne quitterai Londres que lorsque ma présence n'y sera plus utile.

Je me félicite de ne pas m'y être trouvé, lors des interpellations *Berkeley* et *Griffith*, que je n'aurais pas pu empêcher et à l'occasion desquelles il eût été dangereux de réunir nos partisans au Parlement pour les prier d'engager une discussion sérieuse qui eût été intempestive, avec la majorité dont dispose lord Palmerston. Cette majorité, pour maintenir le premier ministre, aurait pu se compromettre contre nous, ce qu'elle n'a pas fait, laissant, aux yeux du pays et de l'Europe, lord Palmerston seul responsable d'un langage d'autant plus violent et absurde qu'il n'avait pas de contradicteurs, et d'une politique généralement blâmée, même en Angleterre.

dans les circonstances difficiles où se trouve l'Angleterre, croient devoir le maintenir au ministère. On me l'avait écrit à Paris, mais j'ai voulu venir m'assurer par moi-même de cette situation, que mes propres observations et l'accueil exceptionnel que j'ai reçu ont complètement confirmée.

Je trouve comme vous que la presse de Constantinople doit être prudente, et j'ai déjà engagé mes amis à ménager avec beaucoup de soin la position de la Porte, tout impuissante qu'elle est. Mais plus tard, en présence des vœux et de l'appui universels, le Divan aura certainement des devoirs de dignité et d'indépendance à remplir aux yeux du monde. J'ajoute que l'accomplissement de ces devoirs le fortifiera au lieu de lui causer des embarras. C'est l'opinion d'un des amis les plus anciens et les plus sincères de la Turquie, le prince de Metternich.

On doit commencer à s'apercevoir à Stamboul, surtout depuis la prise de Perim, que si une grande puissance veut fermer la mer Rouge, comme elle avait déjà réussi à le faire, il y a plus d'un siècle, par un décret de la Porte, c'est à son seul profit et non dans l'intérêt de l'empire ottoman, pour lequel de libres et

Le gouvernement n'a pas voulu répondre. C'est parce que l'on ne veut pas donner un argument de plus aux promoteurs du canal de Suez.

Pendant ce temps la révolte suit son cours, et coûte la vie à de braves gens qui attendaient des secours plus prompts que ceux expédiés par la voie du Cap.

Ce qu'il y a de mieux, c'est que Nana-Saïb, dans une proclamation adressée aux mulsulmans de l'Indoustan, dit que le sultan de Constantinople, dans un firman adressé au vice-roi, lui a ordonné de fermer l'Égypte, *qui est la route de l'Inde*, aux troupes anglaises; que, par conséquent, on n'avait pas à craindre leur prochaine arrivée et que le gouverneur général, lord Canning, « *fut plongé à cette nouvelle dans le plus profond chagrin et se frappa la tête.* »

Ce révolté indien ne se doutait certainement pas que dans le même temps où il inventait cette nouvelle, c'était le contraire qui avait lieu; c'est-à-dire que l'intelligent et civilisateur vice-roi d'Égypte ordonnait l'ouverture du canal de Suez, tandis que le premier ministre de l'Angleterre et son ambassadeur à Constantinople s'y opposaient.

Un journal très répandu s'exprime ainsi :

« Que lord Palmerston juge par là de la faute qu'il a commise et du danger qu'il y a d'y persister! »

Mais ce n'est pas tout : après les conseils généraux, les chambres de commerce ont en ce moment la parole. Abbeville, Alger, Amiens, Angers, Arras, Bar-le-Duc, Bône, Boulogne-sur-Mer, Brest, Calais, Cherbourg, Clermont-Ferrand, Dieppe, Dijon, Dunkerque, Fécamp, Granville, Gray, Laval, Lille, Lyon, Saint-Malo, Marseille, Montpellier, Morlaix, Mulhouse, Nîmes, Saint-Brieuc, Saint-Omer, Saint-Quentin, La Rochelle, Rouen, Strasbourg, Toulon, Toulouse, Troyes, Valenciennes, ont envoyé au gouvernement l'expression de leur vive sympathie pour le projet du percement de l'isthme de Suez. La chambre de commerce de Paris vient également de se prononcer et de se mettre à la tête de ces manifestations qui ne font que commencer et qui vont surgir de tous les points de la France.

Les chambres de commerce, aux allures plus vives et moins réservées que les conseils généraux, ne dissimulent pas leur étonnement et leur réprobation de l'attitude qu'a prise lors Palmerston ; elles deman-

Permettez-moi de vous faire quelques observations de détail sur quelques points de votre remarquable discours. Il est certain que ce que vous dites des travailleurs en Égypte est très vrai, lorsqu'on se reporte à l'époque où vous avez voyagé en Égypte. Mais, depuis l'avénement du nouveau vice-roi, les choses ont bien changé. Le curage et l'agrandissement du canal du Mahmoudie, au mois d'avril 1856, prouvent qu'aujourd'hui les travaux public sont très humainement conduits et que la tâche imposée aux ouvriers n'a rien d'excessif pour leurs forces ni de fatal pour leur santé. Sur 115,000 hommes réunis pendant un mois, il n'y a eu que cinq ou six malades sur mille ouvriers. Je ne crois pas qu'en Europe on eût pu faire mieux. Pour les travaux du canal de Suez, il sera très facile d'amener les eaux du Nil jusqu'au lac Timsah, au milieu de l'ishme, où elles viennent déjà naturellement dans les grandes crues. Ce pays, aujourd'hui stérile, a été jadis très habité, et nous y avons trouvé les ruines de plusieurs villes. C'est la terre de Gessen de la Bible.

Quant aux difficultés d'exécution, soit à Suez soit à Péluse, elles sont beaucoup moins grandes qu'on

les obstacles que le gouvernement oppose au désir de la nation, de participer à l'exécution de cette entreprise.

Il n'y a personne, a-t-il dit, qui, en jetant les yeux sur la mappemonde, puisse contester qu'un canal à travers l'isthme de Suez ne soit un grand progrès vers le bien-être du monde entier. Ce projet est accueilli par l'assentiment et la sympathie de tous les gouvernements de l'Europe, et spécialement de la France, notre grande alliée. Il n'y a donc rien de plus affligeant que de voir à Constantinople tout ce conflit entre les ambassadeurs de l'Angleterre et de la France, au sujet du canal.

On trouve, dans un article politique du *Daily News* (10 septembre), les passages suivants :

C'est un débris d'une politique surannée, dont lord Palmerston retient beaucoup trop de souvenirs, que cette prétention de garder l'Orient pour nous tout seuls et de vouloir exclure le reste de l'Europe de la mer Rouge.

C'est de la part de Sa Seigneurie un non-sens sénile qu'on doit mettre de côté une fois pour toutes dans la Chambre des communes, et c'est ce qu'on aurait fait, sans aucun doute, s'il s'était trouvé là vingt membres qui eussent été au courant de la question.

Que gagnerions-nous, en effet, à exclure les puissances européennes des mers de l'Asie ? La France nous a aidés dans nos négociations avec la Perse. La coopération de la France est encore plus désirable dans la guerre de Chine. Peut-être, au siècle dernier, il eût été prudent et possible d'agir seul dans les affaires de l'Orient; aujourd'hui, il n'y a pas de puissance qui n'ait besoin d'alliés soit en Europe,

terme aux malheurs qui le frappent si cruellement dans ses intérêts, dans ses affections et dans sa puissance.

Le canal de Suez, malgré ses proportions gigantesques, n'est pas une entreprise qui a besoin d'une longue période de temps pour être menée à fin. Depuis qu'il occupe et passionne l'opinion publique, depuis le jour où la discussion s'est engagée pour renverser l'opposition systématique et sans raison de lord Palmerston et de lord Redcliffe, plusieurs années se sont écoulées. Si donc, au lieu de l'avoir arrêtée, on avait pu mettre immédiatement la main à l'œuvre, peut-être aujourd'hui le canal permettrait-il à l'Angleterre de traverser rapidement, avec ses vapeurs, la faible distance qui l'oblige à une déviation de près de 3,000 lieues.

Mais non, lord Palmerston et lord Redcliffe n'ont rien vu, rien prévu. Engourdis par une trompeuse sécurité, ils ont cédé à leur penchant pour la tracasserie. Il a suffi que toutes les classes de la société en France se prononçassent en faveur du projet de M. de Lesseps, patronné par le vice-roi d'Égypte, pour qu'ils trouvassent ce projet détestable et pour qu'ils le combattissent avec obstination. Quel beau succès n'ont-ils pas obtenu! L'autorisation du sultan reste suspendue, le canal ne se creuse pas et les Indes sont en feu. Les avantages que la France doit retirer de l'ouverture de l'isthme sont éloignés et nous avons le temps de les attendre, tandis que l'Angleterre est pressée d'entrer en possession de ceux que cette entreprise lui promet.

Note pour l'Empereur Napoléon.

Paris, 20 octobre 1857.

La facilité d'exécution du canal maritime de Suez a été établie d'une manière incontestable par les tra-

bassade britannique, au sujet du chemin de fer entre Alexandrie et Suez, mais que le vice-roi a cru convenable de solliciter, pour montrer sa déférence envers son suzerain, et pour éviter de donner à une politique malveillante un prétexte de justifier son opposition à une œuvre d'utilité universelle.

Je puis compter que je serai appuyé auprès de la Porte par les légations de l'Autriche, des Etats-Unis d'Amérique, de la Russie, de la Hollande, de la Belgique, de la Prusse, de la Suède, du Danemark, des villes anséatiques, de l'Espagne, du Portugal, de la Sardaigne, de la Toscane, des Deux-Siciles et de la Grèce.

Pour conserver à l'entreprise son caractère universel, je m'adresserai aux représentants de ces puissances aussi bien qu'à celui de mon propre pays, dans le cas où l'influence de lord Stratford de Redcliffe tenterait d'entraver la liberté du divan.

Il est possible que cette influence ne se manifeste point, depuis que lord Palmerston a été obligé, par l'attitude du Parlement et par l'opinion publique, de modifier la violence de ses premières déclarations, depuis surtout que de terribles événements ont dé-

A. S. A. I. le Prince Napoléon.

Paris, 12 octobre 1857.

Conformément à votre bienveillante invitation, j'ai l'honneur de vous remettre pour l'Empereur la note convenue, expliquant la situation actuelle de l'entreprise du canal de Suez. Je compte que vous voudrez bien dire, à l'appui de cette note, tout ce qui sera nécessaire pour que des instructions soient envoyées à M. Thouvenel.

Voici la traduction des instructions déjà envoyées aux représentants de l'Autriche, à Constantinople et à Alexandrie, par la cour de Vienne :

Par suite du vif intérêt que le gouvernement autrichien prend au succès de l'entreprise du canal de Suez, les demandes du vice-roi d'Égypte concernant cette affaire doivent être appuyées le plus efficacement possible par les agents autrichiens en Orient, d'accord avec la diplomatie française.

D'un autre côté, le concours du ministre des États-Unis d'Amérique m'est assuré, parce que son gouvernement considère l'opposition qui serait faite à l'ou-

Constantinople, donnant *en principe*, au nom du Sultan, une approbation explicite au projet de creusement du canal des deux mers. — Cette lettre lui a même suscité de vifs reproches de la part de l'Angleterre.

Réchid-Pacha m'a déclaré lui-même et m'a souvent fait dire qu'on l'accusait à tort d'être inféodé à lord Stratford. En même temps qu'il fait ses propres affaires, lorsqu'il est au ministère, il croit diriger mieux que personne les affaires de l'État, par conséquent il cherche l'appui le plus puissant pour se maintenir, et il ne l'a trouvé jusqu'à présent qu'auprès de l'ambassadeur d'Angleterre. C'est ce qu'il m'a avoué, en ajoutant que cet agent ne manquait jamais de s'avancer et de montrer de la résolution, avec la certitude de ne pas être désavoué par son gouvernement, tandis qu'il ne pouvait pas compter sur les agents français, qui étaient fréquemment désavoués ou changés, et qui n'osaient pas demander et soutenir avec vigueur ce qu'ils désiraient.

Ce langage, qui était fondé autrefois, je dois le reconnaître, ne l'est plus, je l'espère, actuellement, et ne le sera plus surtout dans l'avenir. Quand nous

est d'ailleurs dans mes idées, m'est recommandée. J'éviterai avec soin tout conflit.

Je suis personnellement très reconnaissant de ce que l'Empereur a dit au prince Napoléon, à mon sujet. Il n'a pas caché son vif désir de voir réussir l'entreprise. Je compte sur la bienveillance si éprouvée du comte Walewski pour l'exécution des intentions favorables de l'Empereur, dont il pourra s'assurer lui-même, pendant son séjour à Compiègne.

A M. Barthélemy Saint-Hilaire, à Paris.

Constantinople, 16 décembre 1857.

J'ai fait hier, accompagné de M. Outrey, ma première visite au grand-vizir, au ministre des Affaires étrangères, au président du conseil du tanzimat, au président du conseil d'État. Le premier drogman de l'ambassade de France a dit à chacun de ces grands dignitaires qu'il était chargé par M. Thouvenel de leur faire connaître l'intérêt que le gouvernement de l'Empereur attachait au succès de mes négociations avec eux.

A M. le comte Th. de Lesseps, à Paris.

Constantinople, 23 décembre 1857.

Mon principal travail, avant de commencer mes négociations, a été d'écarter avec décision une *fin de non-recevoir* conseillée par lord Stratford, avant son départ. Il s'agissait de m'amener à consentir qu'une circulaire fût adressée par la Porte aux diverses puissances pour les inviter, *préalablement à toute décision de sa part*, à se mettre d'accord entre elles. C'était placer la question sur le terrain que je n'ai jamais voulu admettre, c'est-à-dire donner toute liberté à la légation anglaise d'embrouiller l'affaire et d'en retarder indéfiniment la solution. La plupart de ceux qui ne demandent pas mieux que de me soutenir avaient déjà donné dans le panneau. La position était assez difficile, puisque j'avais à agir non seulement contre l'opinion de mes adversaires, mais encore contre celle de mes amis. La tâche était encore plus délicate à l'égard de ces derniers, car il ne fallait pas les blesser, et il convenait de les conduire à admettre

Turcs, provient des susceptibilités que l'on a fort bien exploitées à l'endroit de l'Egypte, d'autant plus qu'elles s'adressaient à des esprits faibles et jaloux.

La force personnelle de lord Stratford était ici considérable, parce que, sans qu'il en coûtât un sou à son gouvernement, il avait entouré le sultan de fonctionnaires qui tenaient de lui leur situation, et qui craignaient de la perdre, s'ils le mécontentaient. Ce réseau s'étendait et s'étend encore à l'étranger, où la plupart des chefs des missions ottomanes, ou leurs principaux secrétaires, sont à sa dévotion et correspondent avec lui.

Au même.

Constantinople, 25 décembre 1857.

J'ai eu hier une conférence de deux heures avec Réchid-Pacha, dans sa résidence d'Emerghian, sur le Bosphore. Je n'ai pas manqué de lui dire tout ce qui pouvait frapper son esprit et lui démontrer l'avantage d'une solution favorable, émanant de l'initiative de la Turquie.

tan en Egypte. Nedgib-Pacha est une espèce d'intendant du harem, et la faveur du maître oblige tous les ministres à compter avec lui.

Mon arrivée à Constantinople était bien opportune. Les intrigues de l'ambassade anglaise agissant depuis trois ans d'une manière incessante auprès des Turcs, les idées les plus fausses se propageaient et menaçaient de s'enraciner, si je n'étais pas venu à temps les combattre sur les lieux.

Tu peux dire au ministre que M. Thouvenel est toujours dans la juste mesure. Il peut être certain que jamais il ne se compromettra. Peu d'ambassadeurs pourraient plus que lui faire réussir ce que l'on désire, en lui laissant le choix des moyens, dans un pays qui ne ressemble à aucun autre et qu'il connaît bien.

Les ministres étrangers continuent à m'aider de leurs avis et de leur moyen d'influence ou d'informations. J'ai communiqué à chacun d'eux mon memorandum. Le correspondant du *Times* à Constantinople l'envoie à son journal.

Maintenant, j'ai une confidence à te faire, pour expliquer le congé donné à lord Stratford, avant mon arrivée.

Alexandrie, chargé de gérer le consulat général.

Le comte Walewski, qui assistait à la conférence d'Osborne, saura mieux que personne si je suis bien informé. — Un homme averti en vaut deux !

Memorandum à S. A. Réchid-Pacha.

Constantinople, le 29 décembre 1857.

J'ai l'honneur de prier Votre Altesse de demander à S. M. I. le Sultan un iradé à l'effet d'autoriser la Compagnie commerciale, anonyme, siégeant à Alexandrie, dont je suis le représentant, à exécuter les travaux de la jonction de la Méditerranée et de la mer Rouge, au moyen d'un canal destiné à compléter, par une voie maritime, la communication abrégée que le chemin de fer d'Alexandrie à Suez a déjà établie entre les diverses parties du monde.

A la suite d'un premier séjour que je fis, il y a trois ans, à Constantinople, et pendant lequel Votre Altesse fut régulièrement saisie de tous les documents préliminaires, elle voulut bien remettre entre mes mains, le 12 djemazul akhir 1271 (1er mars 1855), une lettre

meetings qui ont été tenus dans les principales villes de la Grande-Bretagne.

M. Gladstone s'est exprimé en ces termes :

La Chambre doit traiter le projet du canal de Suez, aussi bien que le chemin de fer de l'Euphrate et les projets de télégraphe, comme une question purement commerciale, et elle peut se reposer sur ce principe que les meilleurs juges d'une spéculation commerciale sont les personnes qui sont engagées à mettre leur capital dans l'entreprise. Si ce projet vient à être converti par le gouvernement en une question politique, il y aurait le plus grand danger de rompre ce concert et cet accord européens, qui sont d'une importance supérieure, en ce qui concerne notre politique en Orient. Personne ne pourra cependant regarder la carte du monde, et nier qu'un canal à travers l'isthme de Suez, s'il était possible, ne fût d'un grand avantage pour l'intérêt de l'humanité. Ce projet a été approuvé et trouvé excellent par tous les gouvernements de l'Europe et spécialement par la France, notre grande alliée. — Qu'y aurait-il alors de plus malheureux que de voir naître des querelles à Constantinople, à ce sujet, entre les ambassadeurs de France et d'Angleterre? Eu égard à nos possessions dans l'Inde, ne faisons pas naître dans l'Europe l'opinion que la possession de l'Inde par la Grande-Bretagne a besoin, pour se maintenir, que l'Angleterre s'oppose à des mesures qui sont avantageuses aux intérêts généraux de l'Europe. Ne laissons pas naître cette fâcheuse contradiction, parce que ce serait affaiblir notre pouvoir dans l'Hindoustan plus que ne le feraient dix révoltes comme celles qui viennent d'avoir lieu dernièrement.

Lord Palmerston a répondu :

le canal maritime de Suez sera ouvert à toujours et en tout temps, comme passage neutre, à tous navires de commerce traversant d'une mer à l'autre, sans aucune destination exclusive ni préférence de nationalité. L'accession des puissances étrangères, que la Sublime-Porte jugera sans doute à propos d'inviter à adhérer à ses déclarations, ne devra être que la conséquence d'un fait déjà décidé par elle, dans la mesure de sa compétence et de ses droits. Telle est l'opinion exprimée à ce sujet par le prince de Metternich, opinion que j'ai récemment communiquée aux différents cabinets de l'Europe et de l'Amérique, dont les représentants à Constantinople ont été chargés d'appuyer mes démarches.

De cette manière, disait le prince de Metternich, *la question intérieure de l'exécution* se trouvera séparée de *la question extérieure de neutralité*, les prérogatives de la souveraineté territoriale resteront intactes, et l'empire ottoman prenant, à cette occasion, l'initiative qui lui convient dans une négociation de droit public européen, donnera satisfaction aux intérêts de toutes les puissances, en même temps qu'il obtiendra, par leur accession, une nouvelle garantie de son intégrité et de son indépendance.

Les considérations que je viens d'indiquer formeront les éléments de nos négociations. Je me mets à

Voici un passage du *Cambridge Press* :

Depuis ses déclarations au sein du Parlement, Sa Seigneurie a pu mieux étudier les détails du projet, et elle a eu, de plus, une entrevue avec l'empereur des Français, à Osborne; le résultat est que l'opposition de Sa Seigneurie a du moins été considérablement modifiée, sinon abandonnée tout à fait. En tout cas, il n'y a pas d'opposition *gouvernementale* au projet.

Inutile de vous dire qu'il ne faut pas prendre cette opinion argent comptant ; je ne crois nullement à une modification d'opinion de lord Palmerston ; seulement il cherchera à ne pas se découvrir, et je m'attends à faire ici une longue campagne, à moins que Réchid-Pacha, qui a tiré jusqu'à présent de l'influence anglaise tout ce qu'il a pu et qui voudrait secouer un *joug* parfois trop dur et trop humiliant, ne trouve qu'il est de son intérêt de se tourner du côté qui maintenant lui semble le plus fort.

Je n'admettrai aucune négociation sur ce qui touche aux relations de l'Égypte et de la Turquie, relations établies par le hatti-chérif du 1er juin 1841, où il n'est nullement question de l'intervention de la Porte dans l'exécution des travaux publics ordonnée par le vice-roi, dans les limites de la carte de l'Égypte jointe au-

seillers, aboutit, en définitive, à ceci : c'est que la Compagnie du canal, assurée du précédent du chemin de fer de Suez, de la concession du vice-roi, de l'appui de toutes les nations, de capitaux suffisants, peu soucieuse de demander des garanties à Constantinople, lorsque la garantie de l'Égypte lui suffit, ne se laisserait pas arrêter par une fin de non-recevoir, dont les mobiles ne pourraient être attribués qu'à des sentiments hostiles à l'Égypte.

Je n'ai, du reste, qu'à me louer de toutes les démonstrations qui me sont faites; mais je ne compte pas sur les promesses. C'est ce que j'ai dit très carrément à Réchid-Pacha et à ses collègues. J'attends les faits avec la patience de la force. Je suis heureusement en position de m'exprimer franchement, et je vous répète que, d'une manière ou de l'autre, le succès me paraît infaillible.

A M. le comte Th. de Lesseps, à Paris.

Constantinople, 11 janvier 1858.

Voici un gros événement qui va probablement influer d'une manière fâcheuse sur l'affaire du

A M. Thouvenel, à Constantinople.

Constantinople, 13 janvier 1858.

Le baron de Prokesch, l'internonce d'Autriche, m'a dit avoir entretenu Aali-Pacha de l'affaire de Suez et avoir appuyé les conclusions de mon memorandum, en lui faisant comprendre qu'il était hors de doute, après les dernières déclarations de lord Palmerston, que c'était uniquement à la Porte à prendre une décision. Il a, en outre, annoncé à Aali-Pacha ma visite pour vendredi matin.

J'ai pensé qu'il était essentiel de ne pas perdre le fruit de mes préliminaires entamés avec Réchid-Pacha. J'ai donc consigné ce qui s'était passé entre l'ancien grand-vizir et moi, dans la note ci-jointe que je me propose de remettre, vendredi, à Aali-Pacha, si vous l'approuvez.

Note à S. A. Aali-Pacha, grand-vizir.

Constantinople, 15 janvier 1858.

Après avoir commencé mes négociations avec le prédécesseur de Votre Altesse et lui avoir donné

PROJET D'IRADÈS IMPÉRIAL JOINT A LA NOTE CI-DESSUS.

M. Ferdinand de Lesseps est autorisé à faire exécuter, par une Compagnie financière, dont il est le représentant, les travaux de canalisation de l'isthme de Suez.

Le canal maritime de Suez est déclaré passage neutre, à toujours et en tout temps, pour tous navires de commerce traversant d'une mer à l'autre, sans aucune distinction, exclusion ni préférence de personnes ou de nationalités.

Toutes les puissances étrangères, dont les nationaux sont intéressés, pourront leurs navires de commerce, à obtenir la neutralité du passage du canal, seront invitées à adhérer à la précédente déclaration et à en garantir le maintien, d'accord avec la Sublime-Porte.

Le droit spécial du passage, par le canal maritime, à percevoir par la Compagnie, pour l'indemniser des dépenses de construction, d'entretien et d'exploitation, restera fixé au maximum de 10 francs par tonneau de capacité et par tête de passager.

A aucune époque il ne pourra être établi sur les navires, sur les personnes et sur les marchandises passant dans les canaux ou séjournant dans les ports, docks et autres établissements construits et exploités par la Compagnie, aucun droit, impôt ou taxe quelconque ayant pour effet, soit de diminuer les avantages auxquels elle aura droit pendant la durée de la concession maritime limitée à quatre-vingt-dix-neuf ans, soit d'augmenter pour le commerce universel, après l'expiration du privilège de la Compagnie, les charges qui auront pu résulter de l'exercice de ce privilège.

A aucune époque, il ne pourra non plus être établi aucun droit, impôt ou taxe quelconque, ni sur les actions ou obligations émises par la Compagnie, conformément aux

quintal d'amitié. » Imbu de cette idée, je n'ai ja compté, pour la réussite de mon entreprise à Con tinople, que sur le premier mobile. Mes armes se *ou la crainte de la France, ou la crainte de voi Compagnie du canal se passer de la sanction de Porte.*

Je n'emploierai le dernier moyen, qui a ses inco vénients et ses dangers dans ce moment, qu'à défa du premier. C'est pourquoi je ne me presse poin comprenant que ce serait donner de la force et un certaine apparence de raison à l'opposition gouverne mentale anglaise que de faire intervenir la France. avant que des capitaux libres de toute attache politique aient formé la Compagnie. Il est vrai que cette situation contient un cercle vicieux, car le but de l'opposition anglaise est d'empêcher les capitaux de se présenter ; mais mes efforts doivent tendre à démontrer aux yeux de tout le monde que nos ennemis sont à bout d'arguments, et lorsque nous aurons la galerie pour nous, nous pourrons hardiment franchir le Rubicon.

Je parle donc moins de l'appui du gouvernement français, et je déclare que son action à laquelle les

eure, d'accorder, sans plus tarder, l'autorisation qui a été ollicitée et qui avait été admise en principe, il y a trois ns.

Le juste désir que la Turquie doit avoir de faire preuve indépendance intérieure ne peut raisonnablement rencontrer aucun obstacle sérieux de la part des puissances ui se sont réunies pour garantir l'indépendance extérieure e la Turquie.

Je ne suis qu'un simple Pacha, et cependant, après avoir nnoncé publiquement mon projet à tous les représentants es puissances étrangères, personne ne s'est avisé de me aire des reproches; je n'ai recueilli, au contraire, que des licitations. Que l'on agisse de même à Constantinople, et , par hasard, l'on rencontrait quelque opposition, que l'on emande de formuler par écrit les motifs d'une telle oppoition.

Un plus long délai ne pourrait amener que des froissenents et des difficultés. Du moment que la science a émontré la possibilité d'une entreprise si évidemment tile à tout Empire, il ne convient pas d'attendre que l'opiion générale se soulève contre des résistances injustiables ou contre une attitude passive, tout à fait propre à onner raison à ceux qui se refusent à croire qu'il puisse xister chez nous, pour le présent ou pour l'avenir, des léments d'initiative et de vitalité nationales. Enfin, vous e manquerez pas de vous servir des arguments et des ntécédents relatifs au chemin de fer entre Alexandrie et uez, antécédents qui ont résolu en fait la communication ar l'Égypte, entre la Méditerranée et la mer Rouge, sans bjection de la part de qui que ce soit.

Revenez en Egypte le plus tôt possible. Si l'on n'a que e bonnes intentions, on a eu tout le temps nécessaire pour e décider, puisqu'il ne s'agit dans ce moment que d'autoiser la Compagnie universelle à exécuter les travaux, à es risques et périls, sans nous imposer aucun sacrifice.

dit que toutes les nouvelles données par M. de Lesseps sur la bonne marche et le succès probable du canal, à Constantinople, n'étaient pas conformes à ses informations ; que M. Alison, chargé de l'ambassade anglaise, en l'absence de lord Stratford, avait communiqué à Aali-Pacha des lettres de lord Palmerston s'opposant au canal et que Aali-Pacha avait pris *par écrit* l'engagement de ne pas accorder le firman, sans le consentement de l'Angleterre.

Ces détails ont été répétés presque publiquement devant le palais du vice-roi, en présence de plusieurs personnes, par Moustapha-Bey, neveu de Son Altesse.

Le vice-roi aurait répondu d'une manière parfaitement sensée, qu'en ce qui le concernait, il avait déjà depuis trois ans donné la concession du canal, qu'il n'était plus le maître de la question, que le divan en était saisi, et que c'était à Constantinople que l'Angleterre devait adresser ses réclamations, si elle avait à en faire.

Les grippes de plusieurs de vos collègues ne me paraissent pas devoir servir de motif plausible à un ajournement ; car la question, qui consiste à accorder l'autorisation d'exécuter des travaux d'utilité publique, étant ici à l'étude depuis trois ans et étant tout à fait intérieure, regarde exclusivement le grand-vizir, qui, en définitive, est seul responsable d'une solution, bonne ou mauvaise, envers son souverain, envers son pays, et envers l'opinion du reste du monde.

Je me suis empressé d'écrire hier en Égypte que Votre Altesse avait formellement nié qu'elle eût engagé sa liberté d'action vis-à-vis d'aucune puissance, et qu'elle n'avait fait à ce sujet aucune déclaration *verbale* ou *écrite* à aucun diplomate étranger. Voici, d'ailleurs, une explication que je trouve dans un journal étranger et que je crois utile de vous communiquer :

EXTRAIT DE LA LETTRE DE LONDRES COMMUNIQUÉE A AALI-PACHA

Sont-ils donc si aveuglés à Constantinople qu'ils transmettent leur *dépendance* à l'Angleterre qui *la* trompe, *lui* fait peur et *la* méprise par conséquent. Si le sultan agit sous sa propre responsabilité, l'Angleterre changera son

terre. C'est ainsi qu'il lui plaisait de traduire les mots à *l'insu* employés par le gouvernement ottoman.

Cette réponse de lord Malmesbury excita une grande surprise à Constantinople. Le Divan s'empressa de charger son ambassadeur à Londres de déclarer qu'il n'avait jamais entendu aliéner sa liberté d'action dans une question d'administration intérieure, ni faire dépendre sa propre décision d'un gouvernement étranger; qu'enfin si, par déférence pour un allié, il avait annoncé qu'il n'agirait pas à son *insu*, il n'avait pas entendu par là faire dépendre la solution de l'affaire du *consentement* du cabinet anglais.

Tel est, au point de vue diplomatique, l'état actuel de la question du canal de Suez entre la Porte et le gouvernement britannique. Ce que vous pouvez considérer comme certain, c'est que les hommes d'Etat de la Turquie, voyant que le ministère anglais n'ose pas avouer au Parlement les démarches de sa diplomatie, ne se font plus d'illusion sur la puérilité et l'inutilité d'une opposition qui n'a pu résister à une discussion publique.

A M. le comte Th. de Lesseps, à Paris.

Constantinople, 30 mars 1858.

Voici un billet que m'écrit, ce matin, M. Thouvenel :

J'ai vu Aali-Pacha et Fuad-Pacha; je les ai trouvés l'un et l'autre dans les mêmes dispositions, c'est-à-dire *toujours favorables au canal et très désireux d'établir publiquement que la Porte n'oppose de son chef aucun obstacle à la réalisation de votre grande entreprise*. Le langage d'Aali-Pacha a une nuance de fermeté et de décision dont il y a lieu de tirer bon augure. Nos communications lui ont fait plaisir.

était gouverneur général des Indes, et dans
il disait que pour assurer à l'Angleterre sa
érance dans le monde entier, il lui fallait avoir
dans l'Inde et *l'autre en Égypte*. Le second
out récent, il est tout aussi caractéristique et
personnellement le témoin : des ouvertures
té faites à moi-même, il y a deux ans, à Lon-
r un personnage officiel, à la suite d'une con-
n avec lord Palmerston. Il résultait de ces
res que si je voulais admettre que *l'Angle-*
evait prendre possession de Suez et garder
passage du canal, l'opposition *du cabinet*
cesserait. La manière dont j'ai repoussé une
le éventualité explique la persistance de l'hos-
lord Palmerston, et contre le canal et contre
onne. On avait cependant cherché à me faire
our l'agent de je ne sais quelle politique mys-
de démembrement de l'empire ottoman. Au-
i, tout homme qui réfléchit et qui est au courant
es doit savoir à quoi s'en tenir sur ce sujet, et sur
on des défiances que l'on s'était efforcé d'exci-
e l'Égypte, afin de détourner l'attention de ten-
d'envahissement réellement redoutables. J'ai

blable opposition, au point où l'affaire est arrivée, aujourd'hui, elle ne dépend plus, Dieu merci, de la vieille politique de quelques-uns de vos hommes d'État.

Je suis parvenu à une situation où les forces qui sont disposées à m'aider me suffisent pour réussir contre les efforts des opposants. Je répéterai ici ce que je disais l'année dernière dans un meeting à Londres, avec l'approbation unanime des assistants : « *Mon affaire ne se fera pas avec ceux qui n'en veulent* » ; et « *lent pas, mais avec ceux qui en veulent* » ; et comme les derniers sont plus nombreux et plus puissants que les premiers, et que, de plus, ils ont raison, je me permettrai de marcher et d'exécuter, en me passant de ceux *qui se mettront sur mon chemin.*

La Porte, qui repousse *hautement toute solidarité* avec l'opposition du cabinet anglais, attend toujours que le ministère Derby ait donné les explications publiques, qu'il a promises, sur sa politique touchant le canal de Suez. Si ces explications sont douteuses ou si elles sont franchement contraires, la Compagnie universelle du canal, armée de la concession égyptienne à laquelle le Sultan déclare ne point s'opposer, en ce

dépendance de la Turquie et dont l'intervention
vera plus à propos qu'aujourd'hui. Je ne néglige
ı pour me mettre d'accord, en ce moment, avec le
vernement ottoman sur un sujet dont Aali-Pacha
ıprend l'intérêt, avec sa haute intelligence et son
nête patriotisme.

moins de circonstances extraordinaires, je pré-
; que je partirai pour l'Egypte au commencement de
. J'ai l'intention de profiter du paquebot du *Lloyd*,
art du 11. Je désire beaucoup que vous puissiez
ir me trouver en Égypte. Il sera fort utile que
s examiniez sur les lieux cette question si impor-
e de la prise d'eau du canal d'eau douce, et
nous nous occupions ensemble d'autres sujets
r préparer la réunion de tous les membres de la
ımission scientifique internationale, que je compte
voquer à Paris, dans la seconde quinzaine de juin.
e resterai probablement que deux semaines en
pte.

ous ne nous occuperons de l'organisation défini-
et du fonctionnement de la Compagnie qu'après
ınion de la Commission internationale, à laquelle
pourrons adjoindre quelques futurs administra-

Je ne comprends pas que quelques politiques, dont j'aime habituellement les conseils, en soient encore à regretter, dans ce moment surtout, que je me sois rendu à Constantinople, au lieu d'aller à Londres. Ils ne persévéreront pas dans cette pensée, s'ils veulent comparer la situation actuelle de mon entreprise avec ce qu'elle était, il y a quatre mois, lorsque j'ai quitté Paris ; alors Palmerston avait publiquement déclaré que la question ne regardait pas l'Angleterre, mais la Turquie. Il fallait donc lui couper la retraite qu'il se ménageait à Constantinople, et d'où il m'aurait battu, car, avec les menaces des agents anglais et l'abstention de notre diplomatie, j'ai aujourd'hui plus que jamais la conviction que, sans ma présence ici, lord Palmerston ou ses successeurs *ejusdem farinæ* auraient escamoté à la Porte quelque déclaration fatale à l'exécution du canal.

Maintenant cette manœuvre est devenue impossible, parce que, là où je veille, je pare les coups qui nous sont portés. Aujourd'hui, la *Turquie repousse hautement toute solidarité avec l'opposition* anglaise, voilà ce qui fait notre force et qui me permettra de marcher imperturbablement à mon but, quel que soit

le résultat des explications politiques promises
tribune anglaise par M. Disraëli.

La Porte doit envoyer, aujourd'hui même, à M. N
surus, du moins elle le dit, une dépêche dans
quelle elle charge son ambassadeur de déclarer
gouvernement anglais qu'elle repousse toute sol
rité avec lui dans l'opposition qu'il fait au cana
Suez.

A S. A. Aali-Pacha.

Constantionople, 17 avril 1858 —

Je continue à faire connaître avec la plus gr
confiance, à Votre Altesse, ce que j'écris en E
au sujet de la question de Suez. Je lui remets a
d'hui la copie de mes dernières correspondance
Londres et Vienne. La Compagnie du canal
cette circonstance comme dans toutes celles
présenteront à l'avenir, touchant l'indépen
l'intégrité de l'empire ottoman, ne peut être
alliée naturelle. Ma plus grande préoccupati
en convaincu, est de ménager avec un soin
la position délicate de la Turquie, à l'égard

gleterre, dans la question de Suez ; et, sous ce rapport, en ma qualité de représentant d'une Compagnie universelle appuyée sur l'opinion du monde entier, je puis assumer une initiative et une responsabilité que peut-être des gouvernements eux-mêmes, dont les démarches sont subordonnées à tant de considérations, ne seraient pas disposés à encourir spontanément, et avant d'avoir un fait accompli à protéger.

A M. Barthélemy Saint-Hilaire, à Paris.

Constantinople, 21 avril 1858.

Lorsque nous aurons constaté que la cabin et Derby a réussi à éviter ou à étouffer une discussion parlementaire sur la question de Suez, ou bien dès qu'il aura fait une déclaration positive contre notre entre-
›rise, nous pourrons envoyer à tous nos agents et
orrespondants la note suivante que je vous prie de
oumettre à mon frère pour la traduction, en annon-
ant que je retarderai, s'il le faut, la publication, mais
ue mon projet est arrêté :

» Lord Palmerston, en rejetant sur la Turquie la

responsabilité de son opposition, a
à faire progresser la question du
thme de Suez.

» Les déclarations de M. Disraël
cution de notre grande entreprise.

» Des hommes d'état, qui ne r
idées de leur temps ni même celles
Osé traiter publiquement de chim
élaboré par les ingénieurs les plus c
par la science de l'Europe, accep
villes commerçantes et maritimes, y
l'Angleterre.

» Puisque nous n'avons pas à co
de résistance plus sérieux, et que des
ne peuvent justifier autrement les d
faites, depuis plus de trois ans, p
Constantinople et à Alexandrie, il r
qu'à démontrer que la prétendue
réalité.

» La Compagnie universelle d
armée de la concession régulière d
d'Égypte, à laquelle le gouvernem
Sultan ne s'oppose pas, en ce qui co

de suzeraineté et les intérêts de son empire, aura toutefois la sagesse de ne pas provoquer elle-même un conflit entre la politique du progrès et la politique du passé ; et, pour éviter de donner à la mauvaise foi un prétexte d'exploiter des préjugés ou de faire naître des malentendus dans une affaire qui devrait conserver son caractère commercial et général, elle ne réclamera l'assistance d'aucun des gouvernements dont l'appui lui était assuré. Mais elle va constituer son organisation définitive ; elle marchera résolument et elle accomplira le fait, appuyée par les capitaux de ses souscripteurs de tous les pays et par l'opinion publique du monde entier.

» La commission scientifique internationale sera réunie vers la fin du mois de juin. Son rapport réglera les conditions d'exécution des travaux, pour ouvrir le canal des deux mers sur une première section. Un conseil provisoire de l'administration de la Compagnie fixera ensuite le capital à émettre ; les actionnaires seront appelés à faire leurs versements à l'époque qui sera indiquée, et toutes les dispositions sont prises pour qu'à la fin de l'année les travaux

soient sérieusement entrepris et poursuivis sans interruption. »

J'ai adressé à Aali-Pacha, le 15, une lettre dont je vous transmets la copie et qui reproduit votre excellente réponse au *speech* de M. Disraëli. Hier, j'ai conféré avec lui et je lui ai donné lecture des instructions que je vous expédie par ce courrier. Il comprend que je ne puis agir autrement, et il préfère me voir constater que la Porte ne s'oppose point à notre entreprise, en ce qui concerne ses intérêts, plutôt que de m'obliger à constater que la Turquie subit, sans trouver un contre-poids ailleurs, une pression étrangère.

Nous sommes donc bien d'accord et je me félicite, tout bien considéré, d'avoir pris le parti de ne pas demander provisoirement à la Turquie plus qu'elle ne peut accorder, dans les circonstances actuelles.

Il ne faut se faire aucune illusion sur la situation. Je crois la voir clairement.

Lorsqu'il s'agit de dépouiller les autres au profit commun, les Anglais se passent le mot d'ordre et laissent faire le gouvernement. Ils vont donc s'entendre tous contre nous dans la question de Suez.

Les gouvernements du continent qui luttent sou-

vent chez eux pour des questions d'existence, ce qui est pour eux la grande politique (situation dont les insulaires profitent si bien), ne voudront pas se créer des embarras au dehors et nous laisseront nager sans nous tendre la perche, si nous ne pouvons pas nous soutenir avec nos propres forces.

La Turquie, je viens de vous montrer où elle en est.

L'Égypte a assez fait, on ne peut pas lui en demander davantage. Elle ne peut plus supporter à elle seule la responsabilité de l'entreprise. En admettant que le vice-roi y fût disposé, je ne le lui conseillerais pas. Les intrigues incessantes des agents anglais réussiraient à le faire succomber, ou finiraient, avec son tempérament nerveux, irritable et sanguin, par le rendre fou.

Le parti que j'ai pris était donc le seul indiqué, il faut réunir toute son énergie et celle de nos amis, marcher au but sans sourciller et sans nous laisser émouvoir.

La politique anglaise a voulu faire coup double en prenant Périm, et en s'opposant au canal. Si la politique des puissances occidentales et de la Turquie est

impuissante à l'endroit de Périm, la Compagnie ca-
verselle ne baissera pas pavillon à l'endroit du canal.
Elle sera plus forte que lord Palmerston et M. Dis-
raëli.

Ce que j'ai décidé sera exécuté avant la fin de
l'année, hors le cas, peu probable, où le cabinet
Derby déclarerait *d'une manière formelle* que l'An-
gleterre abandonne toute opposition et qu'elle laisse
à la Turquie la liberté de son action.

A M. de Negrelli, à Vienne.

Constantinople, 24 avril 1858.

J'ai reçu votre lettre du 14. J'ai lu, comme d'habi-
tude, avec une attention extrême, les détails de votre
dernière conversation avec le prince de Metternich,
dont la haute raison et la capacité sont toujours les
mêmes. Il est dans le vrai ; notre entreprise est mûre,
il ne faut pas se décourager aux paroles de M. Dis-
raëli pas plus que nous l'avons fait aux paroles de lord
Palmerston, et il est nécessaire d'envisager froide-
ment la situation, sans se faire illusion, mais surtout
sans faiblir ou faire le moindre pas en arrière.

Vous verrez, par les pièces ci-jointes, que je crois avoir envisagé avec calme les choses telles qu'elles devaient être et que j'ai pris le seul parti efficace qu'il y eût à prendre.

Dans ces circonstances, il serait dangereux de mettre la France en avant. Ce serait presque de l'antagonisme politique.

Notre affaire, à mes yeux, est dans la meilleure situation. Mon accord avec les Turcs me permet de marcher résolument, et vous verrez que tout le monde finira par nous suivre, lorsque l'on verra que rien ne peut nous émouvoir.

Quand le moment sera venu de lancer la souscription, l'on viendra à nous, de toutes parts, quelles que soient les circonstances financières qui pourraient affecter d'autres affaires. En France l'opposition anglaise sera notre principale force d'attraction. Cette opinion, soyez en convaincu, se réalisera. Vous savez que mon esprit n'est pas porté à l'exagération : mais étant devenu le centre des informations de cette entreprise, je vois que nous avons encore plus de puissance que chacun de mes amis les plus chauds ne peut l'imaginer.

A. M. Thouvenel, à Constantinople.

Constantinople, 28 avril 1858.

J'ai reçu hier soir la dépêche télégraphique suivante :

Londres, 26 avril.

Interpellations auront lieu bientôt par Rœbuck. On verra alors que, malgré la tactique de Malmesbury et du Times, l'Angleterre désire le canal. Tâchez de venir.

A. S. A. Aali-Pacha, grand-vizir.

Constantinople, 28 avril 1858.

Je transmets en original à Son Altesse la dépêche télégraphique que je viens de recevoir de Londres.

Je lui communique, en outre, pour continuer à la tenir au courant de mes démarches, les copies d'une lettre que j'ai adressée, par le dernier courrier, à Vienne, et de mes instructions, à M. Barthélemy-Saint-Hilaire, dont j'avais déjà eu l'honneur de lui donner lecture.

A. M. Barthélemy Saint-Hilaire, à Paris.

Constantinople, 12 mai 1858.

Mon but de montrer ma résolution de marcher, en dépit de toute opposition, ayant été atteint ici et en Égypte, par la communication de mon projet de circulaire aux agents, et en Angleterre, par ma lettre à M. Lange, nous pourrons attendre les interpellations nouvelles annoncées au Parlement.

Ces interpellations et la résolution qui doit suivre dans les premiers jours de juin, ainsi que me l'écrit M. Lange, sont d'ailleurs des faits qui doivent modifier mon plan d'opérations.

Au lieu de rester à Constantinople jusqu'au résultat de la discussion parlementaire, je prends la détermination de me rendre moi-même en Angleterre, en passant par Paris, et de revenir ensuite ici, avant de constituer la compagnie, avec ou sans la ratification du Sultan.

Je viens de faire part de mon projet au vice-roi.

A M. de Negrelli, à Vienne.

Athènes, 21 mai 1858.

Ainsi que je vous l'avais annoncé, j'ai pris à Constantinople le paquebot du 19 pour Marseille. Je serai probablement à Londres, à la fin du mois, et je vous ferai savoir par le télégraphe ce qui s'y sera passé.

Je dépends pour notre grande affaire des événements qui la dirigent, et quand le vent change, il faut changer de voilure en mettant le cap le plus près possible du point d'arrivée.

Je pense que je pourrai être de retour à Constantinople dans un mois. Si le ministère anglais déclare de nouveau son opposition au canal, dans le sein du Parlement, il me faudra faire encore de l'agitation en Angleterre et ailleurs. J'annoncerai publiquement ma résolution de former la Compagnie, conformément au plan que je vous avais déjà indiqué, à la suite des précédentes déclarations de M. Disraëli.

A M. Barthélemy Saint-Hilaire, à Paris.

Port Figari (île de Sardaigne)

27 mai 1858.

En sortant du détroit de Messine, une tempête et la rupture de l'hélice du *Méandre* nous ont tenus en danger pendant trois jours, et lorsque nous allions probablement naufrager sur la côte, un petit bateau à vapeur, qui fait le service postal entre Gênes et Cagliari, a eu le courage de nous prendre à la remorque, malgré la grosse mer et nous a conduits avec grandes difficultés au port Figari. Cet accident va retarder mon arrivée à Londres et je ne pourrai pas assister à la discussion du Parlement. Faites savoir à Lange que si nos amis ne peuvent pas faire cesser l'opposition gouvernementale, cette opposition sera impuissante à empêcher la marche d'une entreprise particulière, et suscitera partout de fâcheux sentiments contre l'Angleterre.

A M. de Negrelli, à Vienne.
A M. S.-W. Ruyssenaers, à Alexandrie.
A. M. Ch. Aimé de Lesseps, à Constantinople.

(Dépêche télégraphique.)

Londres, 8 juin 1858.

La discussion au Parlement, qui a fait une impression favorable pour nous sur l'opinion publique, sera suivie de motions nouvelles. Le ministère sera harcelé jusqu'à la clôture parlementaire. La qualité et la persistance des orateurs partisans du canal assurent le succès moral. La persuasion générale est que la marche de la Compagnie ne peut être arrêtée et que l'opposition est insoutenable. Bientôt je partirai pour l'Égypte et Constantinople.

A M. Barthélemy Saint-Hilaire, à Paris.

Londres, 9 juin 1858.

Je vous donne le résultat de mon entretien avec notre ambassadeur, le maréchal duc de Malakoff.

1° Le maréchal est très-sympathique à notre entreprise;

2° Il n'a pas d'instructions pour agir sur le gouvernement anglais;

3° Il m'a paru soulagé, lorsque je lui ai dit que je venais à Londres pour *mes* affaires du canal, sans avoir besoin de recourir à son intervention;

4° Mon assurance et la déclaration que je lui ai faite de mon intention de poursuivre l'entreprise et de marcher à *l'exécution*, malgré l'opposition du cabinet anglais, ont produit sur son esprit et sur son attitude envers moi une impression très favorable, exprimée par son désir de ne pas quitter ce monde avant d'avoir assisté à l'inauguration du canal des deux mers.

Un grand dîner et une soirée chez M. Hankey, gouverneur de la Banque et membre du Parlement, ont eu pour conséquence de me faire dire par plusieurs membres opposants de la Chambre des Communes, que *je les avais persuadés*.

En résumé, après avoir entendu beaucoup de sons de cloche, voici la situation anglaise, telle que je l'aperçois aujourd'hui :

Les 62 voix qui ont voté pour la motion Rœbuck

sont convaincues et nous sont acquises à jamais.

Les autres, formant la majorité ministérielle et docile de la Chambre, ont réservé leur opinion sur la question du canal, d'après la prière que leur en a faite M. Disraëli, de se donner le temps de s'informer, avant de se prononcer *pour* ou *contre*. Une bonne partie de cette majorité, d'après ce que m'a dit M. Rœbuck lui-même, est systématiquement hostile au canal, parce *qu'elle est systématiquement l'ennemie de la France*.

Lord John Russell, Gladstone, Milner Gibson, Rœbuck, etc., etc., vont s'entendre pour éclairer la Chambre par de nouvelles motions et pour pousser le ministère dans ses derniers retranchements.

Je vous envoie la copie de la dépêche télégraphique définissant notre position, et que j'ai expédiée hier à Vienne, à Alexandrie et à Constantinople :

En ce qui concerne les communications de la France et de l'Angleterre, au sujet de la question du canal, j'ai dit à plusieurs personnages, il avait été convenu dès le principe que, du moment où l'opinion exprimée dans des notes par les deux gouvernements était différente, il fallait laisser l'entreprise agir par ses propres forces, d'autant plus qu'elle ne réclamait l'assistance d'aucun gouvernement.

Les agents diplomatiques anglais et français, tant à Cons-

tantinople qu'à Alexandrie, devaient observer la neutralité et s'abstenir de faire agir leur influence.

Maintenant il est de la plus insigne mauvaise foi de prétendre que la France ne s'intéresse pas à l'entreprise du canal de Suez, parce que les agents français ont été fidèles au principe de neutralité qu'il leur avait été ordonné de suivre, et que les Anglais y ont complètement manqué, en Turquie et en Égypte.

A M. D. A. Lange, à Londres.

Corfou, 28 juin 1858.

Les communications que je vous avais faites à Londres démolissaient le système imaginé par nos adversaires de la *prétendue indifférence du gouvernement français ;* les dernières révélations de Constantinople ont démontré que la seconde assertion sur l'opposition de la Porte à notre projet est également fausse, et que c'est le gouvernement anglais, représentant d'un peuple puissant, civilisé et loyal, qui n'a pas honte d'employer les moyens des faibles et des barbares, c'est-à-dire l'hypocrisie et la ruse, et de cacher sa propre opposition à l'abri d'une porte qu'elle croit pouvoir ouvrir ou fermer à son gré.

Maintenant, il me reste à réduire à rien la troi-

ORIG

sième assertion,
matie autrichien
diplomatie britan
J'ai vu, à mon
de l'empereur et
gnements m'ont
notre affaire en
Je vous prie d
à nos amis du Pa
la publicité.

Il est évident c
trompée dans la
par Stephenson,
teurs du cabinet
la majorité, escar
admirables discou
rise le ministère
des pratiques cor
très énergiqueme
nouvelaient le m
tions avec la Port

Je vous charge
parmi vos compa

reproché de ne pas avoir fait tout ce qui dépendait de moi pour éviter des conflits, et de ne pas avoir prévenu à l'avance mes amis d'Angleterre des inconvénients de toute nature que pourrait attirer à leur pays la politique absurde et insoutenable de leurs gouvernants envers l'entreprise commerciale du canal de Suez.

Tout en me montrant disposé à continuer des négociations, je dresse mes batteries pour faire fonctionner la Compagnie et commencer les travaux avant la fin de l'année.

A M. Thouvenel, à Constantinople

Corfou, 28 juin 1853.

J'ai rencontré en voyage Fuad-Pacha, qui a vu l'Empereur, à son passage à Paris. Il avait encore sur le cœur la très salutaire bourrade impériale, à l'occasion d'*un firman concernant l'Egypte* et a demandé au comte Walewski ce que cette apostrophe voulait dire; mais notre ministre n'a voulu lui donner aucune explication. J'ai cru devoir lui faire comprendre, *en ami*, et puisque je n'avais aucune position officielle, que si

A M. Barthélemy Saint-Hilaire, à Paris

Alexandrie, 9 juillet 1858.

Je me trouvais avec le vice-roi, lorsqu'on a apporté la nouvelle de l'épouvantable massacre de Djeddah. Comme j'exprimais mon indignation, le prince me dit tranquillement : « Comment! vous qui connaissez l'Orient depuis plus longtemps que moi, vous vous étonnez! Mais votre expérience aurait dû vous apprendre que lorsque des populations fanatiques et barbares ne sont pas tenues par une main ferme, il arrive un jour où elles se livrent aux plus déplorables excès. Ici même, beaucoup de personnes qui vous saluent avec respect, vous arracheraient le cœur si elles n'avaient pas la crainte. La politique anglaise a fait enlever à mon père l'administration de la Syrie ; on pourra voir encore d'autres exemples de fanatisme déchaîné. Mais quant à Djeddah et à l'Arabie, *notre canal* y mettra bon ordre, et forcément l'Arabie aura à prendre part au mouvement européen. »

Ces observations si justes sont utiles à consigner dans nos archives.

avait reçu à la joue une large blessure provenant d'un coup de yatagan, et elle s'était affaissée. Les assassins, croyant avoir accompli toute leur œuvre de sauvagerie, se répandirent dans l'hôtel du consulat pour se livrer au pillage. Mademoiselle Eveillard attira sur elle et sur les corps sanglants de ses parents les coussins et les couvertures d'un divan, et là elle attendit.

Une nouvelle horde de bandits se précipita, quelques moments après, dans cette pièce désolée où régnait le le silence de la mort. Voyant des jambes dépasser les couvertures du divan, ils cherchaient, à coups de sabre, à s'assurer si les corps étendus à terre étaient bien réellement privés de vie. Mademoiselle Éveillard supporta cette nouvelle épreuve avec ce courage qui ne l'a jamais abandonnée. Mais ses souffrances n'étaient pas terminées. Voulant chercher si une grande armoire, au pied de laquelle la jeune fille se trouvait blottie sous les coussins, pouvait contenir des objets précieux, quatre ou cinq bandits montèrent sur le marche-pied de chair humaine, et l'on peut juger, dans cette situation, au milieu d'une mare de sang et placée entre les corps encore chauds de ses parents, de ce que cette pauvre jeune fille a dû souffrir.

qu'il réussit à défendre, à recueillir et à mettre en lieu de sûreté M. Émerat.

A M. S.-W. Ruyssenaers, à Alexandrie.

Constantinople, 28 juillet 1858

Nous avons lieu de nous féliciter, car je viens de lever le rideau sur notre dernier acte. Il n'y avait pas à perdre son temps en négociations inutiles avec les Turcs, mais, profitant de leurs déclarations, j'ai constaté le fait de leur adhésion tacite et j'ai placé mes intérêts et ceux de la Compagnie sous la protection infaillible de l'Empereur des Français.

Le baron de Prokesch, ambassadeur d[illegible] M. de Boutenieff, ambassadeur de Russie, [illegible] de Wildenbruck, ministre de Prusse, M. [illegible] ministre d'Espagne et les représentants des autres gouvernements à Constantinople approuv[illegible] termination, la feront connaître à leurs cour[illegible] tives et se joindront au besoin à l'ambass[illegible] France.

Je vous prie de faire connaître au vice-[illegible]

traire, attiré de toutes parts les plus vifs témoignages de la sympathie et de l'adhésion universelles.

Mais, vous connaissez mieux que personne, monsieur l'ambassadeur, la situation de la Turquie dont l'attitude passive se trouve ainsi expliquée.

Les ministres de la Porte vous ayant maintes fois déclaré à vous-mêmes qu'ils étaient favorables à l'entreprise du canal de Suez, et que leur gouvernement n'apportait *de son chef* aucun obstacle à sa réalisation, il m'a semblé que le terme de mes négociations avec eux était arrivé.

J'ai alors entretenu de cet état de choses sir Henri Bulwer, auquel d'anciennes relations personnelles m'ont permis d'expliquer ma pensée sur la situation fausse et équivoque dans laquelle me plaçait se placer son gouvernement. L'ambassade ai[illegible] tait montrée jusqu'à présent aussi hostile q[illegible] à mon entreprise, sans avoir cependant fai[illegible] Sultan aucun acte ostensible ou officiel qui [illegible] attribuer son opposition à des motifs sérieux [illegible] par la conservation de ses propres intérêts.

En effet, l'on trouve dans les paroles prononcées, le 1er juin dernier, au Parlement anglais, par M. Disraïli,

A M. Barthélemy Saint-Hilaire.

Constantinople, 18 août 1858.

Je viens de prendre des dispositions à Odessa pour constituer des agents correspondants de la Compagnie en Russie.

J'ai prévenu toutes les ambassades étrangères, à Constantinople, de mon départ, qui aura lieu le 21, pour aller constituer la Compagnie, et je leur ai remis des copies de mes lettres du 28 et du 30 juillet à sir Henri Bulwer et à M. Thouvenel.

La question politique de Suez, à l'égard de l'Angleterre, ayant été déférée à notre gouvernement, et l'adhésion tacite de la Porte étant suffisamment constatée, il ne me reste plus qu'à préparer l'organisation de la Compagnie.

M. Thouvenel approuve mes projets et trouve que ma présence à Constantinople n'est plus nécessaire, car, ainsi que je le lui ai fait observer, si j'attendais ici les décisions que prendra le gouvernement de l'Empereur, il faudrait, dès à présent, me soumettre à

A M. de Negrelli, à Vienne.

Paris, 14 septembre 1858.

Depuis mon retour à Paris, je me suis occupé exclusivement de l'établissement des agences de la Compagnie à l'étranger et en France, ainsi que du soin de régulariser les souscriptions particulières qui m'avaient été adressées à Paris, et dont le total s'élève déjà à 80 millions de francs.

Les adversaires de notre entreprise, les fidèles alliés d'outre-Manche, ont déjà perdu leurs deux premières campagnes concernant la prétendue impossibilité d'exécution du canal et la prétendue hostilité de la Porte ; tous leurs efforts tendent actuellement à détourner de l'entreprise les capitaux de leur pays, parce que, dans leur orgueil inné et dans leur ignorance insulaire, ils croient que leur abstention entraînera celle des autres nations. Nous sommes en train dans ce moment de détruire leurs dernières illusions.

L'Empereur est d'avis de subordonner la question politique à l'organisation de la Compagnie, qui pré-

Note circulaire aux journaux français et étrangers.

Paris, 15 octobre 1858.

Au moment où la question du percement de l'isthme de Suez va entrer dans la période d'exécution, le mandataire de S.A. le vice-roi d'Égypte croit devoir à l'opinion publique, qui l'a si puissamment secondé, des informations nettes et précises sur la situation de l'entreprise.

Les instructions données au concessionnaire, dès le 19 mai 1855, par S. A. le vice-roi d'Égypte, contenaient ce qui suit : « Ce sera seulement après l'adoption du tracé de communication entre les deux mers, et lorsque tous les avantages et toutes les obligations de ceux qui prendront part à l'entreprise seront bien déterminés, que les capitalistes et le public seront appelés à souscrire des actions, et que les représentants des intéressés décideront en dernier ressort sur toutes les questions se rattachant à l'exécution et à l'exploitation de l'entreprise. »

Ces instructions ont été suivies de point en point.

annuelle de 30 millions de francs provenant du seul droit de passage des bâtiments, à raison de 3 millions de tonneaux de charge et de 10 francs par tonneau. Or, la capacité des navires de commerce qui doublent aujourd'hui le cap de Bonne-Espérance est de plus de 4 millions de tonneaux. En bornant à 3 millions le tonnage des navires qui passeront par le canal maritime, on reste fort au-dessous de toutes les probabilités, surtout lorsque l'on considère que, l'année dernière, 3,600,000 tonneaux ont transité par les Dardanelles.

Le revenu, provenant du droit de passage par le canal maritime, s'augmentera par le développement obligé de la navigation générale, ainsi que par la perception des droits de navigation sur le canal d'eau douce et par le produit des terrains cultivés et boisés, qui font partie de la concession.

L'ouverture de l'isthme de Suez abrège la distance entre l'Europe et les Indes de 3,000 lieues en moyenne sur 6,000. Le bénéfice de la navigation générale obtenu par cette abréviation sera donc de 50 pour 100.

L'exécution des travaux comprendra deux périodes distinctes : l'une qui aura pour terme l'achèvement complet de toutes les constructions, et durera six ans;

annuelle de 30 millions de francs provenant du seul droit de passage des bâtiments, à raison de *3 millions* de tonneaux de charge et de *10 francs par tonneau*. Or, la capacité des navires de commerce qui doublent aujourd'hui le cap de Bonne-Espérance est de plus de 4 millions de tonneaux. En bornant à 3 millions le tonnage des navires qui passeront par le canal maritime, on reste fort au-dessous de toutes les probabilités, surtout lorsque l'on considère que, l'année dernière, 3,600,000 tonneaux ont transité par les *Dardanelles*.

Le revenu, provenant du droit de *passage par le* canal maritime, s'augmentera par le développement obligé de la navigation générale, ainsi que par la perception des droits de navigation sur le canal d'eau douce et par le produit des terrains cultivés, bâtis *ou* boisés, qui font partie de la concession.

L'ouverture de l'isthme de Suez abrège *la distance* entre l'Europe et les Indes de 3,000 lieues en moyenne sur 6,000. Le bénéfice de la navigation générale *obtenu* par cette abréviation sera donc de 50 *pour 100*.

L'exécution des travaux comprendra deux périodes distinctes : l'une qui aura pour terme l'achèvement complet de toutes les constructions, et durera six ans;

qui lui a été indiquée dès l'origine de la concession. Aujourd'hui il s'agira, dans la souscription générale qui va être ouverte publiquement, de faire une part égale à tous les capitaux qui viendront s'offrir. Les souscriptions, appuyées d'un à-compte de versement, seront totalisées sans acception d'origine, et l'attribution à chaque souscripteur sera faite au prorata des demandes.

A M. de Regny, agent supérieur par intérim, en Égypte.

Paris, 1er janvier 1859.

La constitution de la Société financière qui exécutera le canal de Suez a très heureusement marqué la fin de l'année 1858, mais il faut nous attendre à de nouvelles luttes plus vives encore que les précédentes, car la politique hostile me semble exaspérée de la réussite de la souscription. Nos adversaires commencent déjà à me reprocher d'avoir composé le conseil d'administration de collègues choisis exclusivement parmi des parents ou des amis, en dehors des grandes

Naples	97
L'Empire ottoman, y compris la souscription personnelle du vice-roi d'Égypte	96,517
L'Espagne (Barcelone)	4,046
Rome	54
Pays-Bas	2,615
Portugal	5
Prusse	15
Tunis	1,714
Piémont	1,353
Suisse	460
Toscane	176
Sommes tenues en réserve pour les souscriptions de l'Autriche, de la Grande-Bretagne, de la Russie et des États-Unis d'Amérique, pour lesquelles je me suis porté fort, d'après la déclaration du vice-roi, de les prendre pour son compte dans le cas où elles ne seraient pas réalisées	85,506
Total des actions formant le capital de la Compagnie	400,000

Ainsi, il est bien constaté que je n'ai pas cherché à accaparer seulement pour la France et pour l'Égypte

les puissances pour nous causer des embarras.

Ainsi, M. le marquis de Villamarina, ambassadeur de Sardaigne à Paris, a été prié d'écrire au comte de Cavour, de la part de l'ambassadeur anglais, que le cabinet de Londres était toujours opposé à l'affaire du canal, et que dans l'état actuel des relations de l'Angleterre avec le Piémont, il serait fâcheux, pour l'avenir de cet État, de se compromettre contre la politique anglaise.

Je sais, d'un autre côté, par mes amis d'Italie, que la même intimation a été faite directement au comte de Cavour par l'agent britannique à Turin.

D'après une lettre de New-York, je ne dois plus compter sur la souscription des États-Unis.

Il en sera de même probablement en Russie, à cause de la situation financière du pays.

Quant à l'Autriche, les correspondances du baron de Bruck et de Revoltella sont toujours favorables, malgré la mort de notre excellent et dévoué de Negrelli. Je compte me rendre à Vienne et à Trieste, avant de retourner, le mois prochain, en Égypte.

le vice-roi qui l'a immédiatement reçu. M. Green a exposé à Son Altesse que, par le fait de la concession, telle qu'elle a été accordée à M. de Lesseps. Elle allait se trouver dans la plus grande perplexité; que M. de Lesseps, s'autorisant du titre de mandataire du pacha d'Égypte dans l'affaire du canal, avait constitué une compagnie; le consul ajouta qu'il serait bien temps de désavouer son mandataire.

Saïd-Pacha répondit : « C'est à tort qu'en Europe » on a attribué à M. de Lesseps seul le percement de » l'isthme de Suez, c'est moi qui en suis le promo- « teur. M. de Lesseps, dans tout ce qu'il a fait jusqu'à » ce jour, n'a fait que suivre mes instructions.

» Vous allez sans doute me demander quel est le » motif qui m'a déterminé; je vous répondrai franche- » ment que c'est le désir d'honorer mon gouverne- » ment, d'illustrer mon nom et de servir en même » temps les véritables intérêts de l'empire ottoman. » Je me suis acquis par ce fait les sympathies de tous » les peuples de l'Europe. Vous savez que la plupart » des grandes puissances s'intéressent au percement » de l'isthme de Suez.

» — Que Votre Altesse, répliqua M. Green, me

A M. le duc d'Albuféra, vice-président du Conseil d'Administration.

Vienne, 21 février 1859.

J'ai déjà eu, en arrivant à Vienne, une longue conférence avec le baron de Bruck, et j'ai ensuite entretenu ses collègues, les ministres des affaires étrangères, du commerce, de l'intérieur et de l'instruction publique. Nous sommes bien d'accord pour que la souscription soit distribuée dans toutes les villes de l'empire autrichien, sous le patronage du gouvernement. Chaque pays a ses usages ; ici, un appel public, comme en France, ne réussirait pas.

Je me rendrai demain à Trieste, où des députations m'attendent et où les dispositions seront prises avec M. Revoltella, pour la réalisation de la souscription autrichienne.

Le vieux prince de Metternich qui m'a accueilli suivant son habitude, avec une extrême bienveillance m'a fait compliment sur la *manipulation de l'entreprise de Suez*, c'est son expression ; il a ajouté que

» réclamer l'appui et le concours du gouvernement,
» afin que M. Revoltella soit aidé dans la distribution
» des actions souscrites par l'Autriche.

» Envoi d'une note que M. Revoltella transmettra
» en son nom à tous les agents correspondants nom-
» més dans la monarchie autrichienne. »

A M. le duc d'Albuféra, à Paris.

Alexandrie, le 7 mars 1859.

J'ai présenté au vice-roi la délégation du conseil d'administration, et j'ai remis entre ses mains la déclaration dont je vous envoie copie.

La réception était officielle et s'est passée en compliments de part et d'autre.

J'ai ensuite causé particulièrement avec Son Altesse, voulant me rendre compte de l'impression qu'avait pu produire sur son esprit la démarche récente de l'agent anglais.

J'ai trouvé Mohammed-Saïd toujours parfait pour moi, et dans la même disposition de poursuivre résolûment, ou plutôt peut-être de me laisser poursuivre

vice-roi, et je ne l'en blâme pas, dans sa position officielle, puisque je n'ai pas cru, de mon côté, devoir réclamer son intervention, aucun acte ostensible n'ayant encore lésé les droits de la Compagnie commerciale du canal.

Le vice-roi a déclaré au consul général d'Autriche et à moi-même *qu'il n'avait point d'obstacle du côté de la Porte*, à laquelle il allait rendre compte de ce qui se passait, mais que l'opposition venait uniquement du côté de l'agent anglais accrédité *auprès de lui*.

Toutefois, je vais procéder avec prudence, *d'accord* avec le vice-roi, à l'exécution des décisions du conseil d'administration, en ce qui concerne la continuation des études et travaux préparatoires par lesquels il fallait nécessairement commencer en tout état de cause.

Les autres questions sont résolues *en principe*, mais il faut attendre naturellement, avant de les confirmer, de savoir l'attitude qu'il sera ordonné de prendre au consul général de France.

la Compagnie et l'entrepreneur qui a traité avec elle pour l'exécution de cette phase préparatoire.

Les soussignés sont les interprètes des sentiments du conseil d'administration de la Compagnie, en exprimant à Votre Altesse leur vive gratitude pour l'appui qu'elle donne à la grande et utile entreprise fondée sous la protection de sa noble initiative, et qui représente actuellement les intérêts des vingt-cinq mille souscripteurs de toutes les nationalités.

Signé : FERD. DE LESSEPS.
DE CHANCEL,
CORBIN DE MANGOUX,
EUG. ROUFFIO,
Cte DE GALBERT.

A M. Damas-Hinard, secrétaire des commandements de l'Impératrice, à Bayonne.

La Chénaie, 7 octobre 1859.

Notre ambassadeur à Rome m'écrit :

« Je suis avec un intérêt immense la grande affaire « à laquelle vous consacrez vos efforts patriotiques et

rangs, et lui cédant la première place : « A vous, « Sire, lui dit-elle, l'honneur du premier coup de lance. »

J'ai dit, dans notre dernière séance du Conseil d'administration, que l'Impératrice avait été notre ange tutélaire, et qu'elle serait, pour l'union des Deux-Mers, ce qu'avait été *Isabelle la Catholique*, pour la découverte de l'Amérique. Aussi, avons-nous choisi le 15 novembre, jour de la Sainte-Eugénie, pour notre première assemblée générale d'actionnaires.

Au même.

La Chénaie, 13 octobre 1859.

J'apprends que la Porte, cédant à la pression de l'ambassadeur d'Angleterre, à Constantinople, vient d'expédier Moukhtar-Bey, ministre des finances, pour tracer au vice-roi d'Égypte une ligne de conduite, en ce qui concerne l'œuvre du canal de Suez. Or, si j'en crois mes renseignements, les instructions de ce fonctionnaire, loin d'enhardir l'Altesse égyptienne dans ses bonnes intentions, ont pour but de le décou-

Au même.

Paris, 14 octobre 1859.

Le courrier d'Égypte que je reçois, après vous avoir expédié, de la campagne, ma lettre d'hier, m'informe que la mission de Mouktar-Bey commence à produire, à Alexandrie, de très fâcheux résultats, et qu'il est question d'ordonner des mesures pour faire suspendre toute espèce de travaux. Il serait très important, comme conclusion des considérations que je vous ai prié de faire connaître à S. M. l'Impératrice, qu'une dépêche fût envoyée à M. Sabatier, consul général de France à Alexandrie, pour faire *maintenir ou établir le statu quo*, et pour empêcher qu'aucune atteinte ne soit portée aux droits et aux intérêts de la Compagnie universelle du canal de Suez.

A M. D. A. Lange, à Londres.

La Chénaie, 15 octobre 1859.

Le journal l'*Isthme de Suez* vous apportera des détails sur la mission de Mouktar-Bey en *Égypte*,

Au même.

Paris, 14 octobre 1859.

Le courrier d'Égypte que je reçois, après vous avoir expédié, de la campagne, ma lettre d'hier, m'informe que la mission de Mouktar-Bey commence à produire, à Alexandrie, de très fâcheux résultats, et qu'il est question d'ordonner des mesures pour faire suspendre toute espèce de travaux. Il serait très important, comme conclusion des considérations que je vous ai prié de faire connaître à S. M. l'Impératrice, qu'une dépêche fût envoyée à M. Sabatier, consul général de France à Alexandrie, pour faire *maintenir ou établir le statu quo*, et pour empêcher qu'aucune atteinte ne soit portée aux droits et aux intérêts de la Compagnie universelle du canal de Suez.

A M. D. A. Lange, à Londres.

La Chénaie, 15 octobre 1859.

Le journal l'*Isthme de Suez* vous apportera des détails sur la mission de Mouktar-Bey en Égypte,

Je regarde notre cause comme complètement gagnée, puisque l'Empereur la prend sous sa protection.

A M. S.-W. Ruyssenaers, à Alexandrie.

La Chénaie, 17 octobre 1859.

Les incidents qui se produisent en Égypte, par suite de la mission de Mouktar-Bey, sont sans doute très fâcheux, mais ils n'ont à mes yeux aucune valeur réelle, depuis que l'Empereur a décidé de placer nos intérêts sous sa toute puissante protection. Nos adversaires seront frappés. Stephenson rend déjà ses comptes dans l'autre monde; le tour des autres viendra, d'une manière ou de l'autre. Pour moi, la situation de notre entreprise n'a jamais été meilleure; elle est arrivée au point que j'ai toujours ambitionné : c'est qu'elle fût portée comme *question de fait*, et non comme projet, au tribunal de la politique européenne. Elle ne pouvait pas se présenter dans des conditions plus favorables que celles qui ont été produites par la mission de Mouktar-Bey.

Si j'avais un million à ma disposition, je le consacrerais à acheter immédiatement, au pair, des actions

A M. S. — W. Ruyssenaers, à Alexandrie.

Paris, 24 octobre 1859.

J'ai la satisfaction de vous annoncer que notre réception chez l'Empereur a eu lieu hier, à Saint-Cloud. MM. Élie de Beaumont, baron Ch. Dupin, nos présidents honoraires, s'étaient joints aux membres du Conseil. Nous fîmes demi-cercle autour de l'Empereur, qui avait une attitude fort bienveillante.

Sa Majesté, qui connaissait le but de notre visite, s'adressant directement à moi, dit : « *Comment se fait-il, monsieur de Lesseps, que tant de monde soit contre votre entreprise ? — Sire*, ai-je répondu immédiatement, *c'est que tout le monde croit que Votre Majesté ne veut pas nous soutenir.* »

L'Empereur, roulant alors dans ses doigts le bout de ses longues moustaches, comme il a l'habitude de le faire, lorsqu'il réfléchit, ajouta, après quelques secondes de silence : « *Eh bien! soyez tranquilles, vous pouvez compter sur mon appui et ma protection.* »

que je croyais utile de me rendre à Constantinople et à Alexandrie. Il m'a répondu : « *C'est très important.* »

Chacun alors a défilé devant Sa Majesté ; je suis resté le dernier, avec le duc d'Albuféra, ayant remarqué que l'Empereur désirait nous entretenir en particulier. Il nous dit, avec un air de grande bonhomie :

« Que pensez-vous qu'il y ait à faire dans ce moment?

— Sire, ai-je répliqué, le changement de résidence du consul général de France, qui, étant un agent d'une grande capacité, peut être appelé à un autre poste. »

— « *Eh bien ! s'il n'y a que cela, ce sera bien facile. Dites-le à Walewski.* »

Je me suis empressé, au sortir de l'audience, d'envoyer au comte Walewski une note dans laquelle je lui faisais le compte rendu dont je viens de vous donner la substance, et je terminai ainsi ma note :

« La conséquence pratique de cette excellente au-
» dience me semble être, tout en réservant les ques-
» tions politiques, qui seront à décider par la diplo-
» matie : 1° Que M. Thouvenel reçoive l'ordre de
» demander au nouveau grand-vizir (que je crois
» favorable à notre entreprise) une lettre pour le vice-
» roi, l'autorisant à faire continuer les opérations *de la*

qui négocie, vous comprendrez que cette situation m'impose une très grande réserve ; je ne puis dire et encore moins écrire ce qui se passe. Il me suffira de vous assurer que la situation a changé ici, d'un jour à l'autre, et que les choses se présentent sous l'aspect le plus favorable. Je me laisse diriger par notre ambassadeur. Je n'ai encore vu que les représentants de l'Autriche, de la Russie et de l'Espagne, qui marcheront très franchement avec nous. Je n'ai fait jusqu'à présent aucune visite aux Turcs, ce qui les intrigue beaucoup. Quant à sir Henri Bulwer, qui est d'ailleurs mon ami personnel, et qui, en bon agent anglais, sert, envers et contre tous, son gouvernement, il était au lit, avec la fièvre, le jour de mon arrivée. Ma venue lui a fait l'effet d'une bonne dose de quinine, car il s'est mis en campagne, dès le lendemain matin. Il s'agite. Tant mieux ! du choc naît la lumière. Vous aurez su que nos opérations ne sont plus inquiétées dans l'isthme. Je n'ai pas besoin de recommander au conseil d'administration et au comité de direction de les pousser activement et sans interruption. C'est très important.

munitions. Que l'on ne craigne pas la lutte avec Bulwer, dont la manœuvre consiste à colporter chez les Turcs des correspondances de son gouvernement, dans lesquelles sont rapportées de prétendues conversations entre lord Cowley et le comte Walewski, conversations d'après lesquelles on aurait promis à l'Angleterre, *même postérieurement à la mission de Mouktar-Bey*, de ne pas soutenir le canal. Ceci ne peut pas être vrai : la tactique est déjà ancienne et trop souvent renouvelée. Les drogmans de l'ambassade anglaise sont chargés d'effrayer les ministres de la Porte, en leur faisant croire que leur acquiescement au canal peut être la cause d'une guerre, qui serait fatale pour eux, entre l'Angleterre et la France. Je tâche de faire comprendre, au contraire, que ce serait seulement l'abdication des Turcs, en cette circonstance, qui, laissant face à face les cabinets de Paris et de Londres, pourrait provoquer des luttes d'influence, des malentendus et des collisions politiques.

Il est aussi une considération sur laquelle je te prie d'appeler l'attention du comte Walewski. Du moment que l'ambassadeur de France ouvre ici la brèche et qu'il va être entièrement secondé par les représen-

griefs imaginaires. En effet, ma carrière officielle, depuis trente-quatre ans, mon existence privée, dont une personne auguste a été dans le cas de connaître les principales circonstances, me mettent à l'abri de pareilles calomnies.

Toute ma vie a été employée au service de mon pays, sans m'être jamais occupé de politique intérieure. Il ne m'est pas arrivé une seule fois, même par curiosité, d'avoir mis le pied dans un club quelconque ou dans une réunion électorale. Pendant mes trente années de missions consécutives à l'étranger, je n'ai été, à Paris, par congé, que quatre fois, et je n'ai assisté ni à la révolution de 1830, ni à celle de 1848. Admis à la disponibilité, en 1849, sur ma demande, et me trouvant sans traitement, ni retraite, je me suis exclusivement consacré à ma famille, et j'ai pu réparer quelques brèches faites à ma modeste fortune par mes dernières missions à l'étranger.

Frappé, en 1854, dans mes plus chères affections, je travaillai activement à mettre à exécution un projet qui m'occupait théoriquement depuis plusieurs années. Tout le monde a pu suivre, dès lors, chacun des pas que j'ai faits, et, certes, rien, dans mes

dimanche, accordera ce que les trois ambassadeurs demandent, c'est-à-dire un appel du Sultan aux puissances pour faire régler par la diplomatie les questions qui peuvent être soulevées par la politique.

Maintenant que nous sommes sûrs des opinions diplomatiques *moins une*, cette solution était la meilleure. Aussi M. Bulwer emploie-t-il toutes ses ressources pour l'empêcher, parce qu'il comprend qu'elle entraînera toutes les résistances.

Envoyez copie de ce que je vous écris au baron de Bruck.

M. Thouvenel m'a lu hier soir une note excellente qu'il envoie ce matin à la Porte. Son premier drogman est, en outre, chargé de lire les dernières et catégoriques instructions du gouvernement de l'Empereur Napoléon. Je sais par les Turcs que le baron de Prokesch est très ardent à pousser à la roue. Avec son caractère, lorsqu'il marche dans un sens, il va rondement.

Si tout se termine ainsi que je le désire, je remettrai aux chefs des missions diplomatiques un *memorandum* que j'ai préparé, avec des documents à l'appui.

Au chevalier Revoltella, à Trieste.

Constantinople, 10 décembre 1859.

Depuis trois jours, deux conseils se sont succédé, et il y en aura un demain. Il y a eu encore quelque hésitation, parce que M. Bulwer a mis en avant la menace de guerre ; mais nous avons fait comprendre que l'honorable diplomate s'avançait personnellement outre mesure, et qu'il serait bien embarrassé, si on lui demandait de mettre par écrit quelque chose de semblable.

A M. le duc d'Albuféra, à Paris.

Constantinople, 14 décembre 1859.

Une fois le principe de l'appel aux puissances adopté par la Porte, sir Henri Bulwer a mis tout en œuvre

« vous ferez à l'Angleterre la chose qui lui sera le « plus désagréable. Elle ne peut soutenir son opposition au canal, qu'en la fondant sur la défense des « intérêts de l'empire ottoman, et elle ne pourra « avouer, dans une conférence diplomatique, que cette « entreprise nuira à ses propres intérêts. Vous le savez cependant, vous êtes nos amis, nous vous « l'avons dit, et il ne dépend que de vous de nous « épargner une défaite. Or, comme il est évident que, « le jour où toutes les puissances seront appelées à « donner un avis, cet avis sera favorable au canal et « que nous serons obligés d'y adhérer diplomatique- « ment, ce sera vous en définitive que nous rendrons « responsables du tort moral et matériel que vous « nous aurez causé, et nous agirons en conséquence, « etc., etc. » Tout cela assaisonné de menaces de guerre insinuées par des tiers obligeants et dévoués, et par la lecture, à chaque courrier, de correspondances particulières de lord Cowley (beau-frère de sir Henri), lequel prétend toujours que, d'après ses entretiens avec le comte Walewski, l'ambassadeur de France n'a pas du tout l'ordre de contrarier l'ambassadeur d'Angleterre à Constantinople.

J'ai passé avant-hier la soirée chez lady Bulwer, qui est fort aimable ; mes relations personnelles avec Bulwer sont toujours les mêmes, et ont, de part et d'autre, l'apparence la plus cordiale. Au reste, nous ne nous cachons pas notre antagonisme politique, et il ne me cache pas qu'il cherche à détruire le soir ce que M. Thouvenel a fait le matin. Malheureusement pour lui, il se lève toujours trop tard, et, avec les Turcs, c'est de bonne heure qu'il faut faire les affaires, avant que les ennuis de la journée aient dérangé leur kief.

Mon beau-frère Delamalle vous remettra la minute du memorandum que j'ai préparé pour le corps diplomatique et les membres du Divan. Afin de leur en faciliter la lecture, je vais le faire imprimer, avec les trois notes qui y sont jointes.

Ce memorandum n'est autre chose qu'un exposé des faits. Il sera pour nous une source de bons arguments, et répondra d'avance à toutes les objections qui pourraient nous être faites.

fallait employer le système anglais, que nos agents n'ont pas l'habitude de suivre, parce qu'ils redoutent d'engager leur responsabilité. Il ne faut pas leur faire de reproches, car ils ne sont pas sûrs d'être prouvés par leur gouvernement, comme le sont toujours les agents anglais.

M. Thouvenel et M. de Prokesch m'ayant fait connaître leur manière de procéder, je ne pouvais avoir la prétention de les diriger. Ils avaient leurs ordres et leur responsabilité, et connaissaient mieux que moi leur terrain. Ce qu'il fallait, c'était les aider de mes informations et de mon acquiescement, dans le sens où ils croyaient convenable de marcher, sans les troubler par mes observations et surtout sans faire aucune espèce de tentative directe ou indirecte qui pût contrarier leur marche.

Le jour où l'on est entré dans le système des délibérations du conseil des ministres turcs, il ne fallait pas se dissimuler que ce n'était pas avec les ministres que l'on allait discuter, mais avec M. Bulwer, qui était caché derrière eux. Il faut aussi considérer que, dans cette affaire, ce n'est pas la question de Suez qui est véritablement en jeu, mais la question de la domina-

sous la forme d'une note identique, que les ambassadeurs de Turquie, à Paris et à Londres, sont chargés de communiquer aux cours des Tuileries et de Saint-James. Une copie de cette note doit être, en même temps, remise aux chefs des missions diplomatiques à Constantinople.

Le représentant anglais avait, depuis longtemps travaillé les esprits à la Porte. Il avait flatté les préjugés, les rancunes et les regrets de ceux qui, au fond, pensent toujours à revenir sur les stipulations de 1841 en faveur de l'Egypte. Il voulait profiter de l'occasion pour réduire *le libre gouvernement héréditaire de l'Egypte* au rôle d'une simple *administration turque*.

S'il réussissait, il faisait coup double, en détruisant, d'une part, l'œuvre politique de la France à l'égard de l'Egypte et de la famille de Méhémet-Ali, et en faisant, d'autre part, annuler par la Porte la concession du vice-roi en faveur de la Compagnie du canal de Suez, sous le prétexte *qu'un simple gouvernement de province turque n'avait pas le droit de donner cette concession*. Tel était le plan de M. Bulwer, dégagé de tous ses artifices accessoires.

A S. E. M. Thouvenel, ambassadeur de France

Constantinople, le 27 décembre 1859.

Le nouveau grand-vizir Mehemet-Ruchdi-Pacha a été parfait dans tout ce qu'il m'a dit. Voici ses propres paroles, que vous répétera votre premier drogman, M. Delaporte, par lequel vous avez bien voulu me faire accompagner dans ma visite :

« Nous avons bien examiné la question du canal, « sous le point de vue de nos intérêts, et nous avons « été heureux de reconnaître que c'était une entreprise « dont la réussite nous sera profitable. Comme nous « avons aussi reconnu qu'elle produira un grand bien « pour tout le monde, nous aurions agi ainsi que nous « l'avons fait, quand bien même nous aurions craint « qu'elle ne nous coûtât quelque dommage, afin que « l'on ne pût pas nous accuser de nuire aux autres.

« Le principe de notre approbation, sous le point de « vue de nos intérêts, étant donc admis, personne, je « l'espère, ne pourra trouver mauvais que nous de- « mandions à des puissances amies de s'entendre sur

Voici ce qu'à mon retour à Péra, j'ai écrit à M. Thouvenel. (Voir la lettre précédente.)

Toute la question me semble résumée comme elle devait l'être par cette déclaration.

Je pars demain pour Alexandrie, où je resterai très peu de temps, n'ayant d'autre objet que de voir le vice-roi.

M. Thouvenel désire que je sois le plus promptement possible à Paris.

A S. E. Zulfikar-Pacha, au Caire

Alexandrie, 3 janvier 1860.

J'arrive de Constantinople, pour voir son Altesse, avant de retourner à Paris, où je suis attendu et où je dois suivre des négociations commencées par le gouvernement de l'Empereur.

Je prendrai, ce soir, le train du Caire, et, demain matin, j'enverrai chez vous, afin de savoir où je pourrai rencontrer Son Altesse.

J'ai de bonnes nouvelles à lui donner de l'entreprise, dans l'accomplissement de laquelle je ne cesserai de

ment que, sans bruit, nous poussions le plus prompte ment possible le montage de nos dragues, le creusement de notre rigole de service jusqu'au lac Timsah, et les travaux préparatoires du port intérieur.

Il est très satisfait du résultat obtenu à Constantinople, sans que ses droits aient été lésés ou mis en question, et il reconnaît que ses droits sont les nôtres.

Je lui ai expliqué son compte courant dont je lui ai laissé une copie à examiner.

Le vice-roi m'a assuré, de la manière la plus gracieuse, que dans aucune circonstance il n'avait douté de moi, et que, de mon côté, il était certain que je n'avais non plus jamais douté de lui. Il m'a répété ce qu'il m'avait déjà dit, lors de notre dernière entrevue, c'est que nous n'avons pas besoin de nous voir pour nous entendre. Il est très-heureux du changement du consul général de France.

Après notre entretien, nous avons, chacun, repris notre bateau à vapeur. Nous nous retrouverons ce soir à Siout, où il compte rester deux jours. Il m'a dit qu'il ne fallait pas encore parler de départ.

vité et intelligence, et je dois les réunir aujourd'hui pour prendre des notes sur tout ce qui concerne leurs opérations et leurs besoins.

Je n'ai d'ailleurs que des éloges à donner, en Egypte, à tous nos services. Ingénieurs, employés, ouvriers, c'est à qui mettra le plus de zèle pour s'acquitter de ses fonctions. Je suis heureux de voir le cœur et l'entrain avec lesquels tant de braves gens se dévouent à notre entreprise.

A M. S.-W. Ruyssenaers, à Alexandrie.

Alexandrie, 11 Janvier 1860.

En remettant au vice-roi son compte courant avec la Compagnie, compte qu'il a approuvé, je lui ai fait remarquer que son administration n'avait pas compris dans ses avances des sommes importantes, dont Son Altesse n'a pas voulu réclamer le remboursement, et j'en ai remercié Son Altesse, au nom des actionnaires de la Compagnie.

Ces avances, dont le vice-roi n'a pas voulu se faire rembourser, concernaient les dépenses du nivellement

nication qui a été faite au ministre des Affaires étrangères de France par l'ambassadeur de Turquie. Je n'ai pas besoin de faire remarquer à Votre Altesse que cette note, qui se ressent des tiraillements subis par la Porte, entre la France et l'Angleterre, ne précise rien, qu'elle est une simple échappatoire officielle et qu'elle laisse, en définitive, au temps et aux événements le soin de définir ce qu'elle n'a pas voulu dire. — C'est un enterrement politique qui nous permet d'agir pratiquement et de forcer plus tard la solution. On appelle cela en espagnol, *cubrir el espediente*, c'est-à-dire, *sauver les apparences.*

L'Empereur a reçu M. Béclard, le successeur de M. Sabatier, et lui a particulièrement recommandé les intérêts de la Compagnie du canal de Suez.

D'accord avec M. Thouvenel, j'ai fait prendre par le comité de direction la décision dont je transmets une copie, afin que Votre Altesse ne soit inquiétée par personne au sujet des travaux que nous faisons pour la création de son port de Port-Saïd, et pour son port intérieur de Timsah.

J'ai vu le roi Jérôme, le prince Napoléon, les ministres, mais j'ai attendu d'être bien renseigné avant

contre la navigabilité de la mer Rouge, qu'on l'a été, après le passage effectué par Vasco de Gama autour du cap, de l'épouvantail du géant Adamastor et de cette croyance que l'on deviendrait nègre en passant le cap, propagée parmi les marins de Lisbonne par des émissaires vénitiens, croyance tellement tenace que, pendant longtemps, les équipages engagés pour doubler le cap *craignaient de devenir nègres en passant la ligne*, se révoltaient et renonçaient à poursuivre leur route, dès qu'ils voyaient leurs visages commencer à brunir. C'est ainsi que Vasco de Gama n'a pu parvenir à triompher d'un semblable préjugé qu'après trois essais et des révoltes où il faillit perdre la vie.

Dans cent ans d'ici et plus tôt encore, je l'espère, les fanges de la baie de Péluse dans lesquelles nos jetées devaient s'engloutir, les sables mouvants qui doivent combler notre canal, les périls imaginaires de la mer Rouge où les barques indigènes naviguent en toutes saisons sans être pontées, les bans de corail existant sur les côtes de la mer Rouge ne seront pas plus redoutés que les plages de sable, les récifs de silex ou de calcaire bordant toutes les mers du monde ;

L'appui de l'Empereur accordé à notre entreprise est aujourd'hui un fait officiel connu de tous les cabinets ; mais plus nous marcherons, c'est-à-dire plus nous serons forts, plus cet appui servira tous les intérêts de Votre Altesse, tant pour le présent que pour l'avenir.

Notre entrepreneur général, M. Hardon, se rendra en Égypte, le 4 du mois prochain ; il s'empressera d'aller se présenter à Votre Altesse, suivant les ordres qu'Elle m'a donnés, et il fera fonctionner les premières dragues sous les yeux de Votre Altesse. En attendant, il transmet des instructions à son représentant pour préparer ce qui sera nécessaire, afin de donner une vive et prompte impulsion à la communication entre Saïd et Timsah, et, s'il y a des demandes à faire, dans ce but, à Votre Altesse, M. Ruyssenaers s'en chargera.

A S. A. le vice-roi d'Égypte.

Paris, 16 mai 1860.

J'ai l'honneur d'informer Son Altesse que je m'embarquerai, le 18, à Marseille, pour lui apporter moi-

le texte de la note que j'ai, en conséquence, remise à Kœnig-Bey :

» Atféh, 28 mai 1860.

« Il résultait du compte courant remis, le 6 janvier
» dernier, à Son Altesse, qu'elle était propriétaire,
» dans la Compagnie du canal de Suez :

« 1° de . . . 64,000 actions provenant de la souscription primitive.

« 2° de . . . 113,642 actions provenant de certaines attributions étrangères non réalisées et qui lui avaient été réservées.

« En tout. . . 177,642 actions,
» sur lesquelles 17,764,200 francs ont été appelés, à
» raison de 100 fr. par action.

» L'assemblée générale des actionnaires, tenue le
» 15 mai 1860, a admis le principe du compte courant
» ouvert à Son Altesse et qui, à la date du 30 avril
» précédent, présentait un solde au crédit de la Com-
» pagnie de 15,248,042 fr. 88 cent., déduction faite
» des sommes déjà versées par Son Altesse et des in-
» térêts qui lui étaient acquis sur lesdites sommes.

le commandant du vapeur de guerre français l'*Eclaireur*, des officiers de son état-major et M. Ceccaldi, gérant du consulat de France, M. de Montaut, ingénieur, et M. Alfred Feinieux, directeur des travaux de l'entreprise générale. J'emmène avec moi pour les ouvriers indigènes un iman qui a été autrefois aumônier de la flotte égyptienne, ainsi qu'un prêtre catholique pour les ouvriers européens.

A S. E. Kœnig-Bey, secrétaire des commandements du Vice-Roi d'Egypte.

Alexandrie, le 27 juin 1860.

Je vous envoie, mon cher Kœnig-Bey, pour la lire au vice-roi, que je ne verrai pas aujourd'hui, une lettre de Constantinople. La meilleure réponse qu'il y aura à faire à nos adversaires, ce sera l'arrangement que nous venons de conclure avec Ragheb-Pacha, et qui, loin d'être un embarras financier, pour le vice-roi, ne peut au contraire que servir à constituer son crédit.

les démarches hostiles qui continuent plus que jamais contre le vice-roi, auprès de la Porte. On représente le vice-roi comme un homme qui dilapide et ruine les finances de l'Egypte et qu'il faudrait songer à remplacer. Ne pouvant agir directement contre le canal, on cherche à comprendre dans les prétendues dilapidations du vice-roi son concours financier à l'entreprise du canal, qui lui coûtera cependant moins cher que le chemin de fer de Suez. Quoi qu'il en soit, je sais que l'ambassade de France est sur ses gardes, et que malgré la bonne volonté que rencontre sir Henri Bulwer chez des Turcs jouissant, dit-on, de la confiance du vice-roi, il ne sera rien fait ni contre Son Altesse ni contre vous. Toutefois il est toujours bon de veiller au grain.

M. de Lavalette paraît très-tranquille à ce sujet, et j'aime à croire qu'il a ses raisons pour cela. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il est décidé, au besoin, à déployer un grand zèle pour une affaire qui touche à tant de légitimes intérêts.

A M. le comte Th. de Lesseps, à Paris.

Alexandrie, 28 décembre 1860.

Il peut être intéressant pour le ministre des affaires étrangères de connaître nos relations avec l'Abyssinie, cette contrée si éloignée de nous aujourd'hui, et qui, par l'ouverture du canal de Suez, se trouvera, de tous les pays de la côte orientale de l'Afrique, le plus rapproché de l'Europe.

Notre consul à Massouah fut chargé de me transmettre un message de la part du roi d'Abyssinie, dont l'attention avait été appelée sur le progrès des travaux du percement de l'isthme de Suez.

Cette lettre, que le savant et célèbre voyageur d'Abbadie a bien voulu me traduire littéralement, a déjà été publiée. Voici ma réponse :

A Sa Majesté Nikas, roi d'Ethiopie, qui règne dans la loi de Notre-Seigneur Jésus-Christ depuis Mizwa jusqu'à Gondar.

» J'ai reçu le message de Votre Majesté, daté du
» 14 de Jahsas 1852, ère éthiopienne.

» dire que votre lettre publiée par nos écrivains a
» produit une grande sensation. Elle a augmenté les
» sympathies que nourrissent parmi nous les souve-
» nirs de l'histoire abyssinienne, les récits des voya-
» geurs, les travaux des missionnaires de l'Evangile.

» Afin que les principaux faits de l'histoire d'Abys-
» sinie, depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos
» jours, soient connus des peuples de l'Occident, j'en
» ai publié un résumé, d'après les annales abyssi-
» niennes, traduites au siècle dernier par le voyageur,
» anglais James Bruce.

» J'ai l'honneur d'en offrir un exemplaire à Votre
» Majesté, que Dieu conserve. »

Deuxième lettre du roi Nikas Négoussié à M. Ferdinand de Lesseps.

« Que la paix soit avec vous !

» Votre lettre m'est exactement parvenue, et je
» vous remercie vivement des vœux que vous
» faites pour moi et pour la prospérité de mon peuple.

» Je suis persuadé que, malgré tous mes efforts cons-